



OBSERVATOIRE NATIONAL données 2024 DES RESSOURCERIES ET RECYCLERIES

Réseau National des
**Ressourceries
& Recycleries**

SOMMAIRE

Sommaire	2
À propos	4
Les chiffres clés de 2024 des Ressourceries et Recycleries	5
1. Les Ressourceries et Recycleries, actrices du réemploi solidaire	7
Le réemploi solidaire	7
Le concept de Ressourcerie /Recyclerie	8
2. Un réseau à trois niveaux : national, régional, local	10
Le Réseau national des Ressourceries et Recycleries	11
Les réseaux régionaux	12
Les Ressourceries et Recycleries	14
3. Notre charte	22
4. Le réemploi solidaire, c'est du boulot !	26
Le rôle majeur des ressources humaines	27
Le temps de travail par activité	29
L'enjeu du foncier	30
De la collecte à la valorisation	32
Sensibilisation et mobilisation citoyenne	43
5. Des contraintes réglementaires non négligeables	50
Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	50
Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	51
La classification ERP (Établissement Recevant du Public) des magasins	52
La traçabilité	53

6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries	54
Notre impact en termes de prévention des déchets	56
Notre impact dans l'insertion des personnes éloignées de l'emploi	64
Notre impact sur le développement des solidarités	67
Notre impact sur la revitalisation des territoires	71
Les Ressourceries et Recycleries participent à créer les nouveaux emplois de la transition écologique	86
7. Des impacts qui ont besoin de soutiens publics : focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries	88
Compréhension des deux modèles économiques dominants : ACI et emplois pérennes	89
Les Ressourceries/Recycleries n'ont pas de modèle économique autonome	92
Les Ressourceries/Recycleries et les pouvoirs publics : un partenariat indispensable	94
Les Ressourceries/Recycleries et les fonds réemploi des filières REP	115
Glossaire	116



NB : Suite à la réutilisation massive de certaines données précieuses, et afin de protéger ces dernières, le RNRR a choisi de masquer certains chiffres et certains passages de l'Observatoire 2025. Une version 100% complète est disponible sur demande à : **contact@ressourceries-recycleries.org**

À PROPOS

Le Réseau national des Ressourceries et Recycleries, créé en 2000 par 7 structures des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie (aujourd'hui les Hauts-de-France), est devenu un réseau professionnel reconnu, constitué de 299 adhérents¹. La solidité de cet Observatoire repose d'abord sur l'engagement des structures adhérentes et sur leur capacité à suivre leur activité grâce à des outils de traçabilité de plus en plus structurés.

Chaque année, les Ressourceries et Recycleries transmettent leurs données (environnementales, sociales et économiques) au Réseau national qui les compile et les analyse afin de permettre l'édition d'un Observatoire national des Ressourceries et Recycleries.

Cet Observatoire ne se réduit pas à une somme de chiffres : il **met en lumière la capacité des Ressourceries à créer de l'espoir, à soutenir l'insertion sociale, les métiers de demain, à renforcer la cohésion territoriale et à impulser la transition écologique et solidaire**. Il témoigne de la pertinence de ces structures comme **maillons centraux d'un modèle**

de société alternatif, capable de concilier enjeux sociaux et environnementaux et sert de référence pour **développer de nouvelles Ressourceries et promouvoir le réemploi solidaire en France**. Voici la représentation des structures adhérentes **au moment de l'envoi du questionnaire en avril 2025** :



Parmi les 261 structures en activité qui ont reçu le questionnaire, 231 Ressourceries et Recycleries ont répondu à cet observatoire, soit **89% des structures concernées**.

Sans elles, ce document ne pourrait exister. Merci à elles toutes !

Le Réseau national des Ressourceries et Recycleries remercie chaleureusement les Réseaux Régionaux pour leur aide précieuse et leur investissement dans la production de cet observatoire.

Sauf mention contraire, l'ensemble des données présentées concerne l'année 2024.

Pour permettre une meilleure représentation du réel impact des Ressourceries et Recycleries en France, une logique d'extrapolation a été appliquée sur certaines données.

¹ Données au 31/12/2025

LES CHIFFRES CLÉS DE 2024 DES RESSOURCERIES ET RECYCLERIES

Des structures qui rassemblent

9 513

personnes salariées

253

personnes en service civique

5 128

**bénévoles
(hors gouvernance)**

83 619

**adhérent•e•s
(personnes physiques et
morales adhérentes des
structures)**

238 389

**personnes participantes aux
actions de sensibilisation**

1 160 682

**abonné•e•s aux réseaux sociaux
des Ressourceries/Recycleries**

5 902 948

passages en caisse

61,27 %

**de la population française
couverte par un service de
Ressourcerie/Recyclerie**

**(Estimation calculée à partir
du territoire d'intervention déclaré
par les Ressourceries.)**

Des structures qui impactent

11 209

actions de sensibilisation

**76 287 tonnes
d'objets collectés**

93 %

**des objets valorisés
(43 % par réemploi, 50 % par envoi
vers les filières à REP ou par recyclage)**

180,1 millions d'€

**de charges d'exploitation dépensées
par les structures sur les territoires**



Des structures qui échangent et partagent

+ de 350

partenariats formalisés
avec les collectivités territoriales

+ de 1000

relais dans les médias
(articles de presse, émissions de radio,
reportages TV, podcasts, etc.)

60 %

des Ressourceries et Recycleries
donnent solidairement à des associations
ou à des particuliers (données 2022)

Près de **1000**

tonnes d'objets donnés (données 2022)

Près de **2860**

partenaires associatifs sur les territoires
(données 2022)

Des structures pour repenser nos modes de consommation

FabLab, impression 3D

Repair Cafés

Ressourceries itinérantes

Sensibilisation en milieu scolaire

Braderies et ventes spéciales

Upcycling

Prix libre et conscient / Troc

Matériauthèques

Bibliothèques d'objets

Et beaucoup d'autres encore,
à découvrir dans
la Ressourcerie/Recyclerie
près de chez vous !



1 Les Ressourceries et Recycleries, actrices du réemploi solide

LE RÉEMPLOI SOLIDAIRE

Le réemploi solide consiste à allonger la durée de vie des objets dans une logique non lucrative et au service des citoyen·ne·s. Au lieu d'être jetés ou détruits, les objets trouvent une seconde vie.

Sans acteur·ice·s du réemploi solide de proximité, les objets récupérés finiraient majoritairement à l'incinérateur ou dans des décharges (rappelons par exemple que 80% des déchets parisiens sont incinérés et que seuls 46% des déchets sont recyclés à l'échelle de la France¹).

Contrairement au réemploi lucratif, le réemploi solide remet en vente des objets à très faible valeur marchande afin de favoriser l'accès aux objets courants pour tous et toutes, sans recherche de profit.

Ancrées dans la vie locale, les associations du réemploi solide créent des emplois non délocalisables, organisent des ateliers, des actions auprès d'un public divers et de multiples événements de sensibilisation. Elles proposent des lieux, des activités et des outils concrets pour permettre des changements de comportements durables.



¹ la production et le recyclage des déchets en France - Extrait du Bilan environnemental 2024, SDS 2025

LE CONCEPT DE RESSOURCERIE / RECYCLERIE

Actrices phares du réemploi solidaire, les Ressourceries et Recycleries poursuivent plusieurs objectifs :

- Donner une **seconde vie aux objets** (collecter, trier, réparer, réemployer) au travers de leur redistribution (vente et don) et ainsi œuvrer à la protection de l'environnement (réduction de la production de déchets et réduction de la pression sur les ressources naturelles). Les objets qui ne trouvent pas de seconde vie sont dirigés dans les filières de traitement adéquates (recyclage, valorisation énergétique, enfouissement).

- Développer les **solidarités**, par la redistribution des biens réemployés à bas prix, l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, la création d'emplois non délocalisables, le développement de communautés d'entraide et d'activités citoyennes (vestiaires et cantines solidaires, partenariats avec des associations qui travaillent avec des personnes en situation de précarité) ...

- Mettre en place des actions de sensibilisation, d'**éducation à l'environnement** et de promotion des comportements écocitoyens. Les Ressourceries et Recycleries participent à donner des leviers d'action aux citoyen·ne·s et également à construire une culture commune en adéquation avec les enjeux écologiques et sociaux.

Valoriser la créativité, les savoir-faire et l'expérimentation. Au cœur du modèle des Ressourceries, **la valorisation des objets passe aussi par celle des compétences**. En accueillant, triant, réparant et transformant les biens collectés, les structures permettent à chacun·e de **développer des savoir-faire manuels** essentiels, de se réapproprier des compétences de base, et de renforcer son **autonomie au quotidien**. Ces activités offrent un terrain d'**expérimentation et de créativité**, où l'on apprend à réparer, détourner ou réinventer des objets, tout en adoptant des modes de consommation plus sobres. Elles participent ainsi à **la formation d'une culture de la sobriété**,

de l'ingéniosité et de la résilience, en donnant aux citoyen·ne·s les moyens de créer, réparer et innover avec les ressources existantes.

- Participer à la création d'espaces de vie et de cohésion dans les territoires. Les Ressourceries et Recycleries sont des lieux d'accueil. Elles permettent à toutes les personnes de se retrouver, de partager des pratiques, d'avoir un espace disponible pour œuvrer et échanger que ce soit pour travailler, passer un moment de convivialité ou simplement se rencontrer.

Chacune de ces Ressourceries et Recycleries développe son activité en donnant une priorité à l'humain, à l'environnement et à l'emploi local.

4 fonctions principales



La sensibilisation

Protéger la planète en donnant du pouvoir d'agir aux citoyen·ne·s

Les usager·ère·s, les bénévoles, les salarié·e·s, les services de collecte, mais aussi **toutes et tous les habitant·e·s concerné·e·s** en tant que citoyen·ne·s et consommateur·ice·s cherchant des alternatives face aux crises écologiques et sociales. La sensibilisation passe par des ateliers d'auto-réparation/co-réparation, des ateliers créatifs, des animations dans les écoles, en milieu rural et urbain, des visites de Ressourceries et bien d'autres choses encore...



La collecte

Sauver un maximum d'objets de l'incinération et de l'enfouissement

Principalement des objets destinés aux déchets encombrants ménagers, qu'il s'agisse de meubles, de livres, de vaisselle, de vêtements, d'articles de sports, de vélos, de petits ou gros équipements électriques ou électroménagers, de jouets, de sacs... ; en préservant leur état afin de pouvoir envisager une valorisation par réutilisation / réemploi.



La valorisation

Redonner de la valeur et de la dignité aux objets

Le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation ou toute opération permettant de rendre toute leur valeur à ces objets. Ou à défaut, un premier niveau de démantèlement des objets non réutilisables / réemployables pour les envoyer dans les filières de valorisation adéquates.



La redistribution (vente et don)

Offrir à toutes et tous les moyens de préserver les ressources naturelles

Remettre des objets issus du réemploi à disposition des publics, soit **par le don** (publics précaires, espace de gratuité, partenariats avec organismes sociaux ou associations de solidarité pour les bénéficiaires), soit via **la vente à prix solidaire**, pour l'accès aux biens ménagers essentiels et de consommation courante. La redistribution vise à prolonger la vie des objets tout en favorisant l'inclusion sociale sans recherche de profit.

2 Un réseau à trois niveaux : national, régional, local

Le Réseau national des Ressourceries et Recycleries déploie son action sur trois niveaux :

- Au niveau local avec le développement des Ressourceries / Recycleries qui œuvrent dans le champ du réemploi solidaire (261 Ressourceries en activité en avril 2025).
- Au niveau régional avec dix Réseaux Régionaux (eux-mêmes adhérents du Réseau national en avril 2025) qui animent et viennent en appui des Ressourceries / Recycleries de leur territoire.
- Au niveau national avec une équipe de 12 salarié·e·s au 1^{er} avril 2025.



LE RÉSEAU NATIONAL DES RESSOURCERIES ET RECYCLERIES

Créé le 26 septembre 2000, le Réseau national des Ressourceries et Recycleries fédère des centaines d'acteur·ice·s de terrain : structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et collectivités territoriales engagées en faveur du réemploi solidaire.

Missions clés du Réseau national

1. Plaidoyer : Promouvoir des avancées législatives en faveur du réemploi solidaire en coalition avec d'autres réseaux associatifs (notamment avec l'Union pour le Réemploi Solidaire), représenter et défendre les enjeux de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des éco-organismes au niveau national, fournir des outils et du conseil à ses adhérents pour mener un plaidoyer au niveau local aussi.

2. Communication : Rendre compte et valoriser les actions et impacts des Ressourceries et Recycleries (notamment au travers de la publication d'un Observatoire national annuel), animer des actions de communication au niveau national (ex. Semaine du Réemploi Solidaire, Semaine Européenne de Réduction des Déchets...).

3. Animation du réseau : Animer les échanges entre adhérents au niveau national, co-animer les réseaux avec les Réseaux Régionaux, diffuser une lettre d'informations hebdomadaire, animer des webinaires sur des sujets ad hoc à portée nationale, organiser un séminaire annuel des adhérents...

4. Accompagnement : Appuyer la création et le développement des Ressourceries / Recycleries à travers des études de faisabilité, accompagner les porteur·euse·s de projet dans les régions non encore couvertes par un Réseau Régional.

5. Formation : Promouvoir et faire reconnaître les savoir-faire des métiers du réemploi solidaire, valoriser et accompagner les personnes en proposant une offre de formation qui s'appuie sur notre expertise de terrain, animer le réseau de formateur·ice·s et développer le secteur du réemploi solidaire par la reconnaissance de sa professionnalisation (dépôt et gestion de certifications professionnelles).

6. Pilotage de projets : Lancer des projets à dimension nationale au service de ses adhérents (ex : projet expérimental de soutien à la création et au développement d'ateliers EEE en partenariat avec ECOLOGIC) et essaimer au niveau national des expérimentations réussies au niveau local / régional, à travers des projets comme le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) qui proposent plus d'une dizaine de formations animées par le réseau à destination des bénévoles.

LES RÉSEAUX RÉGIONAUX

Au 1^{er} avril 2025, les Ressourceries et Recycleries se sont également regroupées en dix Réseaux Régionaux :

- Association Régionale des Acteurs du Réemploi Bourgogne Franche-Comté (ARAR-BFC)
- Acteurs du Réemploi Solidaire Hauts de France (ARESO)
- Collectif Ressourceries Acteurs du Réemploi Normandie (CRAR)
- Ressourceries et Recycleries Bretonnes engagées (RAB)
- Réseau des Acteurs du Réemploi Centre-Val-de-Loire (RAR-CVL)
- Réseau Francilien du Réemploi (REFER)
- Réseau Nouvelle-Aquitaine des Initiatives Territoriales du Réemploi (ReNAITRe)
- Réseau Régional des Ressourceries et Recycleries en Auvergne Rhône Alpes (RéSolution)
- Réseau Régional des Ressourceries et Recycleries de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (RRRR PACA)
- Réseau Régional des Ressourceries d'Occitanie (RRRoc)

Ces dix Réseaux Régionaux comptabilisent 478 adhérents (au 1^{er} avril 2025). Cet ensemble est plus large que le seul périmètre des adhérents du Réseau national, dans la mesure où certaines structures peuvent adhérer à leur Réseau Régional sans être adhérentes du Réseau national.

Ce maillage régional constitue un levier essentiel de structuration du secteur. Il permet d'ancrer l'action du réseau au plus près des réalités territoriales, d'accompagner les dynamiques locales et de renforcer la capacité collective de représentation du réemploi solidaire non lucratif. L'ambition du Réseau national est, à terme, de pouvoir fédérer l'ensemble des Ressourceries et Recycleries afin de donner au secteur toute sa force de représentation.



Missions clés des Réseaux Régionaux

1. Plaidoyer : Faire remonter au niveau national les alertes et préoccupations des adhérents, relayer au niveau régional les actions de plaidoyer du Réseau national et réaliser du plaidoyer local en réponse aux besoins des adhérents du territoire.

2. Communication : Rendre compte et valoriser les actions et les impacts des Ressourceries et Recycleries (ex : Observatoires régionaux), concevoir et piloter des actions de communication au niveau régional et participer aux campagnes de communication pilotées par le Réseau national.

3. Animation du réseau : Animer des groupes de travail, échanges de pratiques, séminaires annuels, organiser des événements collectifs, des médiations...

4. Accompagnement : Accompagner des porteur·euse·s de projet du territoire, conseil / suivi des adhérents sur des problématiques spécifiques.

5. Formation : Appuyer le Réseau national dans l'identification des besoins de formation et des expertises professionnelles au niveau régional, soutenir l'organisation et la mise en œuvre d'actions de formation sur le territoire. Participer au développement de projets territoriaux de déploiement d'offres de formations cohérentes et adaptées.

6. Pilotage de projets : Concevoir et piloter des projets au service des adhérents de la région (ex : mutualisation d'espaces de vente ou de stockage ou projet expérimental) et essaimer des projets locaux au niveau régional.



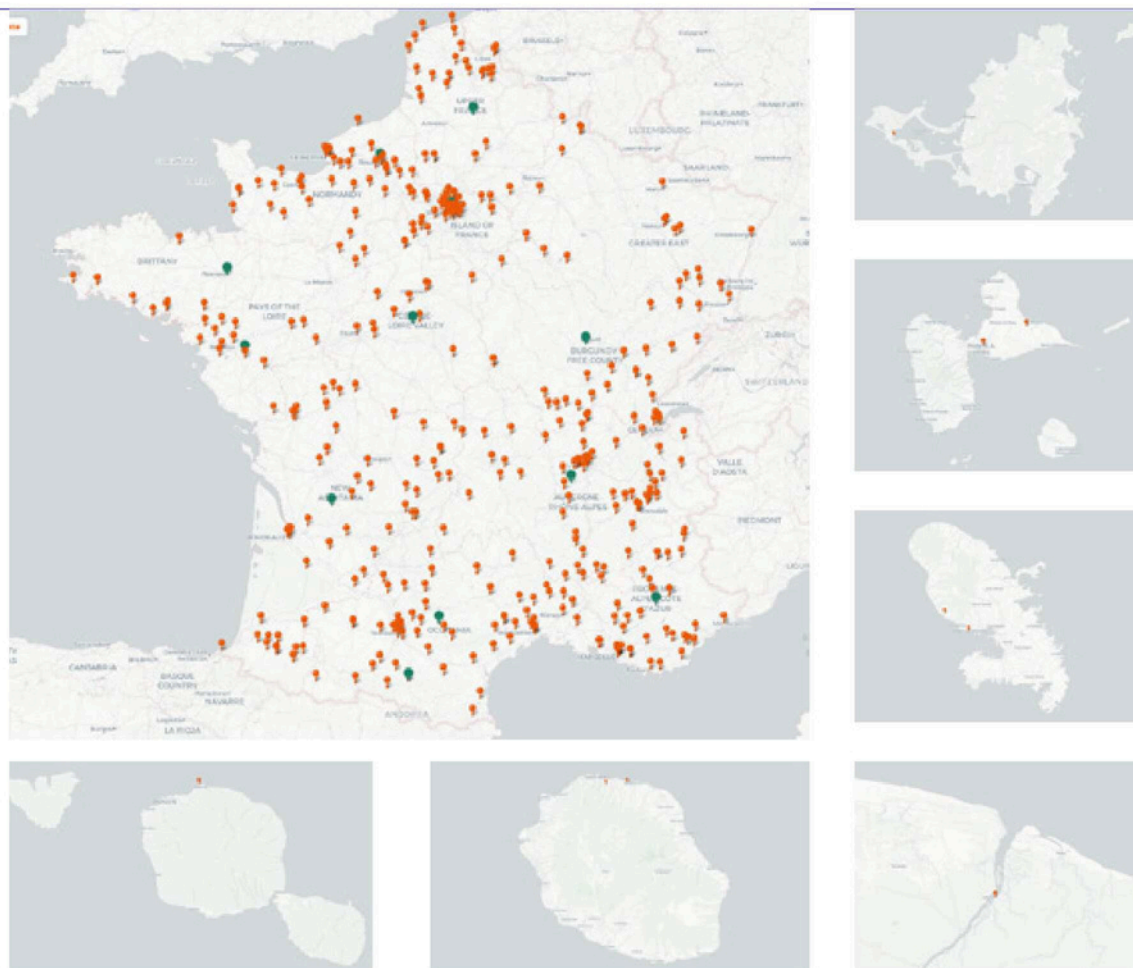
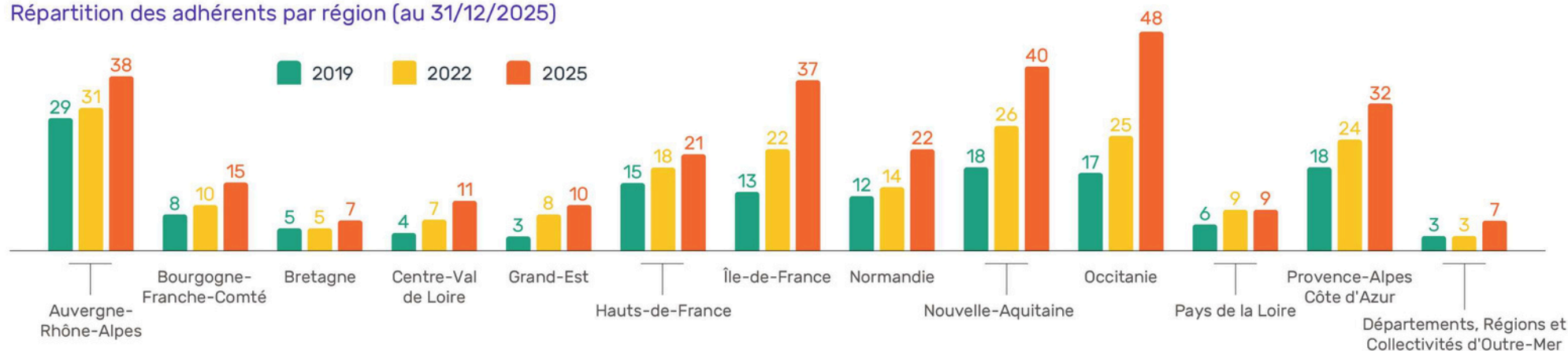
LES RESSOURCERIES ET RECYCLERIES

Les structures adhérentes au RnRR développent leurs activités sur tout le territoire, dans l'hexagone et en Outre-mer. 43 nouvelles structures ont ainsi adhéré au RnRR en 2025, la barre historique des 300 adhérents sera atteinte en 2026 !

Ces nouvelles adhésions traduisent aussi un élargissement géographique du réseau. Des structures implantées en Guadeloupe, en Guyane et en Polynésie française ont rejoint le RnRR, renforçant ainsi sa présence en Outre-mer.

L'intégration de ces nouvelles structures enrichit la compréhension portée par le réseau sur la diversité des réalités territoriales. Elle alimente une réflexion plus large sur les spécificités, les besoins et les enjeux propres à chaque territoire, et contribue à mieux saisir la pluralité des formes que peut prendre le réemploi solidaire.

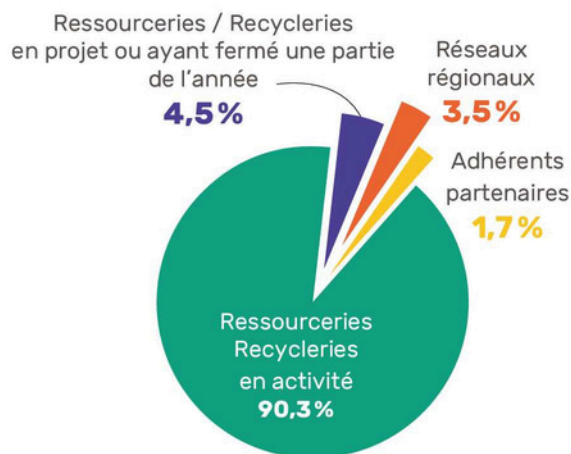
Répartition des adhérents par région (au 31/12/2025)



La typologie des adhérents

L'adhésion au RnRR est ouverte à toute Ressourcerie/Recyclerie qu'elle soit en projet (9 structures) ou déjà opérationnelle (261 structures). Également parmi les adhérents : les Réseaux Régionaux de Ressourceries et Recycleries (10 structures) ainsi que des structures partenaires (comme le sont aujourd'hui Label Emmaüs et le Cercle National du Recyclage - CNR). Cette diversité d'adhérents reflète à la fois le rôle du RnRR dans l'accompagnement des porteur·euse·s de projet, son ancrage auprès des structures en activité, et sa capacité à fédérer, au-delà de son cœur de réseau, des partenaires engagés en faveur du réemploi solidaire.

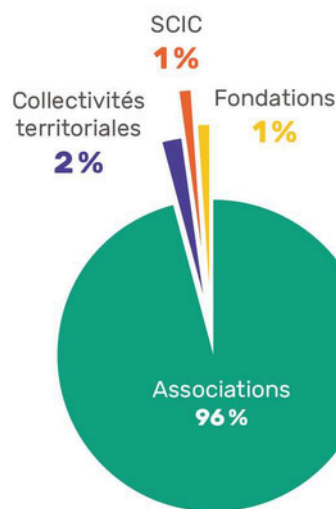
Typologie des adhérents
au 01/04/2025



Un statut associatif majoritaire

Le statut associatif reste majoritaire soit 96 % (la part des associations était la même il y a dix ans) ; les collectivités territoriales peuvent adhérer si elles portent un projet / une activité de Ressourcerie / Recyclerie (cinq structures), elles peuvent également le faire pour soutenir les activités du RnRR et bénéficier des outils et services proposés aux adhérents (formation, plaidoyer, veille technique, etc.). Deux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et deux fondations sont également adhérentes.

Statuts juridiques des adhérents
au 01/04/2025



Des structurations sociales variées

Les Ressourceries et Recycleries poursuivent des objectifs communs, mais peuvent s'appuyer sur des formes d'organisation différentes selon leur histoire, leur territoire, leur taille ou encore leur projet social. Certaines structures portent des projets d'insertion par l'activité économique et/ou d'inclusion par le travail :

- **Atelier Chantier d'Insertion (ACI)**
- **Entreprise d'Insertion (EI)**
- **Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)**

D'autres structures développent des modèles dits « hybrides » ; elles peuvent alors porter simultanément des dispositifs ACI et EI par exemple, sur des activités différentes et/ou sur des sites d'exploitation différents.

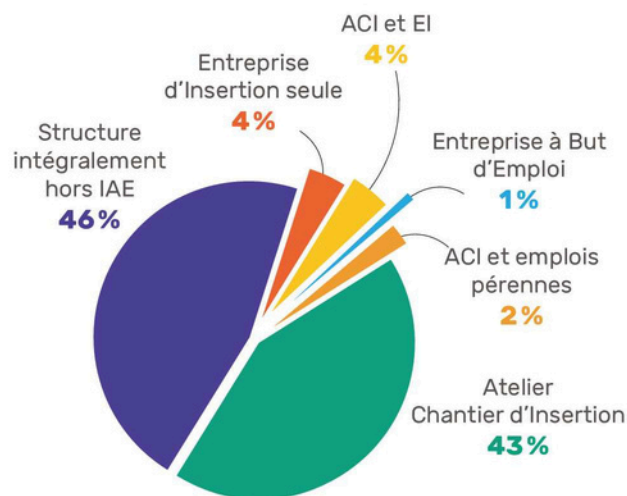
Les autres structures relèvent de la catégorie des **structures hors IAE**. Elles reposent sur des organisations variées, combinant selon les cas emplois de droit commun, contrats aidés et engagement bénévole. D'autres formes d'organisation, aujourd'hui encore minoritaires au sein du réseau, existent également :

- L'action de dynamisation sociale peut être développée dans le cadre d'un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réadaptation

Sociale) pour permettre à des personnes qui ne sont pas en mesure d'effectuer un travail régulier de participer à des actions d'adaptation à la vie active.

- Les EBE (Entreprises à But d'Emploi), sont créées dans le cadre de la labellisation TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) qui vise à créer les emplois manquants sur un territoire pour des personnes en chômage de longue durée.
- Certaines font partie de GIE (Groupement d'Intérêt Économique) ou de PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique), regroupant territorialement des initiatives œuvrant à l'atteinte de projets communs.

Structurations sociales



Évolution de la structuration sociale (en %)

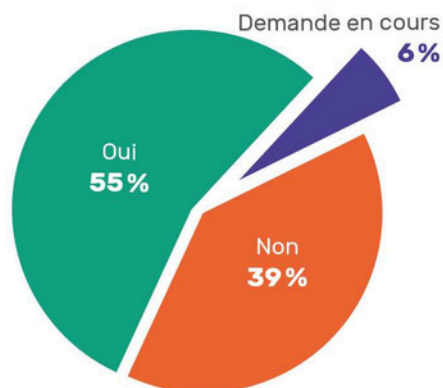


Depuis 10 ans, la part des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) baisse et passe de 78 % à 52 %, tandis que celle hors IAE augmente, de 22 % à 48 %. Cette évolution s'explique notamment par la création de nombreuses structures de petite taille, souvent fortement appuyées sur l'engagement bénévole, citoyen et militant. Elle s'explique aussi par les difficultés de création de nouveaux Ateliers et Chantiers d'Insertion. En effet, contrairement aux contrats de travail de droit commun, ceux relevant du champ de l'IAE sont encadrés et limités en nombre. Le nombre de contrats dans les ACI diminue, les financements dédiés de l'État étant en baisse depuis plusieurs années. Si le modèle économique des structures hors Insertion par l'Activité Économique est plus difficile à équilibrer que celui des SIAE, elles bénéficient d'un engagement bénévole, citoyen et militant très fort.

L'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)

L'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) peut permettre aux "entreprises" de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) de bénéficier de partenariats et de financements spécifiques.

Les Ressourceries/Recycleries disposent-elles de l'agrément ESUS ?



Les Ateliers et Chantiers d'Insertion bénéficient de droit de l'agrément ESUS. Toutefois, les structures concernées doivent obligatoirement en faire la demande aux services de l'État compétents.

Les opérateurs de compétences (OPCO)

Les OPCO (Opérateurs de compétences) sont des organismes paritaires à qui l'État délègue la gestion de fonds permettant aux salarié·e·s d'avoir accès à des dispositifs de financements de la formation professionnelle.

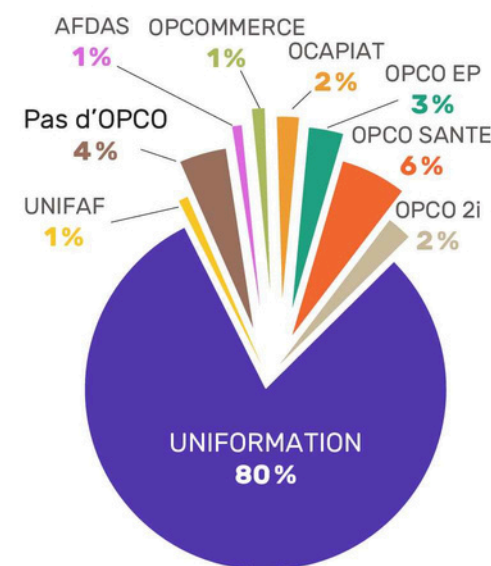
Les OPCO sont les opérateurs de compétences, ils ont pour mission de financer l'apprentissage, la formation des salarié·e·s, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

Leurs fonds sont attribués pour partie par l'État et proviennent des contributions versées par les organisations employeuses, au titre de leur obligation légale ou de leurs spécificités de branches professionnelles.

La coexistence de plusieurs OPCO dans le réseau illustre une difficulté persistante : les activités des Ressourceries et Recycleries restent encore

mal reconnues dans les nomenclatures existantes. En raison de la diversité de leurs activités et de la manière dont leur activité principale est qualifiée, les structures peuvent être rattachées à des univers professionnels très différents. En effet, l'affiliation à un OPCO est basée sur le code APE déterminé à partir de l'objet social indiqué dans les statuts de la structure. Ce code APE est censé refléter l'activité principale de la structure. Il dépend donc aussi de la façon dont la structure considère ses différentes actions. Or ce rattachement n'est pas neutre. Il conditionne les possibilités d'accès à la formation, les niveaux de prise en charge, ainsi que les dynamiques de professionnalisation. La question de la reconnaissance du réemploi solidaire et de ses métiers se joue donc aussi à travers l'affiliation aux OPCO. Ainsi on retrouve des Ressourceries parmi les

secteurs du commerce et des entreprises de proximité (OPCommerce, OPCO EP), certaines classées parmi les OPCO dédiés aux industriels ou professionnels du déchets (AKTO, OPCO 2i), d'autres encore dans les secteurs des loisirs ou la santé, en fonction de l'activité principale considérée. Uniformation, l'OPCO de la cohésion sociale reste l'OPCO majoritaire au sein des structures adhérentes du RnRR avec 80% d'entre elles.

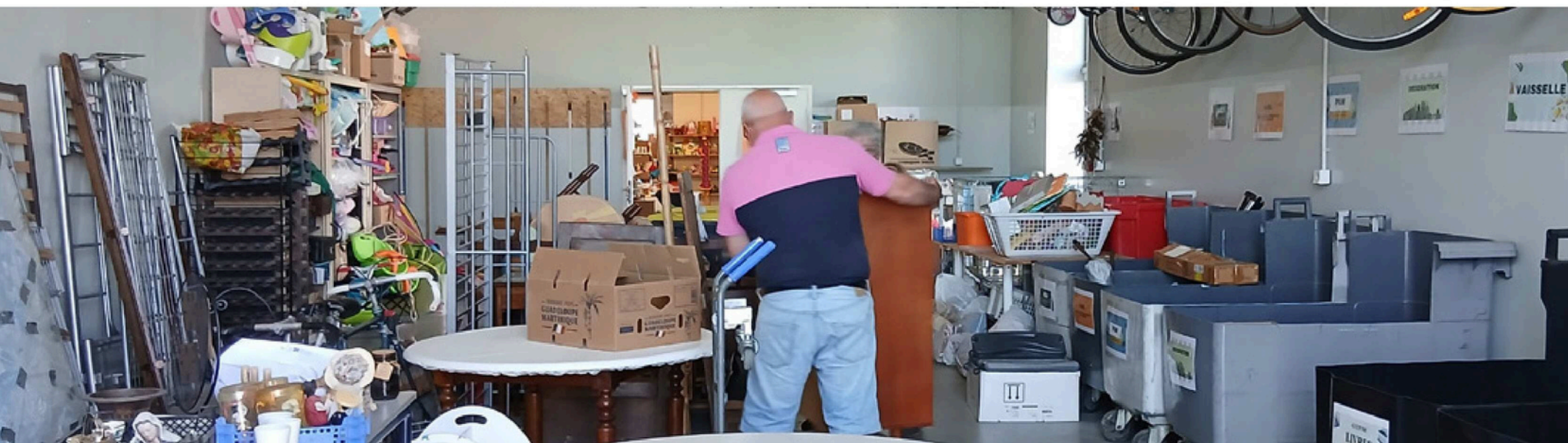
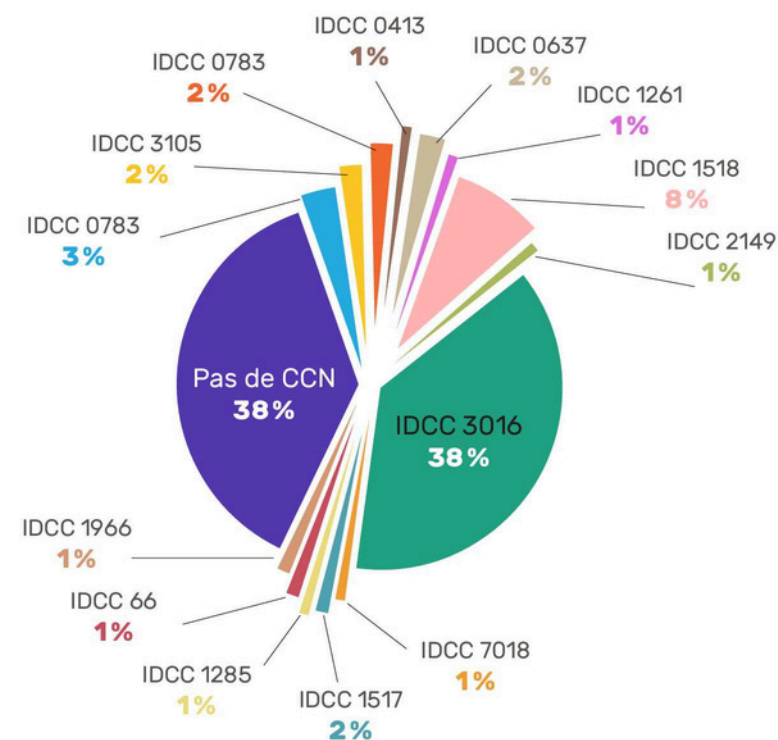


Les conventions collectives

Les conventions collectives principalement appliquées par les Ressourceries et Recycleries reflètent, là encore, la diversité des modèles d'organisation et des cadres d'emploi au sein du réseau :

- Pour 38 % d'entre elles IDCC 3016 : la convention collective nationale des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- Pour 8 % d'entre elles IDCC 1518 : la convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT)

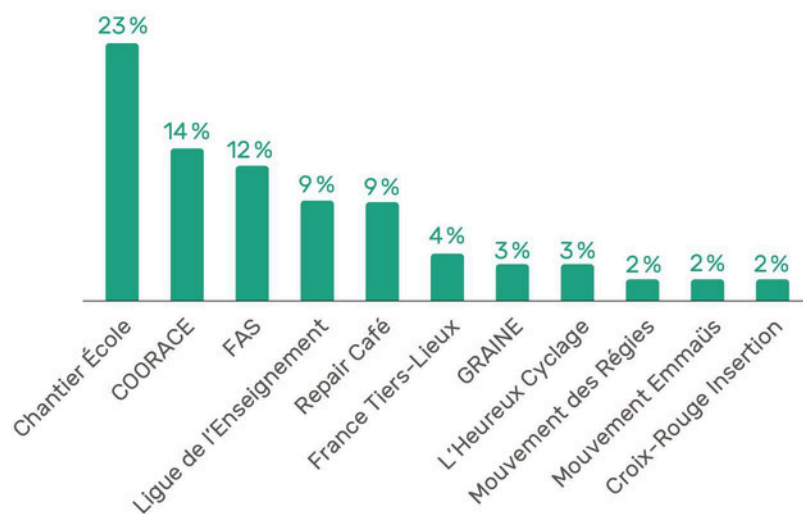
À noter que 38 % des structures déclarent ne pas relever d'une convention collective, mais ce chiffre est en diminution depuis quelques années (43 % en 2019). En effet, la souscription à une CCN n'est pas obligatoire. Cette situation témoigne de la diversité des formes d'emploi et de structuration du secteur, mais aussi d'un cadre encore hétérogène. Elle fait écho, là encore, aux enjeux de reconnaissance et de structuration des métiers du réemploi solidaire.



Les autres réseaux

Les structures adhérentes du RnRR peuvent également être affiliées à d'autres réseaux si elles sont, par exemple, des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ou particulièrement investies dans diverses actions et activités, sur l'éducation à l'environnement par exemple.

Part des Ressourceries/Recycleries affiliées à d'autres réseaux



La part importante des SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Économique) parmi les adhérents du RnRR explique la présence importante des Ressourceries et Recycleries dans les réseaux d'insertion et de lutte contre l'exclusion (FAS, Chantier École, COORACE).

- **CHANTIER École**, réseau des Entreprises Sociales Apprenantes, compte près de 800 adhérents portant 1400 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) qui salarient plus de 35 000 personnes.

- **COORACE**, réseau national de l'Économie Sociale et Solidaire, rassemble 600 entreprises d'utilité sociale territoriale en France.

- **La FAS** (Fédération des Acteurs de la Solidarité, ex-FNARS) est un réseau généraliste de lutte contre les exclusions. Elle regroupe plus de 900 associations et organismes.

- **La Ligue de l'enseignement** est un mouvement laïc d'éducation populaire qui propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs. Elle compte 102 fédérations départementales, 21 000 associations dans 24 000 communes, et plus d'1 million d'adhérent·e·s.

- Le mouvement des **Repair Cafés** s'investit pour préserver dans notre société la connaissance et le savoir-faire de la réparation, il regroupe plus de 3 500 Repair Cafés dans le monde.

- **France Tiers-Lieux** est un groupement d'intérêt économique lancé en 2024, qui soutient, accompagne et développe des Tiers-Lieux. En 2023, la France en compte 3500.

- **Les GRAINE** (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) promeuvent et développent l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en région.

- **L'Heureux Cyclage**. Avec ses plus de 180 associations adhérentes, l'Heureux Cyclage fédère et anime le réseau des ateliers vélos en promouvant sa pratique, le réemploi et des vélos et la réparation des ces derniers. L'Heureux Cyclage fait partie de l'URS.

- Le **Mouvement des Régies** (ex-CNLRQ Comité National de Liaison des Régies de Quartier), créé en 1988, est le porte-voix et une ressource pour les 129 Régies de Quartier et de Territoire qui le composent.

- **Emmaüs** et son réseau de 122 communautés développent le réemploi solidaire en créant des lieux d'accueil et de solidarité. Depuis 2024, ESS France, COORACE, l'Heureux Cyclage, Envie, le RnRR, et Emmaüs constituent l'Union pour le Réemploi Solidaire.

- **Croix-Rouge Insertion**, adhérente au RnRR, est une association créée par la Croix-Rouge en 2011, qui met en place des dispositifs d'insertion vers un emploi durable sur le territoire national via 15 établissements dans 7 régions.

2. Un réseau à trois niveaux : national, régional, local

Les structures adhèrent également à d'autres réseaux et participent ainsi aux dynamiques de leurs territoires. Les autres réseaux cités :

- URIAE (Union Régionale de l'Insertion par l'Activité Economique)
- FEI (Fédération des Entreprises d'Insertion)
- Tissons la Solidarité
- Réseaux locaux d'insertion ou d'éducation à l'environnement
- FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette)
- Réseau Français du Fauteuil Roulant
- URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)
- CRESS (Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire)
- RESSAC (Réseau national des Ressourceries artistiques et culturelles)
- Réseau COCAGNE

Cette pluralité d'affiliations témoigne de l'ancrage territorial des Ressourceries et Recycleries et de leur capacité à faire le lien entre plusieurs champs d'action : réemploi, insertion, solidarité, éducation populaire, transition écologique et développement local.



L'Union pour le Réemploi Solidaire

Créée en **2023**, l'Union pour le Réemploi Solidaire (URS) est une alliance inédite des têtes de réseaux nationales du réemploi solidaire née d'un constat partagé : face à l'industrialisation croissante du réemploi et au développement des logiques marchandes, il est indispensable de défendre un modèle d'intérêt général.

L'URS a pour mission de **structurer un plaidoyer commun**, de **défendre le réemploi solidaire** auprès des pouvoirs publics et de garantir que la transition vers l'économie circulaire ne se fasse pas au détriment des valeurs sociales, environnementales et de solidarité, portées historiquement par les acteur·ice·s de l'ESS.

Parmi ses membres fondateurs figurent notamment le Réseau national des Ressourceries et Recycleries, Emmaüs France, Envie, ESS France, l'Heureux Cyclage et le COORACE qui représentent plus de 2000 structures locales engagées dans la prévention des déchets, l'insertion et l'accès à des biens de qualité à prix solidaire.

L'Union Pour le Réemploi Solidaire vise à défendre et promouvoir un modèle de réemploi basé sur **8 principes clés** :

- 1. Sensibilisation à la sobriété et à la nécessité de changer nos comportements**
- 2. Allongement de la durée de vie des produits par le développement du réemploi et la lutte contre l'obsolescence**
- 3. Solidarité** (accès à des produits de première nécessité à bas coût, insertion des publics éloignés de l'emploi, etc.)
- 4. But non-lucratif**
- 5. Circuit-court** (collecte / valorisation et vente de proximité)
- 6. Gouvernance partagée**
- 7. Coopération de structures à taille humaine** attachées à la qualité du travail
- 8. Le maillage territorial** fin et complet du territoire national



3 Notre charte

Préambule

Faisant le constat que :

- L'économie actuelle est fondée sur un modèle qui surexploite les ressources naturelles tout en produisant d'énormes quantités de **déchets**. Ce modèle destructeur abîme la planète, fait disparaître la biodiversité et menace les conditions d'existence de l'humanité sur Terre. Les Ressourceries et Recycleries sont en première ligne pour constater la démesure de la surproduction actuelle,
- La marchandisation a envahi toutes les composantes de la société. Or, tout ne peut être résumé à sa valeur monétaire. La vie humaine n'a pas de prix ; la nature non plus. Le **don** joue un rôle central dans les relations entre êtres humains,
- Face à l'urgence écologique et climatique, au sentiment d'injustice et d'impuissance qui croît, toutes nos forces et notre économie devraient être mobilisées vers un seul but : préserver **la vie** sur terre,

- Notre plus grande richesse réside dans les **relations** harmonieuses que nous tissons entre nous et avec la nature,
- Lorsque le collectif est atteint, chacun d'entre nous est atteint. Pas de société solide sans **bienveillance** et **solidarité**,
- Les initiatives **citoyennes** locales sont des leviers puissants de sensibilisation et de changement des comportements. Ces initiatives préparent l'avenir, engagent les territoires dans la transition, revitalisent la démocratie et préviennent le risque de bascules brutales, non préparées et non acceptées par les populations,

- Nous nous situons à la croisée des chemins : continuer à foncer vers un monde qui surproduit et surconsomme de façon destructrice ou basculer vers un monde sobre qui prend soin de la vie. Dans les circonstances actuelles, nous considérons que **s'indigner et agir** sont une nécessité,

Nos organisations respectives œuvrant dans le champ du réemploi solidaire, par l'intermédiaire de leurs représentant·e·s, de leurs salarié·e·s et de leurs bénévoles, adoptent les 7 principes de la présente Charte du RnRR.

- 1 - Sobriété



Il est impossible de continuer à consommer de façon infinie dans un monde aux limites finies.

La sobriété est le choix de la modération qui s'oppose à la démesure.

Les Ressourceries et Recycleries contribuent à créer une économie protectrice des ressources naturelles. Pour cela, nous prenons soin des objets qui nous sont donnés afin d'allonger leur durée de vie.

Nous les utilisons comme leviers pour limiter l'achat de produits neufs et réduire la production de déchets.

La sobriété permet de revitaliser ce qui nous rend heureux•ses et confiant•e•s. Il s'agit de faire décroître notre consommation d'objets tout en faisant croître nos interactions !

Réjouissons-nous de l'essentiel !

- 2 - Solidarité



Nous faisons partie intégrante de la grande toile du monde vivant. En abîmer une partie, c'est abîmer l'ensemble.

Les Ressourceries et Recycleries placent la solidarité au cœur de leur action : solidarité avec la nature dont elles préservent les ressources, avec les citoyen•ne•s en fournissant des biens et services accessibles au plus grand nombre, avec les personnes en situation de précarité en redistribuant ce qui a été donné et en proposant des emplois et un accompagnement adapté. Elles co-construisent la solidarité avec les territoires en créant des lieux d'entraide et de partage. Elles pensent le travail comme un moyen d'épanouissement.

Un plus un égal plus que deux !

- 3 - Don



Tout ce qui n'est pas donné est perdu.

Les Ressourceries et les Recycleries s'inscrivent dans une économie du don : le don d'objets, le don de temps (bénévolat), le don de soi (je partage mon savoir, je m'intéresse), le don d'argent (mécénat). Le don place la liberté au centre (donner est un acte libre) et redonne du sens à nos actes (je donne pour contribuer à un projet qui dépasse mon seul intérêt personnel). Avec ces dons, nous nous engageons pour les territoires en impliquant toutes les énergies motivées à explorer des solutions aidantes, préservantes, inspirantes, réunissantes, au service des personnes.

Donner, ça fait du bien !



- 4 - Non-lucrativité

Le but de l'économie devrait être de préserver les ressources naturelles et la vie sur terre.

Les Ressourceries et Recycleries sont des associations à but non lucratif gérées de façon désintéressée. Cette différence avec le secteur lucratif est fondamentale. Elle fonde la légitimité des Ressourceries et Recycleries en tant qu'actrices du réemploi solidaire par rapport aux entreprises du réemploi lucratif dont la finalité ultime demeure de rémunérer des actionnaires.

Les excédents financiers des Ressourceries et Recycleries sont intégralement réinvestis dans le projet écologique, social et citoyen qu'elles portent. Nous travaillons à proposer des emplois riches, épanouissants et notre fonctionnement démocratique assure le respect de tous les acteur·ice·s

Notre cohérence fonde notre légitimité : elle est notre force.



- 5 - Citoyenneté

Pas de transition solide et durable sans accompagnement et soutien des initiatives citoyennes. Beaucoup de solutions viennent d'en bas.

Les initiatives descendantes qui se font « pour les gens » sont rarement adaptées aux contextes locaux. Elles rendent les citoyen·ne·s passif·ve·s, consommateur·rice·s et ne leur permettent pas de s'emparer des sujets qui les concernent directement. Les Ressourceries et les Recycleries, associations Loi 1901, sont des initiatives citoyennes qui maillent tout le territoire français (métropole et DROM-COM) : laboratoires des possibles, riches des idées et projets de leurs bénévoles et salarié·e·s, elles sensibilisent les citoyen·ne·s aux enjeux de la transition en misant sur l'éducation populaire, créent des solutions de proximité aux problèmes écologiques et sociaux des territoires.

Laissons le local inventer l'avenir !



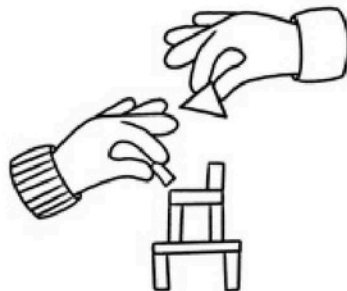


- 6 - Convivialité

Moins de biens, plus de liens!

Les Ressourceries et Recycleries créent dès maintenant des lieux de convivialité où l'on peut prendre le temps de se connaître, de se retrouver, de proposer, de faire ensemble (trier, réparer, rigoler, échanger, faire la fête). Nos structures à taille humaine sont des collectifs qui décident de leur propre sort et reprennent ainsi confiance dans leur pouvoir d'agir.

Pas de transition heureuse sans convivialité!

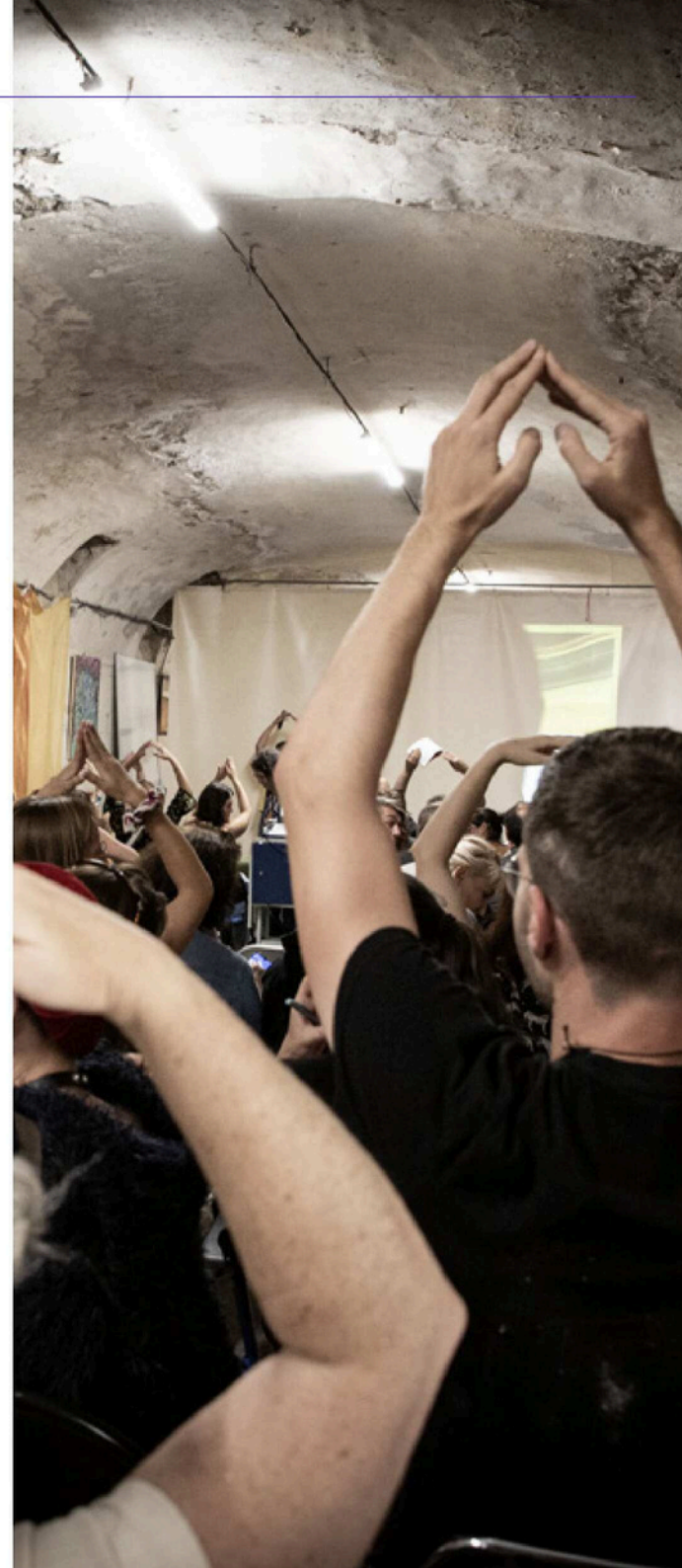


- 7 - Action collective

L'urgence écologique nous encourage à agir ensemble.

Alors que la concurrence et la compétition sont aujourd'hui survalorisées dans nos sociétés, nous affirmons que c'est par la coopération que nous pourrions agir positivement pour le bien commun. Le Réseau national des Ressourceries et Recycleries participe à la cohésion des initiatives de ses adhérents et leur donne une dimension nationale au travers d'actions de plaidoyer et de communication auprès du grand public.

La force des initiatives locales peut changer ce monde!



4 Le réemploi solidaire, c'est du boulot !

Derrière les objets qu'on trouve en Ressourceries / Recycleries, il y a une réalité à mettre en avant : Collecter, Valoriser, Redistribuer et Sensibiliser au quotidien, c'est beaucoup de travail !

Les activités des Ressourceries et Recycleries nécessitent des locaux, des camions, du matériel, des équipements et beaucoup de temps : du temps

salarié, du temps bénévole, du volontariat. Chaque jour, partout en France, des milliers de personnes se mobilisent pour recevoir les dons, être présentes en déchèterie pour remplir puis vider les caissons de réemploi, aller de rendez-vous en rendez-vous pour collecter des objets chez les particuliers, dans les administrations ou encore les entreprises, les

trier, décider lesquels réparer, préparer les objets à la vente, aménager, nettoyer les magasins, accueillir la clientèle, sensibiliser les usager·ère·s à la Ressourcerie / Recyclerie ou d'autres publics en dehors de la structure dans le cadre d'animations ou d'ateliers...

Les données présentées dans ce chapitre visent à rendre compte de la diversité et de

l'ampleur du travail de collecte, de valorisation, de redistribution et de sensibilisation qui se cache derrière le don d'un objet ; travail qui justifie que les objets donnés soient majoritairement vendus (et non redonnés) et ce, même si les produits de ces ventes ne sauraient à eux seuls équilibrer le modèle économique d'une Ressourcerie / Recyclerie (cf. chapitre 7).

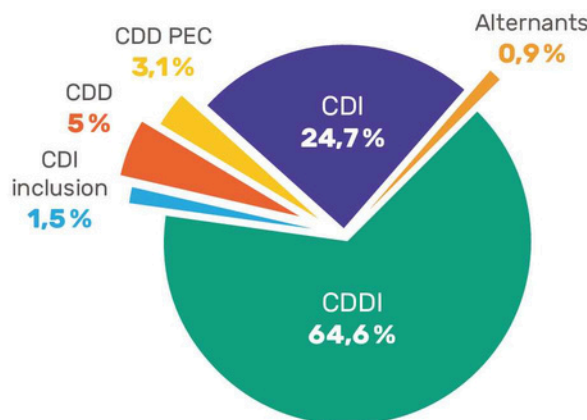


LE RÔLE MAJEUR DES RESSOURCES HUMAINES

1 heure d'ouverture de magasin implique plus de 4 heures d'investissement humain, à la fois salarié et bénévole (rangement, nettoyage du magasin, valorisation des objets, organisation de l'espace de vente, gestion de la caisse, conseils aux usager·ère·s, etc.). Les salarié·e·s, bénévoles, usager·ère·s, occupent une place centrale au sein des Ressourceries et Recycleries. La relation humaine est une valeur difficilement mesurable, quelques chiffres ne peuvent rendre compte des interactions sociales quotidiennes que l'on peut observer dans les Ressourceries et Recycleries adhérentes du RnRR.

Les Ressourceries et Recycleries comptent **9 513 salarié·e·s** représentant 6819 ETP. Ce sont près de 2500 personnes travaillant dans les Ressourceries et Recycleries de plus qu'en 2022. Cette progression suit logiquement l'évolution du nombre de structures en activité.

Répartition des salarié·e·s selon le type de contrat



Les personnes en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) sont majoritaires : elles représentent plus de 60 % de l'effectif salarié dans les Ressourceries et Recycleries. Cela s'explique par le fait que 52 % des Ressourceries / Recycleries sont des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique). Ces structures sont ainsi directement impliquées dans les programmes de lutte contre le chômage et dans l'inclusion des personnes dans la société sur des métiers soutenable ; ainsi, 54 % des ressources financières des SIAE proviennent des aides à l'emploi (contre 45 % en 2021).

Nombre moyen de contrats par type de structure



4. Le réemploi solidaire, c'est du boulot !

Les Ressourceries / Recycleries comptent ainsi en moyenne :

- 25,4 salarié·e·s dans les Entreprises d'Insertion
- 10,8 salarié·e·s dans les structures hors IAE
- 48,9 salarié·e·s dans les Ateliers Chantiers d'Insertion.

Nous constatons une augmentation notable des Entreprises d'Insertion dans un contexte de réduction des aides à l'emploi, reflétant l'injonction à plus d'autofinancement, constaté dans tous les secteurs associatifs confondus¹. Cette dynamique se reflète aussi par la diminution proportionnelle des chantiers d'insertion, qui disposent de moins en moins de postes conventionnés. Concernant les structures hors IAE, la proportion reste stable certifiant un investissement citoyen fort et constant pour le réemploi.

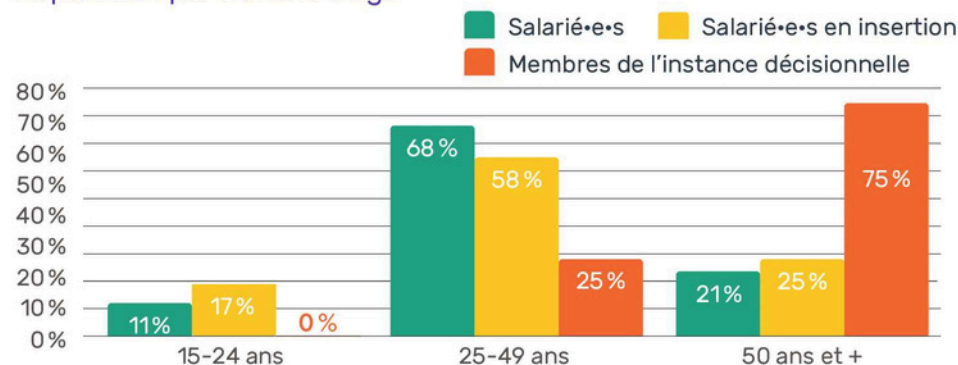
¹ Le paysage associatif français – Mesures et évolutions, Éditions Dalloz Lefebvre, août 2023
<https://www.associatheque.fr/fr/etude-paysage-associatif-francais-associations-etat-lieux.html>

Répartition par genre



Si on observe un équilibre relatif pour les équipes salariées entre hommes et femmes, il est à noter la faible représentation des femmes à des postes de responsables bénévoles (28 % contre 47 % pour les hommes) alors qu'elles occupent quasiment la moitié des postes dans les instances décisionnelles (principalement des Conseils d'administration). On constate néanmoins une nette évolution depuis 2021, elles n'étaient que 21 % des responsables bénévoles, contre 54 % pour les hommes. (données 2022)

Répartition par tranche d'âge



Dans les équipes salariées, la part des 25-49 ans est majoritaire (63 %) tandis que les instances décisionnelles sont surtout constituées de personnes de plus de 50 ans (75 %). La tendance observée dans les Ressourceries et Recycleries est la même dans les autres associations² : les seniors (65 ans et +) représentaient 41 % des président·e·s d'associations en 2017, contre 32 % en 2005. Cette catégorie de la population réunit des atouts pour diriger des associations : temps libre et expérience professionnelle. Les Ressourceries et Recycleries, comme les autres associations, rencontrent des difficultés à mobiliser des jeunes dans ces instances. (données 2022)

² Le paysage associatif français – Mesures et évolutions, V.Tchernonog, Éditions Dalloz Lefebvre, août 2023

LE TEMPS DE TRAVAIL PAR ACTIVITÉ

Les salarié.e.s des Ressources et Recycleries interviennent sur les 4 fonctions qui définissent le concept de Ressourcerie / Recyclerie : sensibilisation, collecte, valorisation, redistribution.

D'autres activités importantes sont nécessaires pour permettre la gestion quotidienne de ces structures: communication, encadrement, gestion administrative, direction, vie associative, etc.

Le graphique suivant présente la répartition du temps de travail des salarié.e.s selon le type d'activité.

Répartition du temps de travail



Les 4 fonctions représentent 71% du temps de travail salarié global.

La sensibilisation ne représente que 3,3 % du temps de travail : les structures rencontrent des difficultés à financer des postes dédiés à cette fonction. Le RnRR a mis en place un module de formation spécifique « Construire l'activité économique de la fonction de sensibilisation¹ ».

Les différentes activités liées à la valorisation représentent plus d'un quart du temps de travail salarié (27 %). Ce temps comprend :

- Le tri des objets déposés en différentes catégories
- Le diagnostic du potentiel de réemploi (l'objet est-il conforme? peut-il être réemployé tel quel? doit-il être réparé? si oui, quel sera le coût de sa réparation? etc.)
- Le nettoyage des objets
- La réparation éventuelle des objets
- La valorisation créative
- Le conditionnement
- Le rangement

Cette part importante illustre bien le cœur du travail réalisé par les Ressourceries et Recycleries: derrière chaque objet remis en circulation, il y a une série d'opérations souvent peu visibles, mais indispensables à sa réutilisation ou à son réemploi.

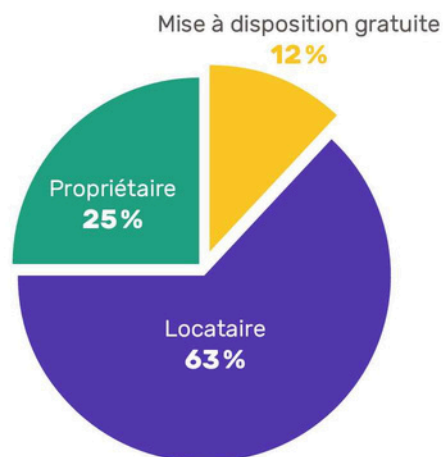
1 <https://nrnr.catalogueformpro.com/4/la-fonction-sensibilisation/489366/construire-lactivite-economique-de-la-fonction-de-sensibilisation>

L'ENJEU DU FONCIER

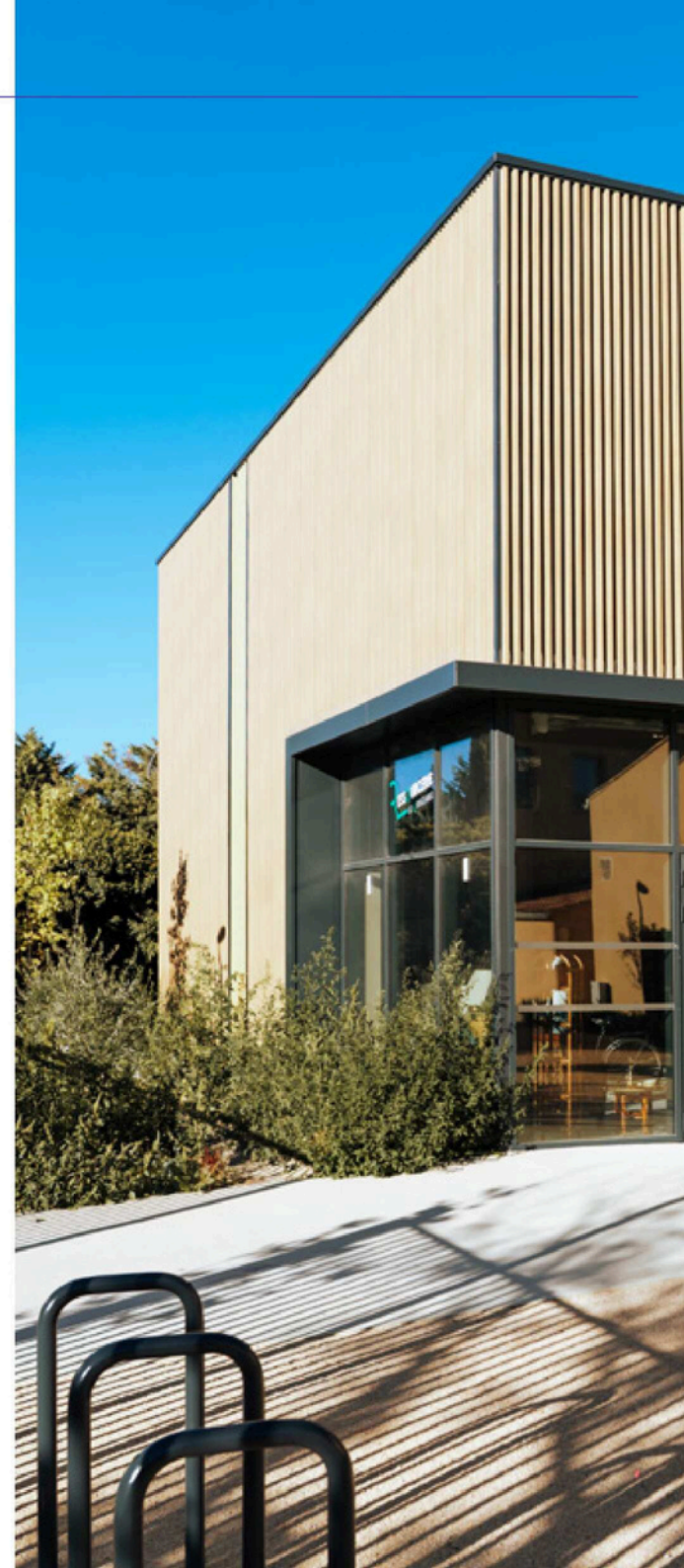
Les activités d'une Ressourcerie / Recyclerie nécessitent des surfaces foncières conséquentes : réception des dons, zone de tri, stockage, ateliers de valorisation, surface de vente, espace administratif, espace de sensibilisation, salle de formation, parking, espace extérieur pour les bennes.

Les Ressourceries et Recycleries adhérentes du RnRR comptabilisent 503 sites différents, soit près de 2 sites par structure (790 m² en moyenne par site). La surface médiane des Ressourceries est de 1100 m² en 2024 : la moitié des structures ont plus, la moitié dispose de moins. Là

Locataire ? Propriétaire ?



encore, la disparité est forte : la plus petite Ressourcerie de France dispose de 75m², tandis que la plus vaste a près de 11000m² disponibles répartis sur plusieurs sites... En 2022, Sur l'ensemble des sites occupés par les structures, la location est le mode d'accès le plus utilisé (63 %). On peut par ailleurs noter que, l'activité de réemploi étant de fait une alternative à l'incinération des déchets, 12 % des sites occupés le sont à titre gracieux, principalement mis à disposition par des collectivités territoriales qui intègrent ainsi pleinement les Ressourceries dans leur Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



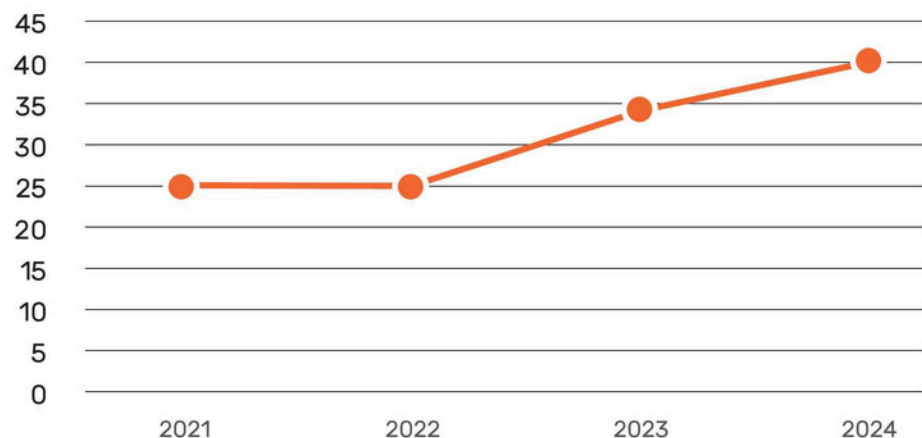
4. Le réemploi solidaire, c'est du boulot !

Près des trois quarts de ces sites (72,36 %) sont occupés de façon pérenne (27,64 % occupés de façon temporaire) en 2022.

Le foncier (coût du loyer, remboursement d'emprunt, impôts fonciers, etc.) représente une charge annuelle de près de 41000 € par structure (soit une augmentation de 17% en deux ans), pour un coût annuel moyen de 40 €/m² (+65 % depuis 2021!). On note cependant des disparités géographiques très importantes : si on prend en compte les Ressourceries / Recycleries situées dans les agglomérations, le coût annuel peut ainsi passer à plus de 200 €/m² (plus de 100 €/m² de moyenne en Île-de-France) avec une charge annuelle pouvant dépasser 200 000 €/an par site et jusqu'à 500 000 €/an pour une structure multi-sites.

Le foncier (coût du loyer, remboursement d'emprunt, impôts fonciers, etc.) représente en moyenne 8 % du budget d'une Ressourcerie / Recyclerie, mais les disparités sont fortes : de 1 % du budget global d'une Ressourcerie / Recyclerie pour les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE en agglomération) à plus de 15 % pour une association employeuse hors IAE dans l'agglomération parisienne (18 % pour ces mêmes structures au niveau national).

Évolution du coût annuel moyen du foncier (€/m²)



Les magasins sont les surfaces auxquelles les structures consacrent le plus de place (35 % de la surface couverte), devant les espaces de stockage (25 %) et les ateliers (20 %).

Sachant qu'un mètre carré de stockage coûte en moyenne 40 € par an aux structures, le coût du foncier pour le stockage représente pour l'ensemble des Ressourceries et Recycleries une charge financière de plus de 2 290 000 € au niveau national : la gestion des flux est elle aussi une question importante !

À noter qu'en 2022, 39 % des structures disposent d'un espace dédié à la formation, tandis que 6 % envisagent d'en créer un.

Répartition des surfaces couvertes





DE LA COLLECTE À LA VALORISATION

La fonction de collecte est essentielle. Les activités d'une Ressourcerie / Recyclerie s'organisent autour du cycle de l'objet, une chaîne logistique qui commence par la récupération d'un gisement.

Cette collecte peut prendre des formes variées, parmi lesquelles :

- Apport volontaire directement à la Ressourcerie / Recyclerie
- Collecte sur rendez-vous par la structure directement chez les particuliers
- Collecte sur déchèterie (principalement via un conteneur de réemploi)
- Collecte en porte à porte (de plus en plus rare, la collecte systématique des déchets encombrants est progressivement remplacée par des collectes sur rendez-vous)
- Collecte auprès d'entreprises et d'administrations
- Collecte événementielle (ex. dans le cadre de Ressourceries / Recycleries éphémères, collecte en pied d'immeuble, collecte lors d'événements sur la voie publique)

Les gisements collectés sont alors identifiés dans différentes catégories pouvant correspondre à des filières à REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) :

- EA ménagers ou professionnels :
Eléments d'Ameublement
- TLC : Textiles d'habillement, Linge de maison, Chaussures
- EEE ménagers ou professionnels :
Équipements Électriques ou Électroniques
- Les jouets
- ASL : Articles de Sport et de Loisirs
- ABJ : Articles de Bricolage et de Jardin
- PMCB : Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment

Les Ressourceries et Recycleries collectent d'autres catégories d'objets qui ne sont pas couverts par des filières à REP :

- La vaisselle
- Les livres, CD, DVD, vinyles
- Les objets de décoration : tableaux, cadres

Les Ressourceries et Recycleries peuvent également collecter des DAE (Déchet d'Activités des Entreprises) comme le papier, le carton, ou certains plastiques.

La directive européenne 2018/851 fixe de nouveaux objectifs à atteindre :

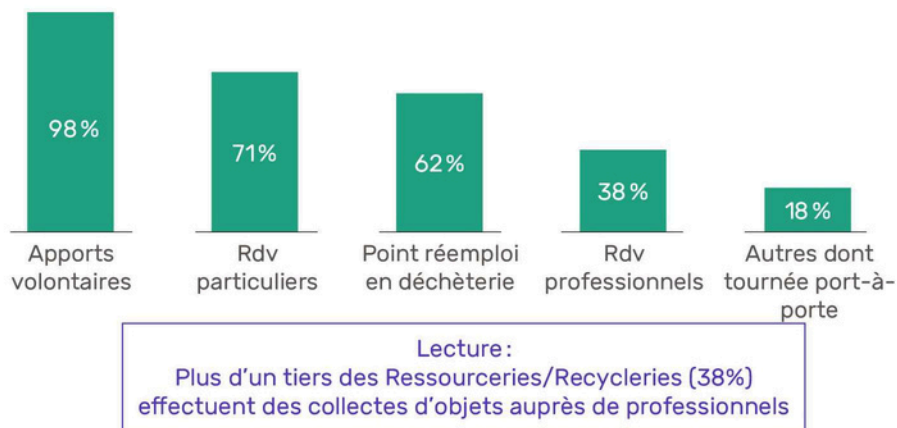
- D'ici 2035, la part de valorisation par préparation en vue du réemploi et recyclage des déchets municipaux devra atteindre 65 % minimum.
- Pour les régimes de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) mis en place en vue d'atteindre des objectifs de gestion des déchets fixés, les producteurs de produits doivent supporter au moins 80 % des coûts nécessaires.

4. Le réemploi solidaire, c'est du boulot!

Les modes de collecte

Pour assurer un approvisionnement régulier et équilibré quantitativement et qualitativement, les structures développent des modes de collecte différents. Ils sont relativement stables depuis 2020.

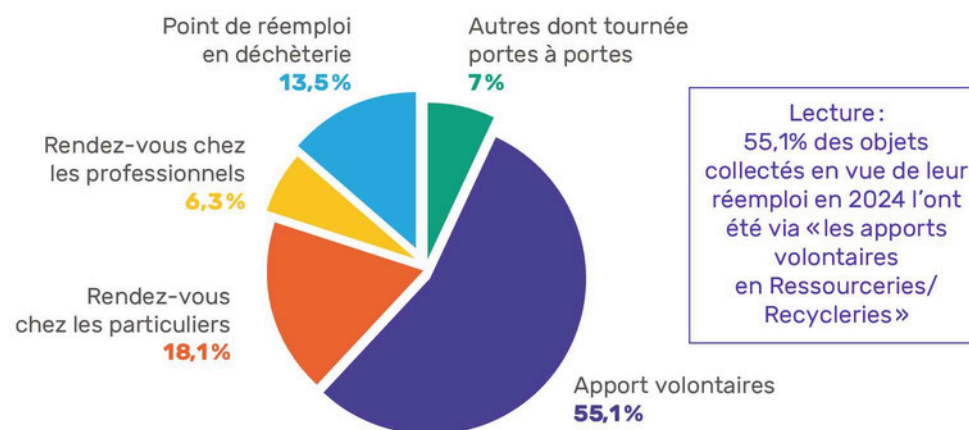
Modes de collecte pratiqués par les structures



Témoin de l'ancrage local et de la mise en œuvre d'un service de proximité indispensable, l'apport volontaire est le mode de collecte majoritaire (plus de 55 % des tonnages). Il s'est considérablement développé ces dernières années (il représentait 14 % il y a 15 ans!). Les Ressourceries et Recycleries ont résolument choisi de consacrer une partie de leurs ressources à l'accueil des publics et à leur mission essentielle de lien et de proximité.

La répartition en volume des différents modes de collectes varie en fonction des modes d'organisation des structures ainsi que de leur modèle social. Celles possédant d'importantes surfaces et un grand nombre de personnes employées vont nécessairement se positionner sur des modes de collecte plus industriels. Au contraire, quand les locaux sont petits, et les salarié·e·s moins nombreux, les structures ont tendance à privilégier l'apport volontaire.

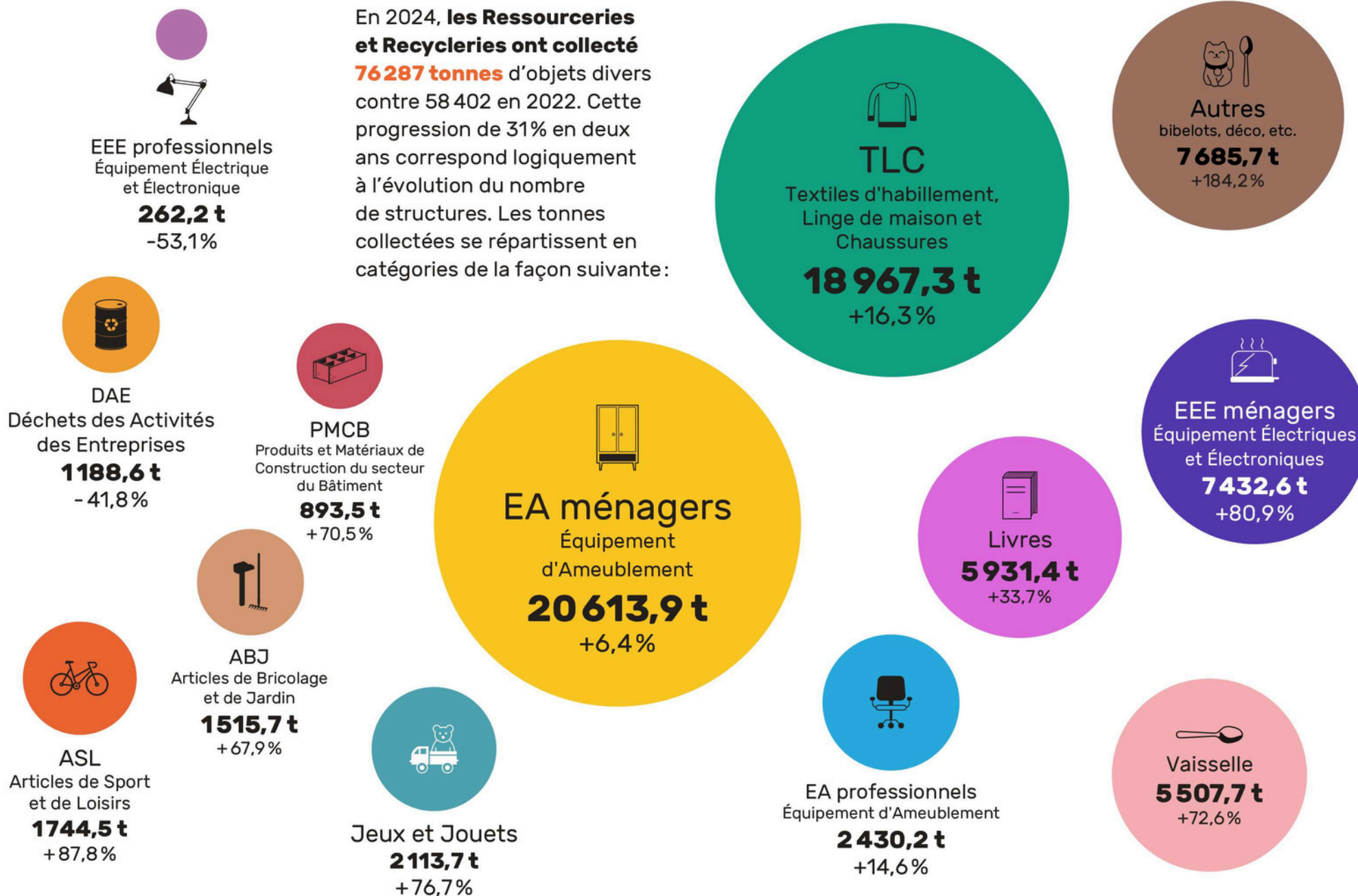
Répartition des tonnages selon le mode de collecte



La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)¹ impose aux collectivités territoriales la mise en place de zones de réemploi pour les structures de l'ESS :

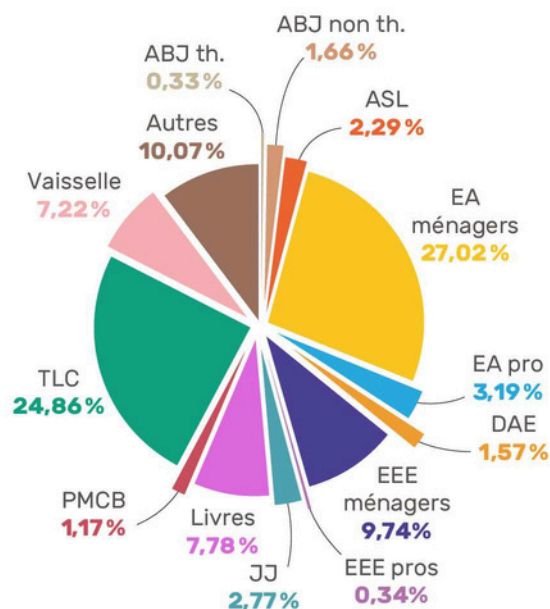
« Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour la collecte et le traitement des déchets des ménages ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables. Les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés. » En 2024, 62 % des Ressourceries / Recycleries collectaient en déchèterie (53 % il y a 10 ans).

¹ Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759>



4. Le réemploi solidaire, c'est du boulot !

Répartition des tonnages collectés par flux

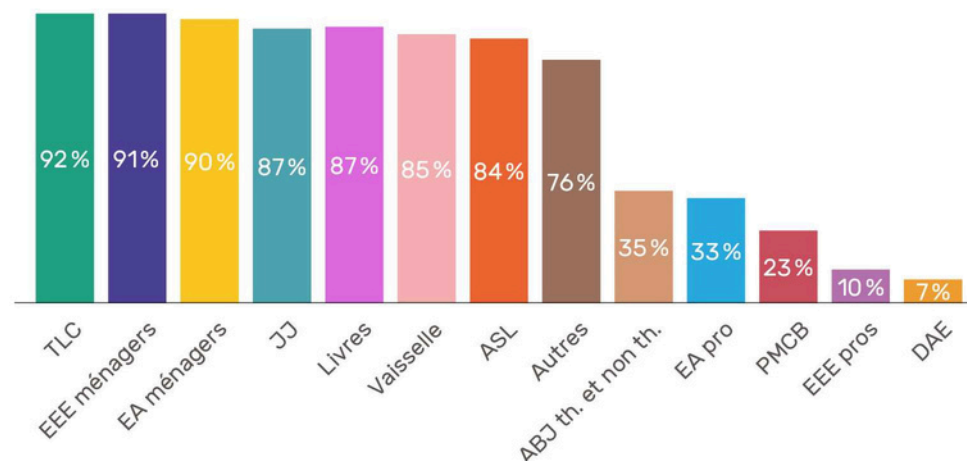


Lecture : les EA ménagers représentent 27,02% des tonnages collectés.

Les 2 gisements les plus importants en tonnage sont le mobilier (EA) avec 27% (36% en 2021) et les textiles (TLC) avec 25% (26% en 2021). Les EA sont le flux le plus important et donc le plus contraignant en termes de surface. Les EEE constituent le flux le plus compliqué à traiter, sa remise en état nécessitant souvent des interventions techniques.

Si, tous gisements confondus, les tonnes collectées suivent l'évolution du nombre de structures, il existe d'importantes disparités entre les gisements : ainsi, les deux principaux en poids (TLC et EA ménagers) progressent moins que le nombre de structures, tandis que d'autres flux connaissent de fortes hausses.

Votre structure collecte-t-elle ce type d'objet ?



Lecture : seules 10% des structures collectent des EEE professionnels.

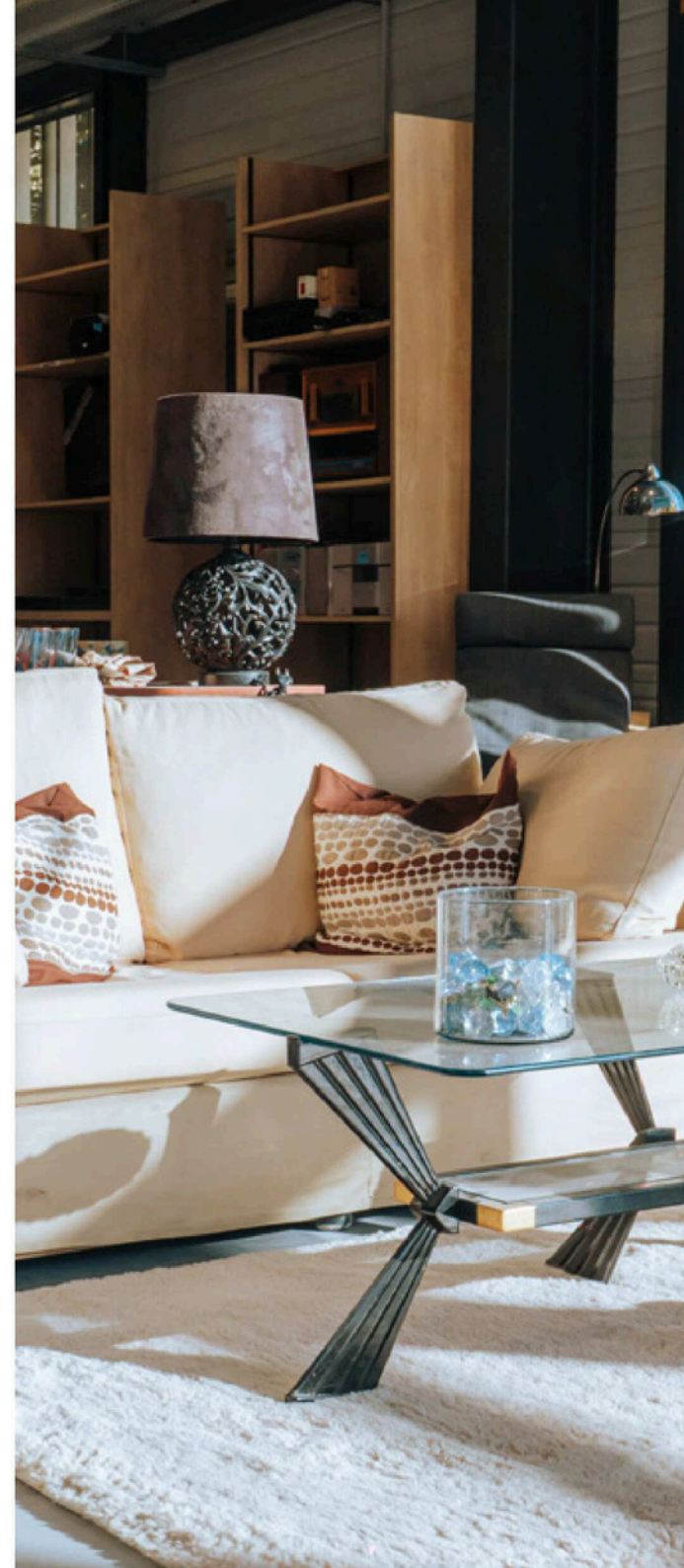
Parmi l'ensemble des gisements, les Ressourceries et Recycleries sont davantage mobilisées sur les objets provenant des particuliers. Sans surprise, les plus importants en tonnages collectés sont aussi ceux sur lesquels le plus de structures sont positionnées : plus de 90 % d'entre elles déclarent collecter des TLC, des EA et des EEE ménagers. Ce constat est cohérent avec la part croissante de l'apport volontaire dans l'ensemble des modes de collecte.

Les filières dites « professionnelles » (EA pro, EEE pro, DAE, PMCB) ne sont à l'inverse collectées que par une minorité des Ressourceries qui ont souvent développé une spécialisation sur celles-ci. De la recherche de gisements, à la valorisation standardisée jusqu'à la recherche de débouchés, ces filières impliquent des méthodes spécifiques sur lesquelles la majorité des structures ne veut ou ne peut se positionner.

Si les Éléments d'Ameublement gardent une place importante dans l'activité des Ressourceries, leur part tend à décroître: par rapport à l'ensemble des biens collectés, la proportion d'EA a diminué d'environ 10 % en trois ans.

Cette évolution suit de près celle du marché du neuf : la hausse des taux d'intérêt et l'inflation ont réduit la mobilité résidentielle, donc le renouvellement mobilier. Moins de déménagements, ce sont moins de meubles achetés en neuf, comme en réemploi. Cependant, il existe d'autres facteurs qui expliquent cette baisse pour les Ressourceries. Avec une augmentation du coût du foncier de 65 % en trois ans, le coût du stockage devient problématique pour cette filière qui représente environ un tiers

de l'emprise foncière (stockage, atelier, espace de vente). Réparer et stocker des meubles qui ne se vendent pas bien engendre donc un reste à charge important pour les structures qui, à défaut d'un soutien financier suffisant, notamment de l'éco-organisme, préfèrent se réorienter vers des filières mieux soutenues, plus vendeuses, moins gourmandes en place: des filières avec un reste à charge plus acceptable. Enfin, de la même façon que la fast-fashion impacte toute l'organisation de la filière TLC, ces dernières années ont vu l'émergence d'un phénomène de "fast déco": la baisse régulière de la qualité du gisement rend les EA plus difficiles à réemployer, augmentant d'autant le coût du réemploi sur cette filière.



Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Principe de Responsabilité Élargie des Producteurs :

les producteurs sont les metteurs en marché de produits générateurs de déchets. Ce principe les oblige à participer au financement du service public de gestion des déchets en aval et à promouvoir l'écoconception en amont. Pour respecter ce principe, les producteurs s'organisent par filières et créent des éco-organismes, des sociétés de droit privé ayant pour objectif de prendre en charge ces obligations.

Par leur rôle dans la gestion et la prévention des déchets, les acteur·ice·s du réemploi solidaire sont parties prenantes des REP. Ils·Elles constituent un canal de collecte majeur de biens usagés pour les habitant·e·s, complémentaire du service public de gestion et de prévention des déchets.

La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2020 a permis l'adoption des fonds réemploi : alimentés par **au moins 5% des écocontributions** des éco-organismes par filière REP concernée, ils sont dédiés au financement des activités de réemploi réalisés par les acteur·ice·s de l'ESS. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, les fonds se mettent en place progressivement. Le poids du financement des éco-organismes

reste en 2024 très minoritaire dans le modèle économique pour les Ressourceries et Recycleries : il ne représente que 2,4 % de leurs recettes.

En effet, le déploiement des fonds réemploi s'avère complexe et loin de prendre en charge le coût net du réemploi pour les structures. La plupart des éco-organismes tenus de mettre en place un fonds réemploi ne mettent pas les 5% prévus, décaissent les fonds réemploi selon des modalités complexes pour les structures multflux et les financements ne couvrent pas les coûts du réemploi pour les structures, qu'il s'agisse d'un soutien à la tonne ou de montants alloués via des appels à projets.

Le périmètre des filières à REP s'est considérablement agrandi ces dernières années. Pour chacune, un ou plusieurs éco-organismes sont chargés de gérer la fin de vie des matières ou produits concernés.

On comptait, jusqu'à la loi AGECE, 12 filières à REP (en gras, celles qui concernent les Ressourceries et Recycleries) :

- Les emballages ménagers,
- Les papiers,
- **Les Équipements Électriques et Électroniques (EEE),**
- **Les Éléments d'Ameublement (EA),**

- **Les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC),**

- Les piles et accumulateurs,
- Les produits chimiques (DDS - déchets diffus spécifiques),
- Les pneumatiques,
- Les véhicules hors d'usage (VHU),
- Les bateaux de plaisance ou de sport,
- Les dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement,
- Les médicaments à usage humain.

La loi AGECE a prévu de créer de 2021 à 2025 11 filières :

- Les emballages professionnels (2025), y compris pour la restauration (2023),
- **Les Produits ou Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) (2022),**
- **Les jouets (2022),**
- **Les Articles de Sport et de Loisirs (ASL) (2022),**
- **Les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) (2022),**
- Les huiles minérales ou synthétiques (2022),
- Les produits du tabac (2021),
- Les gommes à mâcher (2024),
- Les textiles sanitaires à usage unique (2024),
- Les engins de pêche contenant du plastique (2025)
- Les aides techniques médicales (possibilité).

4. Le réemploi solidaire, c'est du boulot!

Près de 73% des tonnages collectés par les Ressourceries et Recycleries sont couverts par des filières à REP - Responsabilité Élargie des Producteurs (41% en 2013).

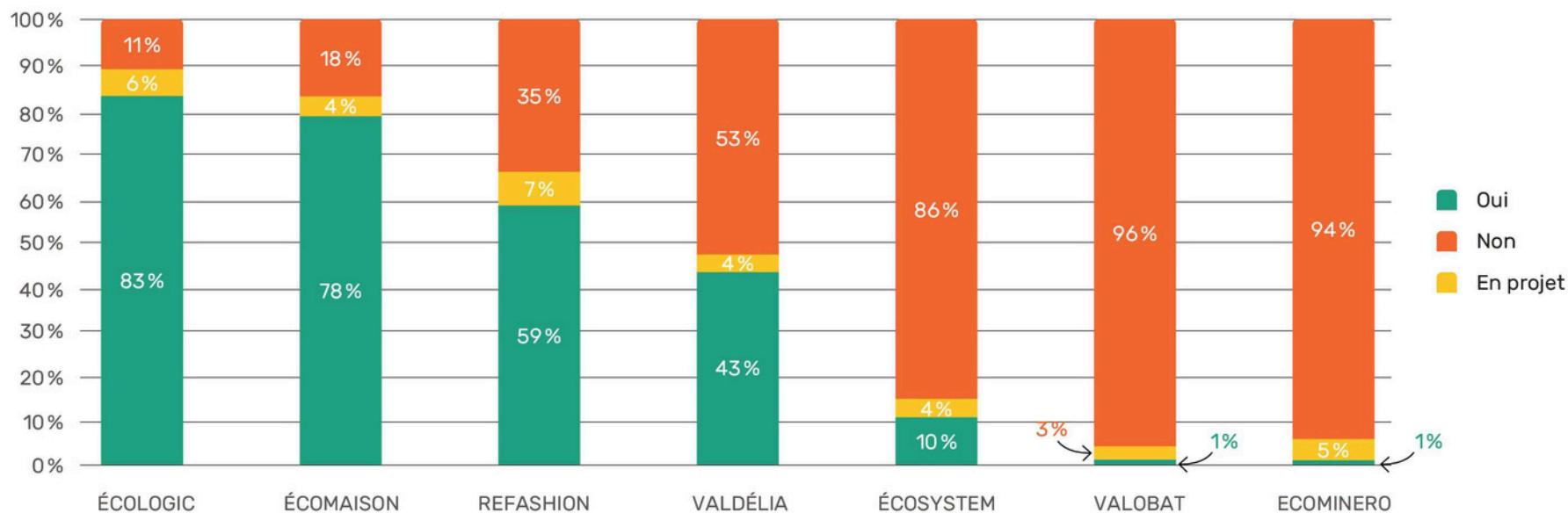
Les Ressourceries et Recycleries, selon les filières, peuvent ainsi conventionner avec l'éco-organisme pour être sollicitées pour des opérations de collecte, être identifiées comme point d'apport, bénéficier d'un service de reprise des objets ou matières non réemployés, mettre en œuvre des opérations de communication / sensibilisation.

Le RnRR a signé des conventions de partenariat national avec les éco-organismes Ecologic (EEE, ASL, et ABJ thermiques), REFASHION (TLC), et Ecomaison (EA ménagers, ABJ non thermiques).

Les Ressourceries et Recycleries sont en majorité conventionnées avec Ecomaison (anciennement Ecomobilier) sur les EA et Ecologic sur les EEE.

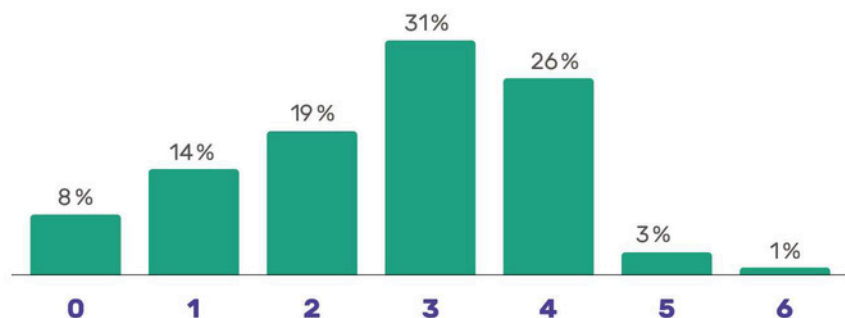
Lecture : 6% des Ressourceries et Recycleries prévoient de signer une convention avec Ecologic en 2024

Les conventionnements des Ressourceries / Recycleries avec les éco-organismes



4. Le réemploi solidaire, c'est du boulot !

Répartition des Ressourceries et Recycleries en fonction du nombre de conventions avec les éco-organismes



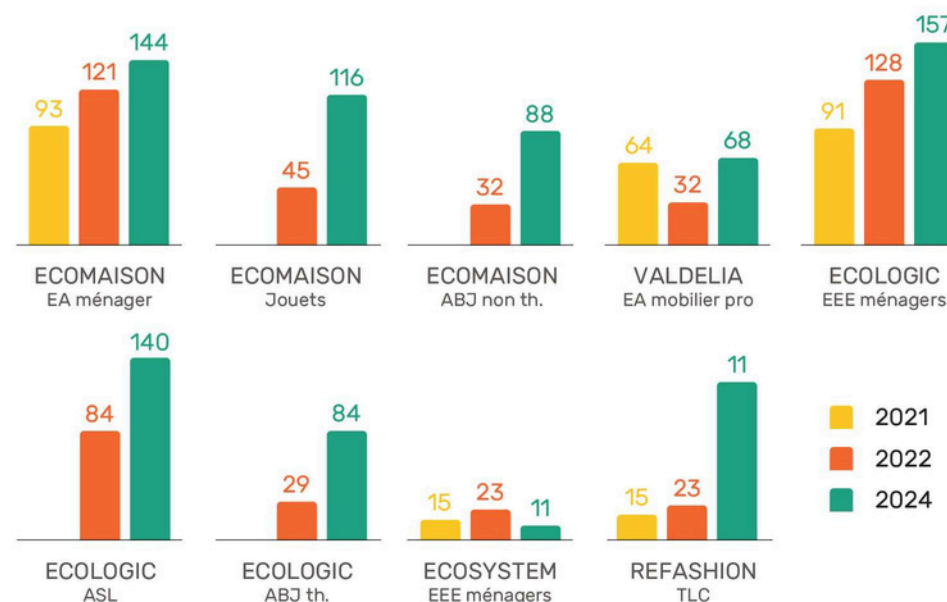
Lecture : 14% des structures ont exactement une convention, 19% en ont deux, etc.

La création de nouvelles filières et la mise en place des fonds réemploi ont largement fait évoluer le nombre de conventions que les Ressourceries et Recycleries ont avec les éco-organismes. En 2024, près de deux tiers des structures avait au moins 3 partenariats actifs avec des éco-organismes. Il s'agit d'une moyenne qui cache la complexité de ces fonds pour les structures : pour un soutien financier qui ne couvre pas les coûts du réemploi, une Ressourcerie peut avoir plusieurs conventions, des déclarations sur des portails différents selon les éco-organismes et devra répondre aux différents appels à projets des éco-organismes pour financer par exemple une partie d'équipement, un bout de foncier ou encore une petite partie du temps salarié. Si les Ressourceries et Recycleries assurent une traçabilité de

l'ensemble des flux précise et rigoureuse depuis plusieurs années, l'évolution des partenariats avec les éco-organismes conduit les structures à passer plus de temps sur des missions administratives, notamment sur des portails de déclaration de traçabilité complexes, au détriment du cœur du projet associatif.

Une analyse des implications financières des partenariats Ressourceries – éco-organismes sera explicitée plus bas, dans l'analyse des modèles économiques des structures.

Évolution du nombre de structures conventionnées avec des éco-organismes



Lecture : Le nombre de Ressourceries/Recycleries conventionnant avec ECOMAISON sur le flux des ABJ non thermiques a quasiment triplé en deux ans, passant de 32 structures conventionnées avec l'éco-organisme en 2022 à 88 en 2024.

FOCUS

LA FILIÈRE TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)

En 2024, plus de la moitié des Ressourceries et Recycleries répondant à l'observatoire sont conventionnées avec Refashion, l'éco-organisme des TLC (vêtements). C'est la filière REP dont le nombre de conventionnements a le plus augmenté. En effet, avant 2023 et la mise en œuvre du fonds réemploi, cette filière attribuait son financement principalement aux plateformes de tri de vêtements. Les structures adhérentes du RnRR ne conventionnaient donc pas directement avec Refashion, sauf pour être référencées comme point de collecte. La mise en place du fonds réemploi TLC en 2023 a fait profondément évoluer le nombre de partenariats mais sans apporter un soutien financier suffisant aux Ressourceries qui collectent, trient et réemploient des textiles usagés.

Les AMI (appels à manifestation d'intérêts) sont l'une des modalités de financement via le fonds réemploi de Refashion. En 2024, 55 structures ont été lauréates de l'AMI TLC conduit par le RnRR, pour un financement des projets à hauteur de 546 000€.

Les axes de cet AMI:

- Pédagogie / Formation / Sensibilisation
- Remise en état / valorisation
- Amélioration des ventes (surfaces et/ou canaux de vente)

Ces résultats montrent que les fonds réemploi, dont la création a été âprement défendue par les acteur·rice·s du réemploi solidaire, peuvent produire des effets concrets et soutenir des projets pertinents dans les territoires.

Ils ne doivent toutefois pas masquer les limites persistantes de la filière TLC. Le recours à des AMI place les structures dans une logique de sélection par projet, avec des financements ponctuels, partiels et souvent complexes à mobiliser, là où le secteur a avant tout besoin d'un soutien structurel, lisible et à la hauteur des coûts réels du réemploi. Si ces financements sont utiles, leurs modalités d'obtention restent à questionner, ils ne sauraient à eux seuls répondre aux difficultés profondes de la filière ni lever les critiques sur ses modalités actuelles de pilotage.



LE DÉBUT DE LA CRISE TEXTILE

Depuis l'été 2024, le RnRR et ses adhérents ont alerté les pouvoirs publics sur l'augmentation des difficultés rencontrées par la filière et les structures. Cette crise est notamment liée à la saturation des exutoires, et affecte directement les opérateurs de collecte, de réemploi local et de tri. Cette saturation est due notamment à l'augmentation du nombre de vêtements mis en circulation ces dernières années, malgré notre combat contre la fast-fashion, et à une évolution du contexte international qui se traduit par des fortes contraintes de stockage pesant sur les associations locales. Ces dernières ont dû, dans plusieurs régions, ralentir les collectes afin d'éviter un arrêt complet de leurs activités. Les impacts sont multiples et variables selon les territoires. Par exemple, la fermeture de l'entreprise de recyclage La Tresse, en Dordogne en mars 2025, a laissé 200 associations sans solution pour leurs déchets (environ 3 000 t), et a conduit à la suppression de 38 emplois directs, dont 30 en insertion. Cette structure n'a

toujours pas trouvé de solution de reprise et les associations sont toujours sans débouchés pour leurs exutoires.

Plus globalement, pour rappel, environ 1/3 du chiffre d'affaires d'une Ressourcerie vient de la vente de TLC.

Le réseau s'est mobilisé pour analyser l'impact de la crise dans nos structures. Une enquête a été envoyée aux adhérents en novembre 2024. Voici les principaux résultats (avec 95 répondant.e.s):

- 70 % des structures répondantes ont eu des problèmes d'exutoires
- 47 % des problèmes étaient liés aux délais de passage, 37 % à l'arrêt de l'activité des repreneurs
- Forte incertitude sur la suite de la situation pour les structures adhérentes
- 24 % des structures répondantes ont fait une pause dans la collecte, mais plusieurs structures affirment qu'elles envisagent une pause ou un arrêt des TLC

Cette crise se poursuit encore au moment où nous écrivons ces lignes en ce début d'année 2026.

En mai 2024, à la suite de l'adoption de la proposition de loi contre la fast-fashion par l'Assemblée Nationale, nous avons co-porté avec l'ONG Zero Waste et les Amis de la Terre

une campagne de communication et de plaidoyer pour dénoncer des pratiques similaires à la fast-fashion dans le secteur de la décoration et du mobilier, appelées «fast-deco».

Entre 2017 et 2022, le nombre d'éléments d'ameublement mis sur le marché en France a augmenté de 88 %, passant de 269 à 505 millions d'unités. Le nombre de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés a quant à lui été multiplié par un peu plus de 2 entre 2014 et 2020.

Nous avons contribué à l'élaboration du rapport, à la campagne de communication et au portage politique des propositions, centrées sur une réduction du problème à sa source, à l'image de la loi anti-fast fashion. Depuis le RnRR a intégré **la coalition stop fast-fashion et contribue activement aux actions menées sur ce sujet.**





UNE ACTION DE LA RECYCLERIE LORGUAISE : SENSIBILISATION CONTRE LA FAST-FASHION

LORGUES, 83, PROVENCE-ALPES-CÔTES D'AZUR

Le vendredi 14 mars 2025, une grande action «anti fast-fashion» a eu lieu à l'échelle nationale. La Recyclerie Lorguaise a animé une rencontre avec des lycéen·ne·s de Draguignan sur la thématique *#stopfastfashion*.

L'objectif : les sensibiliser au



recours à l'économie circulaire et leur faire découvrir ce qui se cache derrière les vêtements qu'il·elle·s achètent. Ce fut aussi l'occasion de partager les problématiques de la Recyclerie. En première ligne, l'apport volontaire de textile. "Nous observons avec effroi une augmentation du don de vêtements de mauvaise qualité impossible à valoriser" qui finissent à la décharge. "En tant que Ressourcerie, nous sommes particulièrement impactés par ce fléau. De nouvelles solutions sont en permanence recherchées pour avaler ces apports, les gérer, les digérer et en valoriser un



maximum". Cela passe par le stockage des vêtements hors saison de qualité, les gratifierias (zone de gratuité, donneries), des partenariats avec

les SPAs (société de protection des animaux), les centres de vacances, les CCAS (centre communal d'action sociale), les associations d'aide aux demandeur·euse·s d'asile, maraudes ou le surcyclage des vêtements mono-matières (jeans, cotons, lin, etc.) Le constat de la Recyclerie Lorguaise est sans appel : "Nous tentons par tous les moyens d'en jeter un minimum. Pourtant la réalité est bien là et la bataille contre l'hémorragie de cette surproduction et

surexportation est loin d'être terminée. Nous devons prendre conscience de ces abominations sociales, sociétales et économiques... en parler le plus possible pour que l'invisible devienne visible... et que cette hérésie cesse enfin".

La présentation s'est terminée par un quiz et un temps dédié à un "troc-fringues" où les élèves ont pu déposer des vêtements qu'ils n'utilisent plus et en choisir un. Ils ont très bien joué le jeu ! Comme le rappelle la Recyclerie Lorguaise : "On ne le dira jamais assez *#stopfastfashion* et vive l'éco-conception, l'upcycling, le circulaire et le solidaire !"



SENSIBILISATION ET MOBILISATION CITOYENNE

La sensibilisation dans une démarche d'éducation populaire est un vecteur important de changement de pratiques et d'accompagnement au changement de comportements. Elle permet la mobilisation des citoyen·ne·s et est au cœur de l'activité des Ressourceries et Recycleries. Depuis la création du RnRR en 2000, la sensibilisation est une fonction transversale aux trois autres fonctions : collecte, valorisation et redistribution. Les Ressourceries et Recycleries se positionnent comme **des services de proximité dans la prévention et la gestion des déchets**. Les structures de réemploi local et solidaire font la preuve par l'exemple qu'une alternative est possible.

Le principe de cette fonction de sensibilisation est d'informer, de sensibiliser et d'accompagner tous les publics à l'adoption de gestes éco-citoyens vers une consommation et un mode de vie plus responsables et respectueux des êtres humains et de l'environnement. Cette fonction peut se décliner de différentes manières, de l'information

lors de collectes et de ventes auprès des usagers·ères de la Ressourcerie / Recyclerie jusqu'à la mise en œuvre de **programmes d'éducation à l'environnement** en passant par l'organisation de visites, de journées portes ouvertes, d'animations ou encore d'ateliers et d'interventions diverses :

- L'inscription de **messages de sensibilisation** sur les zones de collecte et dans les magasins sur les impacts du réemploi (écologiques, sociaux et économiques)
- Des **animations** en milieu scolaire sur des thématiques très variées (la réduction des déchets, le réemploi, le recyclage, la gestion des déchets, le compostage, la réparation, etc.)
- Des **ateliers participatifs** dans les Ressourceries et Recycleries ou en dehors : création d'objets à partir de matériaux de réemploi, détournement d'objets, upcycling...
- Des **Repair Cafés** qui permettent aux citoyen·ne·s d'être accompagné·e·s par des bénévoles compétent·e·s pour réparer et ainsi prolonger la durée de vie de leurs objets.

- Des **festivals** autour du réemploi et de la "récup" partout dans le territoire
- Des **visites** de Ressourceries et Recycleries tout au long de l'année et également dans le cadre d'événements nationaux : Semaine Nationale des Ressourceries et Recycleries, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets...
- Des Ressourceries / Recycleries **éphémères** (le temps d'une ou plusieurs journées, la structure se déplace dans un quartier d'une ville ou dans un village et anime ainsi des actions liées aux 4 fonctions)
- Des **programmes d'éducation à l'environnement** avec l'accompagnement de classes tout au long de l'année pour le développement de projets de sensibilisation ambitieux (ex. mise en œuvre du compostage dans l'école, changement des pratiques au sein de l'établissement)
- La diffusion de messages de sensibilisation sur les **réseaux sociaux**

Les Ressourceries et Recycleries développent ces actions de sensibilisation à destination de différents publics :

- **Les salarié·e·s des Ressourceries / Recycleries**

- Les **bénévoles** qui s'engagent par conviction personnelle, volonté de création de liens et pour participer à un projet collectif
- Les **personnes qui donnent des objets** à la Ressourcerie / Recyclerie (via l'apport volontaire, la collecte sur rendez-vous ou encore la collecte en déchèterie)
- Les **visiteurs et visiteuses** et usager·ère·s des magasins des Ressourceries / Recycleries
- Le **public scolaire** (écoles, collèges, lycées)

- Les **jeunes** en leur proposant des approches différenciées et critiques sur la consommation de masse et l'appréhension de la citoyenneté
- **Le grand public** via des actions de communication
- **Les élu·e·s et technicien·ne·s** de collectivités territoriales et d'administrations
- **Les salarié·e·s d'entreprises** bénéficiaires d'opérations de collecte / sensibilisation
- **Les habitant·e·s** lors d'opérations en lien avec les bailleurs sociaux

Ci-après, deux exemples d'action de sensibilisation menée par deux de nos structures adhérentes

cf pages suivantes



zoom sur **UNE ACTION MENÉE PAR L'ASSOCIATION NEPTUNE ET POMME**

MONTREUIL, 93, ÎLE-DE-FRANCE

Dans le cadre de la sortie de son album Saisons, paru le 22 mars 2024, la chanteuse Pomme et son équipe ont souhaité initier une démarche de merchandising plus responsable, en intégrant des objets issus du réemploi.

C'est Eva Chan, cheffe de produit chez Universal Music France et ancienne habitante de Montreuil, qui a sollicité Neptune pour concrétiser ce projet. Cliente de longue date de nos Ressourceries solidaires, elle œuvre aujourd'hui à faire évoluer les pratiques de l'industrie musicale vers plus de durabilité.

Le partenariat a donné naissance à un objet original et engagé: un kit de personnalisation composé d'une assiette vintage, chinée dans les Ressourceries Neptune, accompagnée d'une planche de transfert illustrée aux couleurs de



l'univers de l'artiste. Chaque pièce est unique, sélectionnée avec soin par les équipes dans une logique de valorisation des objets de seconde main. Ce projet s'inscrit pleinement dans les valeurs portées par Neptune: réemploi solidaire, sensibilisation à la consommation responsable et soutien aux initiatives créatives à impact positif. Cette collaboration innovante démontre que l'économie circulaire peut s'intégrer à des secteurs aussi variés que celui de la musique et du divertissement.

Ce partenariat a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans Le Montreuillois, témoignant de l'intérêt local pour ces nouvelles formes d'engagement. Neptune comme le RnRR espérons que cette initiative inspirera d'autres acteur·ice·s culturel·le·s à s'inscrire dans une dynamique plus éthique et durable.

zoom sur

UNE ACTION MENÉE PAR LA RESSOURCERIE ZÉRO-NEUF

BORDES-SUR-ARIZE, 09, OCCITANIE

Le festival 300% récup' de la Ressourcerie zéro-neuf (organisé tous les deux ans) est un événement inspirant autour de la récup', du réemploi, et de l'upcycling. Résolument tournée vers un avenir décroissant, la Ressourcerie invite à la rencontre d'artistes, d'artisan·ne·s, de créateur·ice·s, qui contribuent au monde de demain, un monde où le déchet est une ressource. L'association propose un moment festif, convivial et ouvert à tou·te·s, car l'équipe salariée et bénévole est persuadée que parler des déchets, ça peut être joyeux, fun et attrayant!

L'édition 2024, a été un franc succès! Plus de 2000 personnes sont venues durant le week-end, quasiment deux fois plus que ce qui était attendu.

Tous les ateliers proposés étaient



complets, et le chapiteau lors des concerts bien rempli. Cet événement a mobilisé 52 personnes, créateur·ice·s, artistes et intervenant·e·s confondu·e·s.

L'équipe était composée de 50 bénévoles en plus des salarié·e·s. La cantine a servi 1000 repas dans le week-end, et n'a fait que 25 kilos de déchets ultimes, pour un festival sur la réduction des déchets, ça en jette!

L'événement était à prix libre. Chaque personne qui participe est libre de donner la participation financière de son choix. Cela permet de responsabiliser les participant·e·s, de les questionner sur leur rapport à l'argent et ainsi trouver le prix juste pour elles·eux, leurs bourses, le projet et les intervenant·e·s.

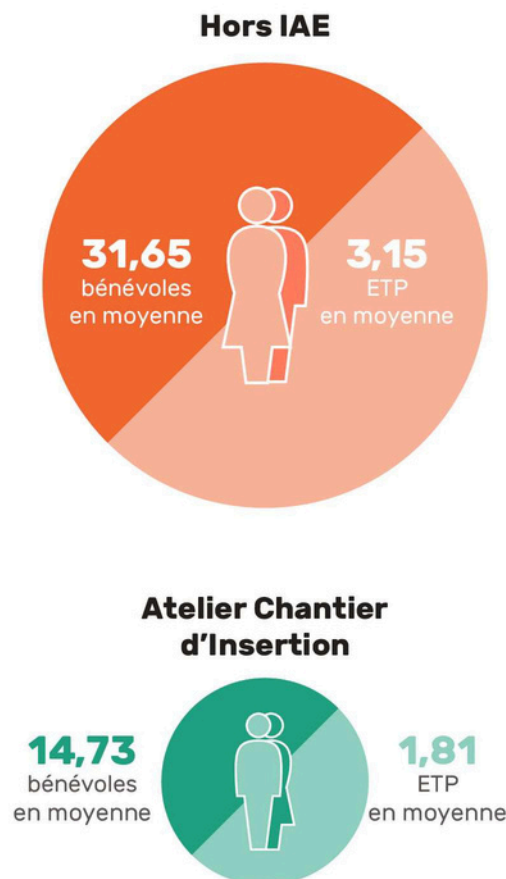
Les bénévoles

La part du bénévolat est centrale au sein des structures du RnRR. Dans les Ressourceries / Recycleries, il a des impacts majeurs sur nos territoires :

- Création de lien, notamment intergénérationnel
- Transfert de savoir-faire anciens (et possiblement en voie de disparition)
- Échange de compétences avec les équipes salariées
- Dynamisation et animation sociale des structures
- Lutte contre l'isolement de personnes en situation d'exclusion ou en situation de rupture

Le bénévolat est synonyme de lien social. Il permet d'impliquer des personnes qui s'investissent de quelques heures à parfois plusieurs jours par semaine et participent au dynamisme des Ressourceries et Recycleries en France : merci à elles !

En 2024, les structures du réemploi local et solidaire comptaient **5 128 bénévoles**, représentant **547 ETP** (Équivalent Temps Plein), soit près d'un million d'heures de bénévolat par an. Concrètement cela représente plus de 2700 personnes qui ont donné chacune une journée par semaine de leur temps !



Si l'on repart de la distinction entre les deux modèles majoritaires au sein du RnRR (ACI - Atelier Chantier d'Insertion - et structure hors IAE - sans agrément d'insertion), nous constatons que le nombre moyen de bénévoles est plus important dans les structures hors IAE ; plus de 2 fois plus de bénévoles que les ACI. Cela atteste d'un engagement citoyen important, là où les structures en ont le plus besoin.

L'activité de valorisation (tri, nettoyage, réparation), représente en 2022,  % du temps bénévole : c'est une activité chronophage qui nécessite des compétences techniques et sur laquelle il peut être difficile économiquement de mobiliser les salarié·e·s. L'implication des bénévoles sur cette fonction est donc très importante pour les structures.

Les activités des Ressourceries et Recycleries sont facilement accessibles pour des personnes désireuses de s'investir ; même si les gestes et la valorisation peuvent être techniques, l'activité de remise en état des objets est très ressource et facilement appréhensible. Elles sont donc un outil formidable pour la mobilisation citoyenne.

Les services civiques

«L'objectif de l'engagement de Service Civique est de mobiliser la jeunesse pour répondre aux défis de la société. **Ouvert à tou-te-s les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, ce n'est pas un stage, ni du bénévolat ni même un emploi salarié, c'est un engagement volontaire pour une durée de 6 à 12 mois.**»¹

Les structures adhérentes comptabilisent **253 personnes en service civique** (171 en 2022), pour **131 ETP** (117 en 2022).

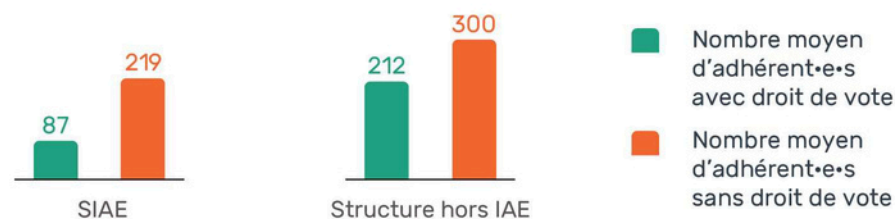


Les structures dites « d'emplois pérennes » (ou "hors IAE", sans agrément d'insertion) mobilisent en moyenne 4,9 fois plus de volontaires que les ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion). Bien qu'important, ce chiffre n'est pas excessivement élevé. En effet, les structures mettent un point d'honneur à accueillir dans de bonnes conditions les volontaires afin de les accompagner au mieux et de leur permettre de s'épanouir. En s'engageant, ils et elles s'enrichissent de nouvelles expériences, apportent leur enthousiasme, un regard neuf sur les pratiques et contribuent pleinement à faire évoluer les projets associatifs et pédagogiques.

¹ Source : <https://www.service-civique.gouv.fr>

Les adhérent.e.s

Les Ressourceries et Recycleries proposent des adhésions pour leurs membres ; ils et elles sont alors invité.e.s à participer à la gouvernance associative (Assemblée Générale, Conseil d'administration, etc.). Elles comptent **31 261 adhérent.e.s avec droit de vote et 52 358 adhérent.e.s sans**. La comparaison SIAE / hors IAE montre une plus forte présence citoyenne dans ces dernières, que les adhérent.e.s aient un droit de vote ou non.



Le nombre moyen d'adhérent.e.s sans droit de vote a presque doublé depuis 2022. Une progression particulièrement marquée pour les structures du champ de l'IAE, où la moyenne est passée de 44 adhérent.e.s sans droit de vote, à 219 en 2024. Cette évolution illustre la progression des adhésions de soutien aux structures, de la part de personnes ne pouvant ou ne voulant pas s'impliquer dans la gouvernance.

Un constat à nuancer : l'adhésion sans droit de vote reste minoritaire. Le nombre médian d'adhérent.e.s sans droit de vote est de 0, quelle que soit la structuration sociale des structures. Cela qui signifie que, dans au moins la moitié d'entre elles, il n'y a aucun.e adhérent.e sans droit de vote.

En 2022, les structures hors IAE comptaient plus de 8 fois plus d'adhérent.e.s avec droit de vote et 6 fois plus sans droit de vote que les structures d'insertion. Ces écarts sont aujourd'hui largement comblés, preuve à nouveau que l'engagement citoyen se renforce aussi dans les structures d'insertion.



L'exemple de l'auto-réparation

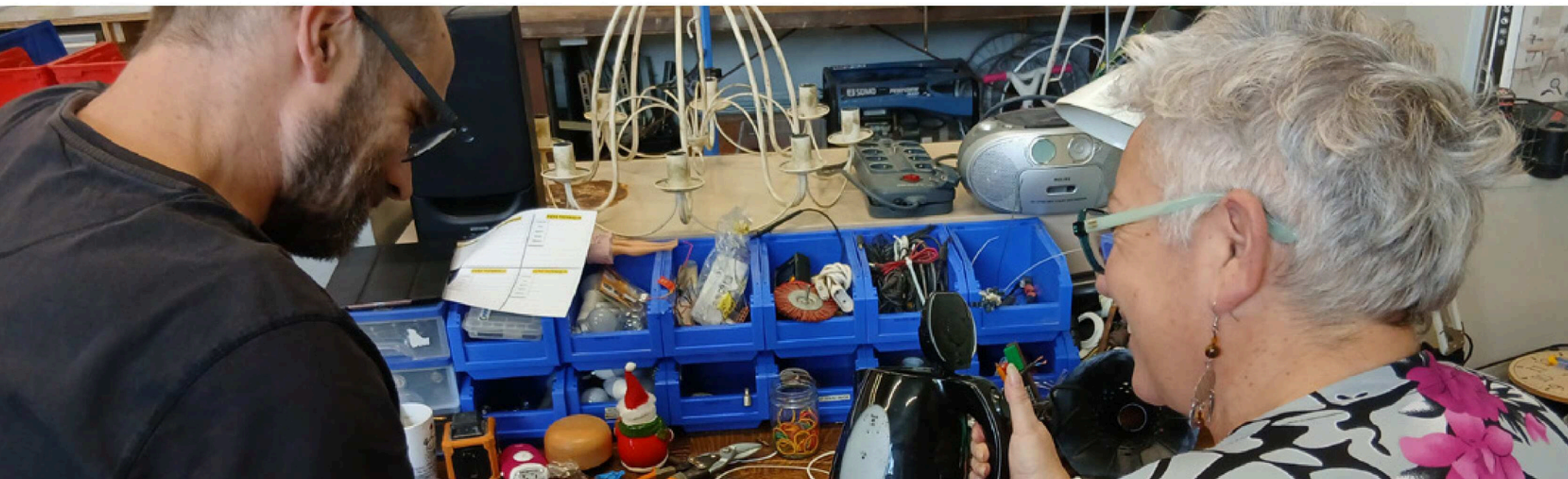
De plus en plus de Ressourceries et Recycleries se tournent vers des activités d'auto ou de co-réparation : elles permettent de toucher de nouveaux publics, de changer le rapport des personnes aux objets et de mêler actions de valorisation et opérations de sensibilisation tout en redonnant de la place à la transmission de savoir-faire manuels et artisanaux. Elles renforcent le pouvoir d'agir, permettent aux citoyen·ne·s de se réapproprier les outils et moyens de production et luttent contre la tertiarisation de notre société. Le principe est de

permettre aux usagers·ères de venir réparer leurs objets avec parfois l'aide de salarié·e·s et/ou de bénévoles (comme le font les Repair Cafés).

Ces activités contribuent à la fois à l'acquisition d'une **culture de la réparation** et à l'augmentation du nombre de produits réparés. Elles s'inscrivent dans une démarche solidaire caractérisée par une grande accessibilité financière, une offre de proximité génératrice de lien social et une grande complémentarité avec le réemploi solidaire.

L'auto-réparation est en grande partie gérée par la force et l'expérience de **bénévoles impliqué·e·s** car c'est une activité à haute valeur humaine ajoutée : transmission et valorisation de savoir-faire, rencontres et convivialité, apprentissage de l'autonomie.

Aujourd'hui, près de **53 % des structures proposent un service d'auto ou de co-réparation** (sur le vélo, le mobilier ou encore le textile), contre 30 % en 2022



5 Des contraintes réglementaires non négligeables

LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

«Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols...) et présenter des dangers (incendie, explosion...) sur l'environnement. Pour ces raisons, elles sont soumises à des réglementations spécifiques.»¹

La nomenclature des installations classées est divisée en quatre parties :

- Les substances (ex : combustibles, inflammables, radioactives...),
- Les activités (ex. : agroalimentaire, bois, déchets...),
- Les activités relevant de la directive sur les émissions industrielles,
- Les substances relevant de la directive SEVESO.

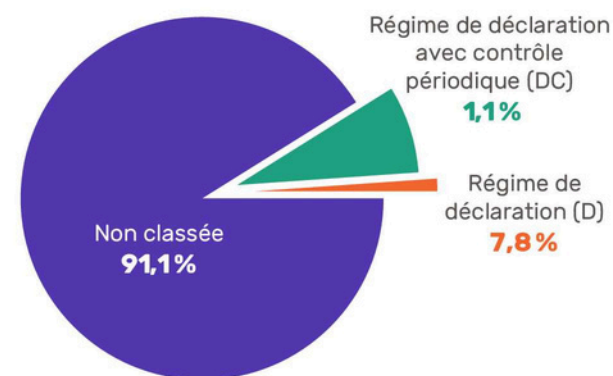
Les catégories de classement ICPE identifiées par les structures dans cet Observatoire sont :

- Non classée
- Régime de déclaration (D) : « Une installation relevant du régime de déclaration (D) au titre des ICPE est une activité qui ne présente pas de graves dangers ou nuisances. Elle doit néanmoins respecter des prescriptions dans le cadre de son exploitation. »
- Régime de déclaration avec contrôle périodique (DC)

La majorité des Ressources et Recycleries est non classée (D) ; en effet, elles ne traitent généralement que des déchets considérés comme non dangereux, ou alors la plupart du temps dans des quantités inférieures aux seuils fixés par la réglementation.

Cet indicateur conforte le modèle dominant des Ressources et Recycleries : des structures à taille humaine qui maillent le territoire dans une logique de proximité.

Classement ICPE des structures
(données 2022)



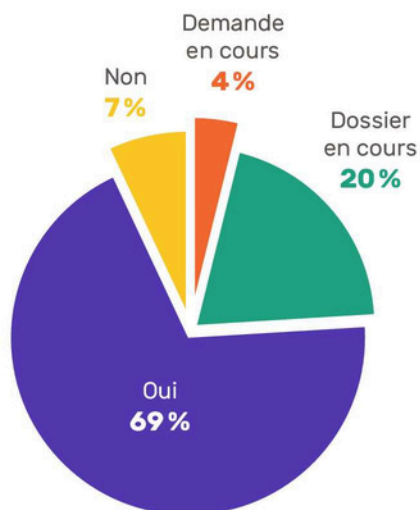
¹ Source : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F33414>

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

«L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés. L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.»¹

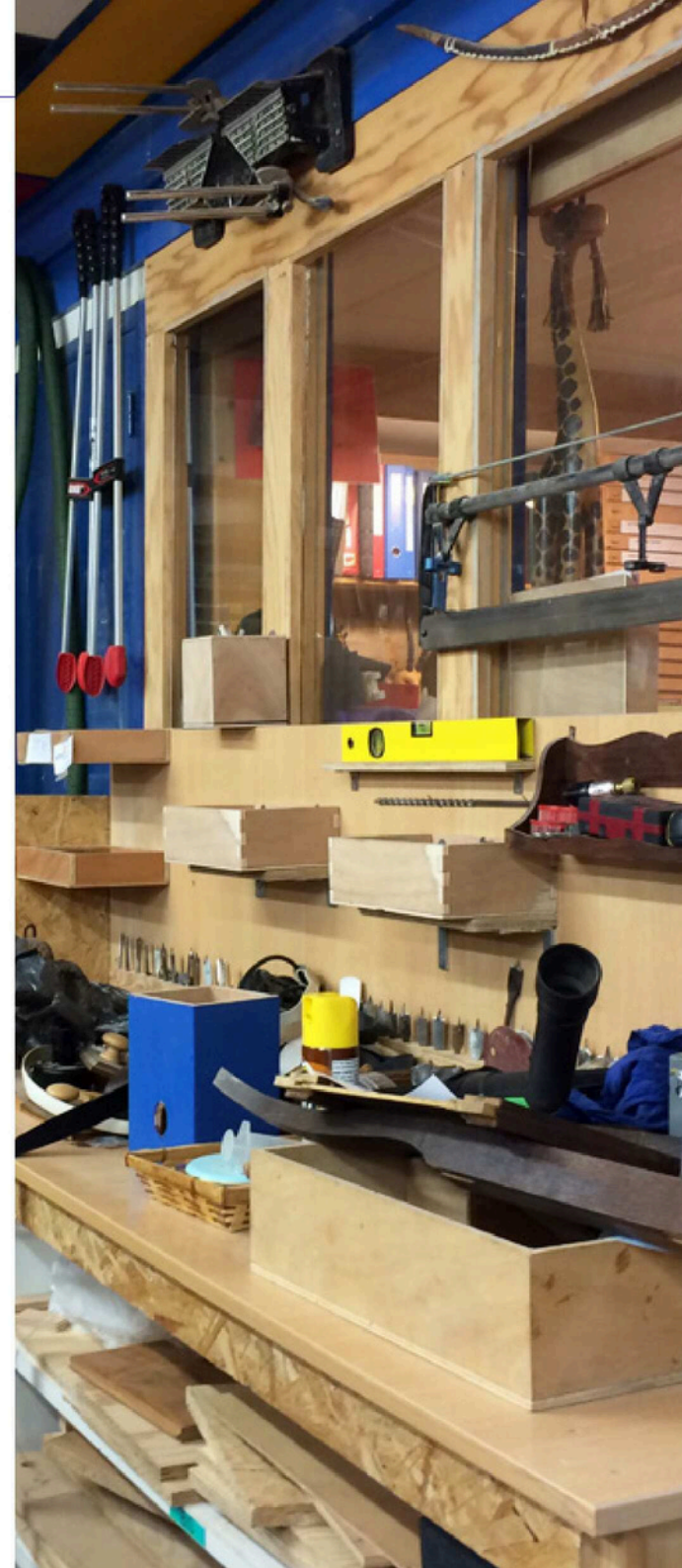
93 % des Ressourceries et Recycleries ont établi (69 %) ou sont en cours d'élaboration (24 %) d'un DUERP. Au niveau national, seules 45 % des entreprises ont établi un DUERP ², les Ressourceries et Recycleries sont ainsi très largement au-dessus de la moyenne nationale !

La présence d'un DUERP (données 2022)



¹ Source : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35360>

² Source : [http://a-part-entiere.fr/document-unique-securite-dares-2019#:~:text=Seuls%2045%20%25%20des%20employeurs%20ont,Dares\)%20du%20minist%C3%A8re%20du%20Travail](http://a-part-entiere.fr/document-unique-securite-dares-2019#:~:text=Seuls%2045%20%25%20des%20employeurs%20ont,Dares)%20du%20minist%C3%A8re%20du%20Travail)



LA CLASSIFICATION ERP (ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC) DES MAGASINS

Les magasins des Ressourceries et Recycleries sont soumis à la réglementation ERP (Établissements Recevant du Public). Les ERP sont classés en 5 catégories en fonction de leur capacité d'accueil :

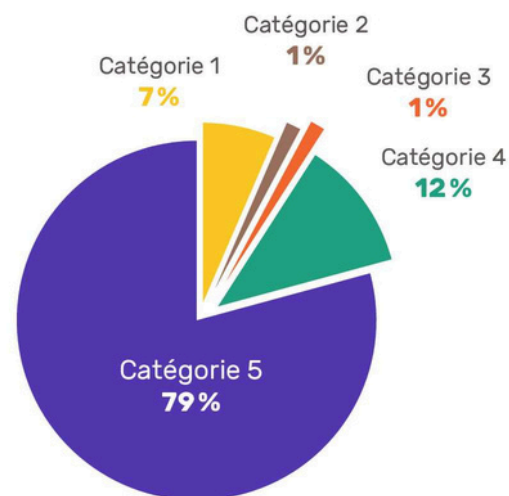
- 1^{re} catégorie : plus de 1 500 personnes
- 2^e catégorie : de 701 à 1 500 personnes
- 3^e catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4^e catégorie : moins de 300 personnes (sauf 5^e catégorie)
- 5^e catégorie : au-dessous du seuil minimum fixé par le règlement de sécurité

Les établissements sont donc classés en fonction de leur capacité d'accueil, et non de leur surface.

Dans la 5^e catégorie, les établissements sont classés selon différents types, les Ressourceries et Recycleries sont majoritairement de type M (Magasins de vente, centres commerciaux), avec pour limite de capacité : 100 personnes en sous-sol, 100 personnes aux étages, soit 200 personnes pour l'ensemble des niveaux (le personnel n'étant pas pris en compte dans le calcul de l'effectif).

Trois-quart des magasins sont en catégorie 5.

Classification ERP des magasins
(données 2022)



LA TRAÇABILITÉ

La traçabilité consiste à mesurer les tonnages entrants, à les catégoriser, à éventuellement identifier différents indicateurs (provenance, mode de collecte) et à suivre les tonnages sortants (réemploi, recyclage / envoi vers les filières à REP, non valorisé - valorisation énergétique, enfouissement).

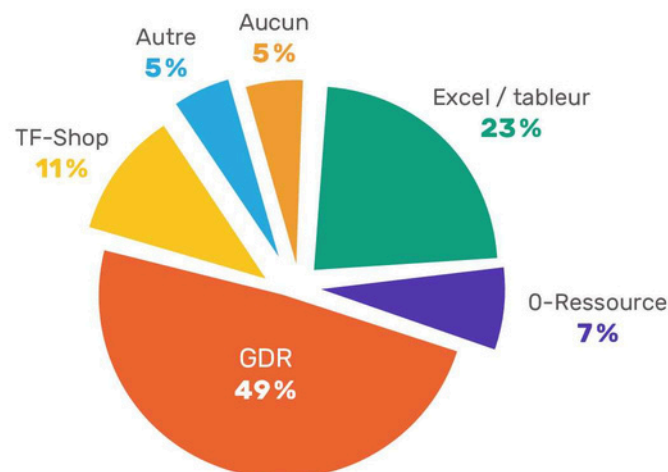
Le suivi des flux est utile pour objectiver l'efficacité des Ressourceries et Recycleries en termes de tonnages de déchets évités. C'est également un outil d'aide à la décision qui peut être utilisé dans le cadre d'actions de communication interne et externe. Cela permet par ailleurs de piloter plus finement l'activité.

Les Ressourceries et Recycleries l'ont aujourd'hui bien compris : 95 % d'entre elles utilisent un logiciel de traçabilité ou un outil interne (85 % en 2020).

Les principaux outils utilisés sont donc :

- GDR (Gestion de Données d'une Recyclerie) développé par le cabinet Cap3C : <https://www.gdr.coop>
- TF-Shop : <https://www.tf-shop.fr>
- Excel
- O-Ressource : logiciel libre

Logiciels de traçabilité



6 Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

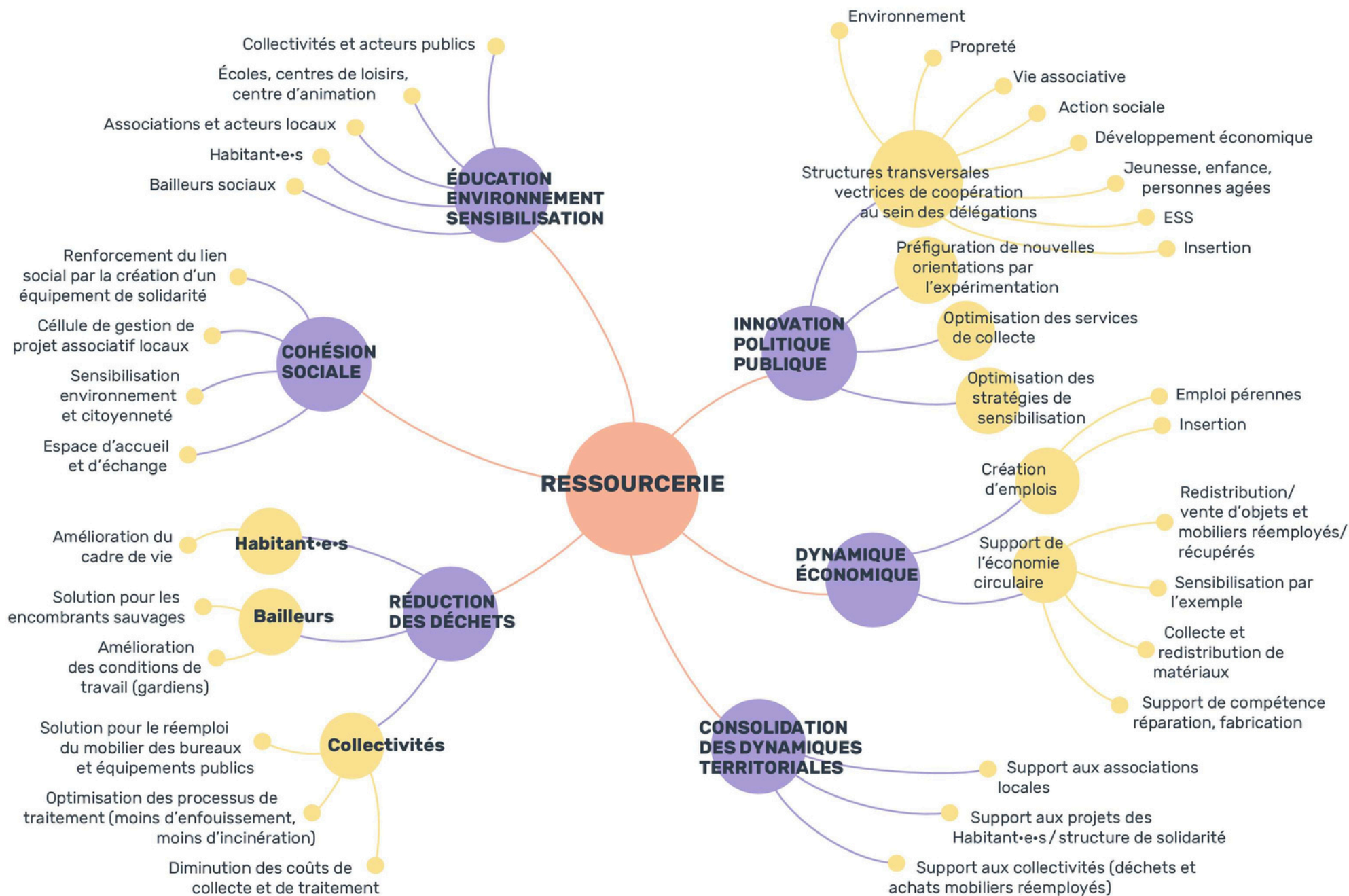
La question de l'impact des Ressourceries et Recycleries ne saurait être épuisée par le calcul des tonnages de déchets qu'elles permettent d'éviter (au travers de leur activité de réemploi) même si c'est classiquement le prisme retenu pour qualifier les bénéfices qu'elles génèrent sur un territoire.

Actrices de la sensibilisation des citoyen·ne·s aux enjeux environnementaux, elles participent au développement de nouveaux comportements de consommation plus vertueux.

Créatrices d'activité économique et d'emplois non délocalisables pour des personnes éloignées de l'emploi, elles jouent un rôle actif dans la revitalisation de territoires ruraux particulièrement affectés par le chômage.

Lieux de sobriété, de solidarité et de convivialité, elles participent à créer des espaces où l'entraide, le lien social et le soin donné aux objets sont proposés et vécus comme les deux faces de la même pièce : prendre soin de la nature / prendre soin les un·e·s des autres. Elles contribuent ainsi à développer une nouvelle culture commune dont nous aurons besoin pour modifier de façon radicale nos comportements individuels et collectifs afin de faire face aux chocs écologiques à venir. Au-delà des tonnages de déchets évités, c'est donc la multiplicité de ces impacts que cet Observatoire, données 2024, vise à mettre en avant dans ce chapitre.





NOTRE IMPACT EN TERMES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

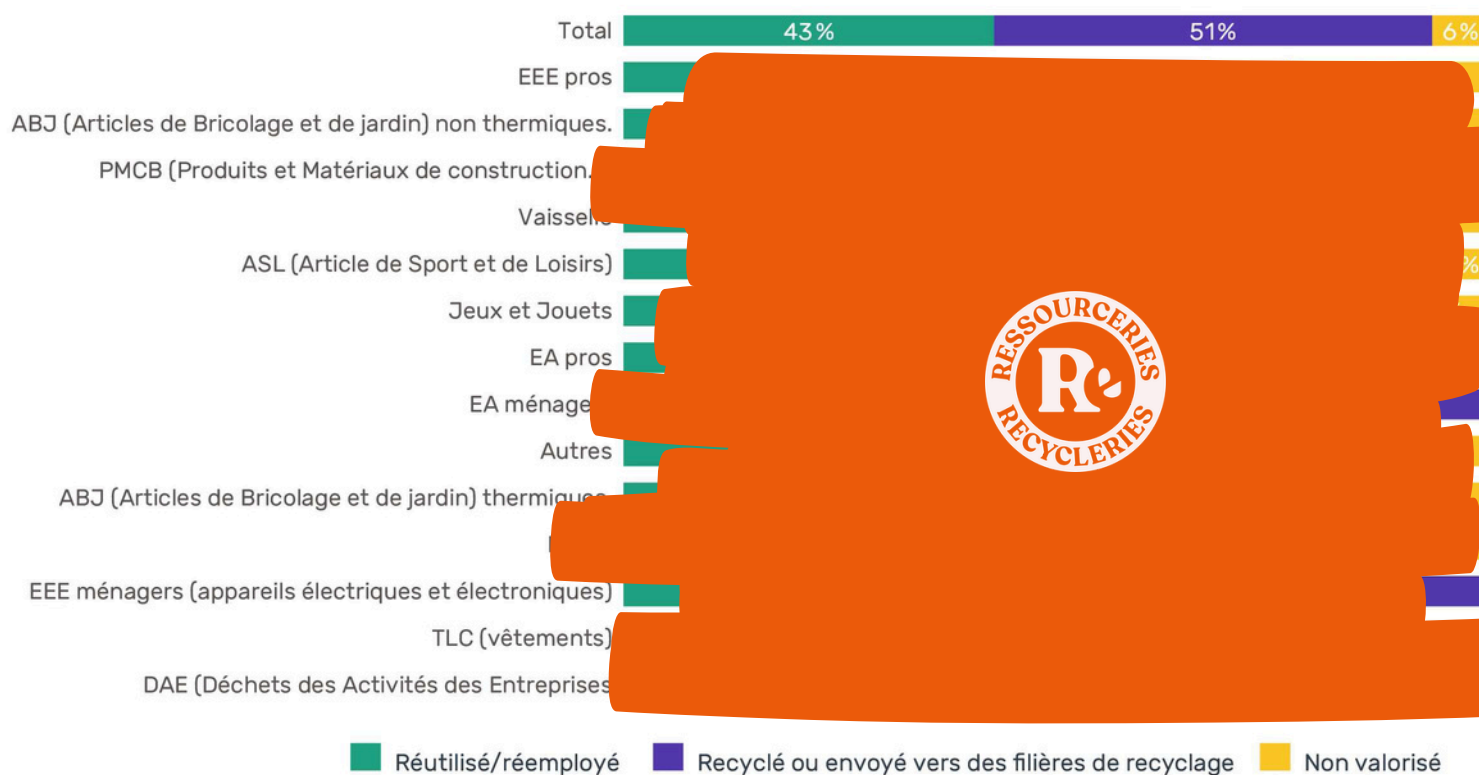
Des tonnages de déchets évités et des ressources naturelles préservées

Les objets et matières collectés par les Ressourceries et Recycleries sont triés et peuvent être :

- Réemployés : vente, don, usage en interne, etc.¹
- Recyclés ou remis dans une filière en vue du recyclage : en lien avec une entreprise de recyclage ou un prestataire de collecte et traitement d'un éco-organisme.
- Non valorisés : déposés dans une benne tout venant sur site ou en déchèterie (pour être ensuite incinérés ou enfouis)

¹ Parmi ces tonnages, certains peuvent être réemployés par la filière REP. Pour des raisons de fiabilité de nos statistiques, nous n'intégrons pas ce réemploi potentiel dont nous ne maîtrisons pas la traçabilité, nous indiquons seulement les tonnages directement réemployés localement par nos adhérents

Taux de valorisation globaux selon les flux



Pour la catégorie « recyclé ou envoyé vers des filières de recyclage », les exutoires et les taux de valorisation dépendent des filières et ne sont pas intégrés dans les taux de réemploi affichés.

6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

CATÉGORIE	TONNAGE COLLECTÉ	TONNAGE RÉUTILISÉ/ RÉEMPLOYÉ	TONNAGE ORIENTÉ VERS LE RECYCLAGE	TONNAGE NON VALORISÉ ¹
ABJ thermique				
ABJ non-thermique				
ASL				
EA ménagers	2 6	1 1	1 3	2
EA pros				
DAE				2
EEE ménagers	3		4	
EEE pros				
JJ				
Livres	4	2	3	
TLC	3	4	1 3	
PMCB				
Vaisselle	5	1	1	
Autres	3	3		7
TOTAL	76 287,19	32 714,49	38 615,13	5 155,30

1. Destinés à être réemployés ou recyclés.

ne. Cette

ent suffisamment

(aire-

oire).

é, et

age

un

par le

tonnage

Aussi, il a

notamm

adapté (p

ou de requ

Ainsi c

lors de

recycla

Re

RESSOURCERIES

RECYCLERIES

certain flux,

tériel

ds, etc.)

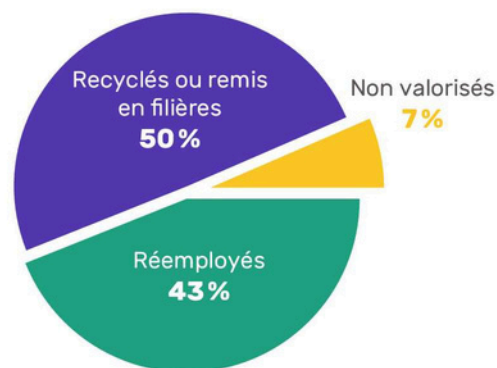
ur suivi.

entrée,

oyes en filière de

6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

Taux de valorisation global



Lecture : En 2024, 43% des objets collectés tous flux confondus sont réemployés

Si on prend en compte l'ensemble des catégories (hors DAE - Déchets des Activités des Entreprises) :

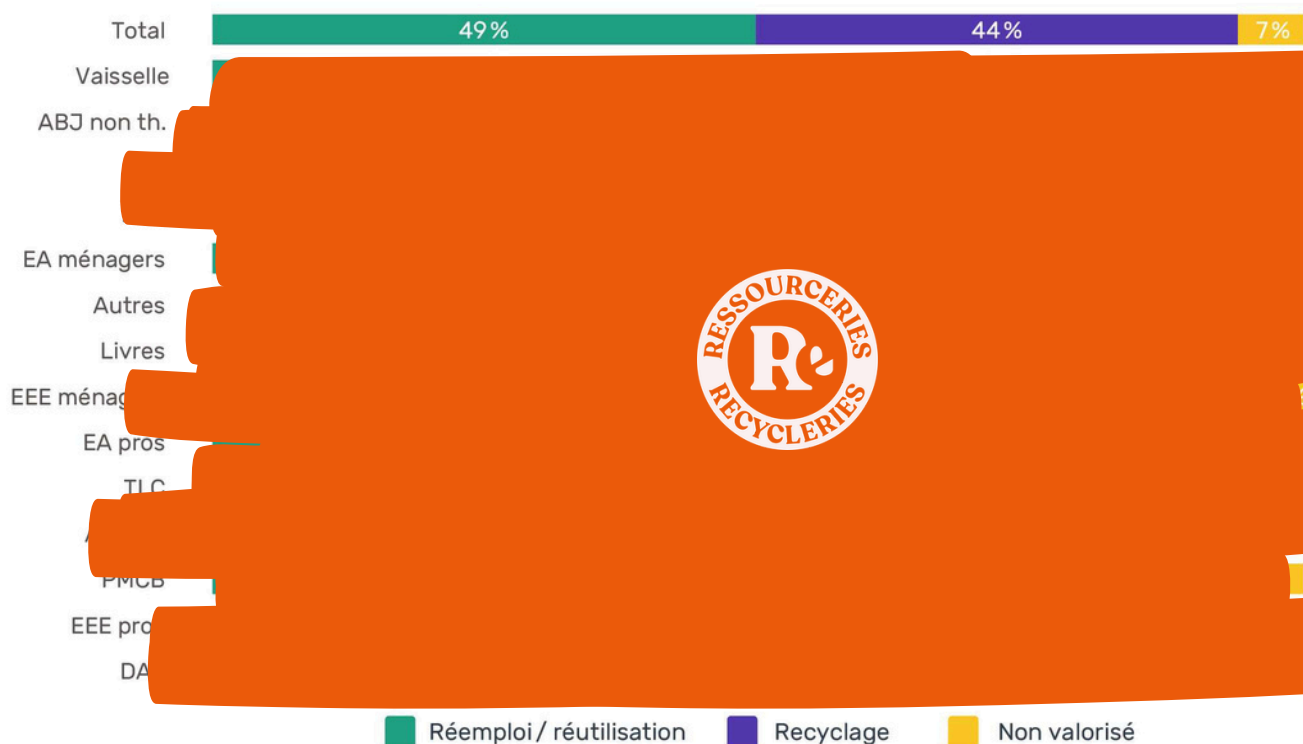
- Le taux global de réemploi est de 43%
- Le taux de recyclage (et d'envoi vers les filières des éco-organismes) est de 50%
- Le taux d'objets « non valorisés » (incinération et enfouissement) est de 7%

Ces résultats, relativement constants depuis plusieurs années, reflètent le réemploi et le recyclage à l'échelle nationale, comme si toutes les structures formaient une seule entité. À l'échelle de chaque structure, ils peuvent toutefois varier sensiblement.

À l'exception des flux professionnels (EEE pro, EA pro, PMCB, DAE) majoritairement traités par des structures spécialisées, les Ressourceries présentent en moyenne des taux de réemploi et de recyclage de 5 à 11 points supérieurs aux taux observés à l'échelle nationale agrégée. En effet, les taux nationaux sont fortement impactés par l'activité de quelques structures aux tonnages collectés très importants, mais

aux taux de valorisation plus faibles. Ainsi, si le réseau dans son ensemble réemploie 50% des EA collectés, notons qu'à l'échelle des structures, une Ressourcerie en réemploie en moyenne 58 %. Cette différence s'explique par le fait que cinq structures collectent à elles seules 12,5% du total des EA mais présentent un taux de réemploi moins élevé que les structures aux tonnages moins importants.

Taux de valorisation moyen par flux



6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

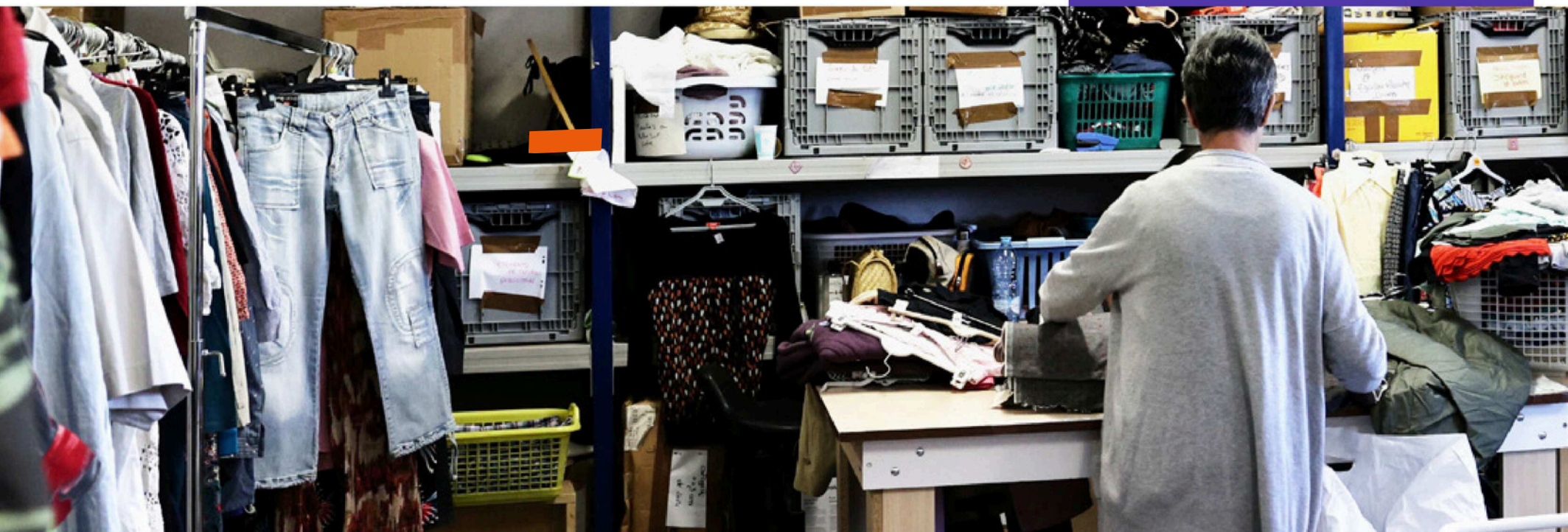
Il est également possible de mesurer le nombre de tonnes traitées par salarié·e. Chaque salarié·e de Ressourcerie / Recyclerie, toute activité confondue, permet la collecte de [] tonnes par an, soit [] tonnes par ETP (Équivalent Temps Plein).

En prenant en compte les territoires couverts par les Ressourceries / Recycleries, on peut également mesurer la performance de collecte selon le nombre d'habitant·e·s : à l'échelle nationale, les structures ont ainsi collecté 1,61 kg/habitant·e. Cette donnée est à mettre

en perspective avec les caractérisations en déchèteries réalisées par le Réseau national des Ressourceries et Recycleries dans le cadre d'études de faisabilité pour la création de Ressourcerie / Recyclerie. Ces travaux montrent qu'en moyenne le potentiel de réemploi sur un territoire est de 10 kg/an/hab.

Cela signifie que les Ressourceries et Recycleries traitent 16% du potentiel de réemploi d'un territoire, les possibilités de croissance sont donc très importantes.

En 2024, les Ressourceries et Recycleries ont activement participé à la préservation des ressources naturelles en réemployant plus de 32 000 tonnes d'objets et en introduisant dans des filières de recyclage officielles plus de 38 000 tonnes d'objets. Dans les deux cas, ces objets/matières sont venus se substituer à l'achat de matières ou produits neufs. Au total, ce sont donc plus de 76 000 tonnes de déchets évités.



Des citoyen·ne·s qui changent leurs comportements

La sensibilisation : un enjeu à fort impact dans l'ADN des Ressourceries et Recycleries

Dès la création du RnRR en septembre 2000, la fonction de sensibilisation à l'environnement était le cœur d'activité des Ressourceries et Recycleries. Elle en demeure aujourd'hui l'un des fondements.

Les enjeux sont considérables : les 4 scénarios de l'ADEME qui visent la neutralité carbone à l'horizon 2050 imposent des changements majeurs de nos modes de vie. Les Ressourceries et Recycleries font partie des acteur·ice·s de terrain qui maillent l'ensemble du territoire et qui sont au front de cette mobilisation visant à générer des prises de conscience, changer les comportements : acheter moins, jeter moins, réparer, partager, s'entraider.

Allant au-delà du cadre normatif usuel de la prévention des déchets, elles constituent avec d'autres acteur·ice·s un formidable levier d'accompagnement des citoyen·ne·s à une transformation de leurs modes de consommation.

Les Ressourceries et Recycleries sont des lieux uniques : à la fois Tiers-Lieux, centres d'innovation, laboratoires d'actions expérimentales, lieux d'accueil, etc. Elles s'ouvrent au grand public, aux publics scolaires, aux entreprises, à tous les publics qui s'intéressent à la réduction des déchets, et plus largement à l'écocitoyenneté. La sensibilisation passe également par le fait d'acheter ou de fréquenter une Ressourcerie. **Plus de 5,8 millions de passages en caisse** ont été comptabilisés en 2024, représentant une masse importante d'usager·e·s sensibilisé·e·s aux messages, aux pratiques, et aux valeurs portées par ces structures.



Une activité stratégique en mal de financement...

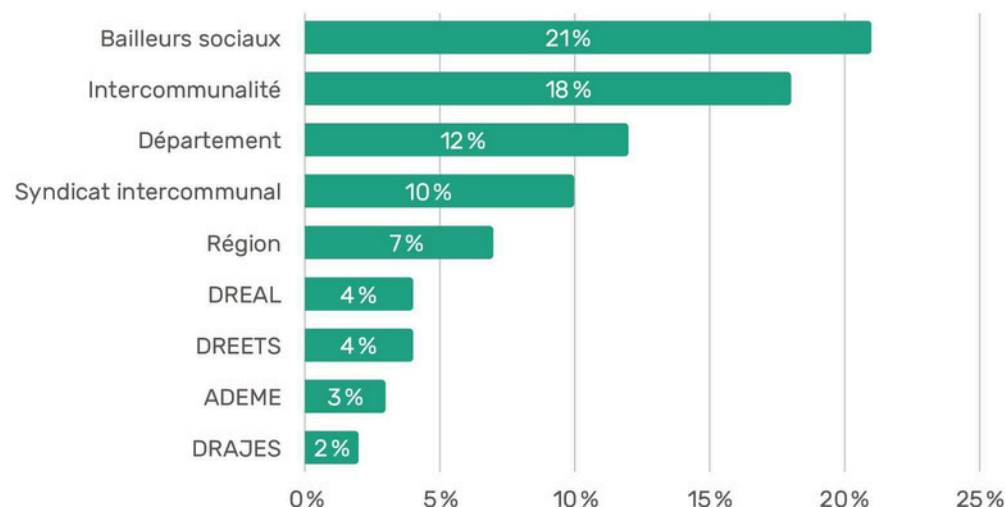
Le financement de l'activité de sensibilisation à l'environnement est un enjeu important pour les structures mais **très peu d'entre elles ont consolidé de manière pérenne leur financement sur cette activité**. L'organisme de formation du RnRR propose d'ailleurs un module « Construire l'activité économique de la fonction de sensibilisation ».

Cette formation permet de saisir les enjeux de la fonction sensibilisation, de découvrir des actions, outils pédagogiques et techniques d'animation mais aussi de construire un diagnostic dans la structure, d'identifier les partenaires et d'élaborer un plan d'action à mettre en œuvre sur le plan économique.

Le tableau suivant liste les principaux financeurs des actions de sensibilisation avec, par financeur, le pourcentage de structures y ayant eu recours en 2022.



Structures qui financent les actions de sensibilisation



Lecture :
21% des Ressourceries/Recycleries ont eu recours aux bailleurs sociaux pour le financement de leurs actions de sensibilisation en 2022

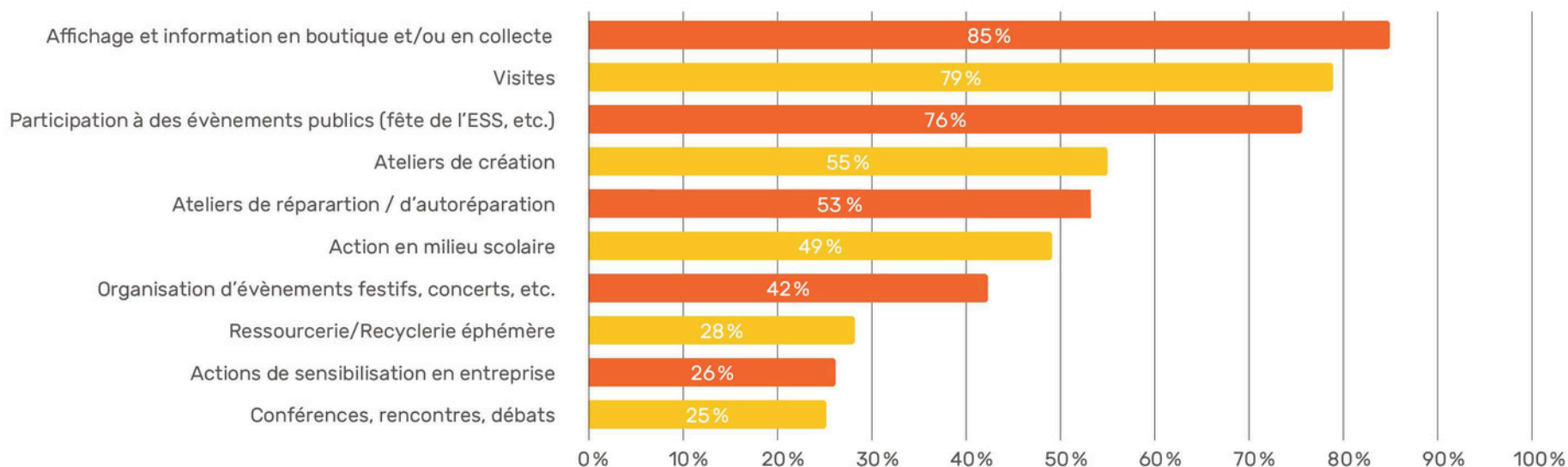
D'autres financements sont sollicités de la part d'un plus faible nombre d'adhérents comme la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), les entreprises, les communes ou encore les établissements scolaires.

Trouver les moyens de mobiliser des financements pérennes à la hauteur des enjeux constitue donc un axe de progrès important pour les années à venir.

238 389 personnes sensibilisées en 2024, soit presque deux fois plus qu'en 2022 !

Les actions de sensibilisation ci-après présentées sont déclinées en trois catégories principales : les visites de structures, les animations (sur le site de la structure ou en dehors de celles-ci), les ateliers (généralement participatifs).

Actions de sensibilisation portées par les Ressourceries/Recycleries

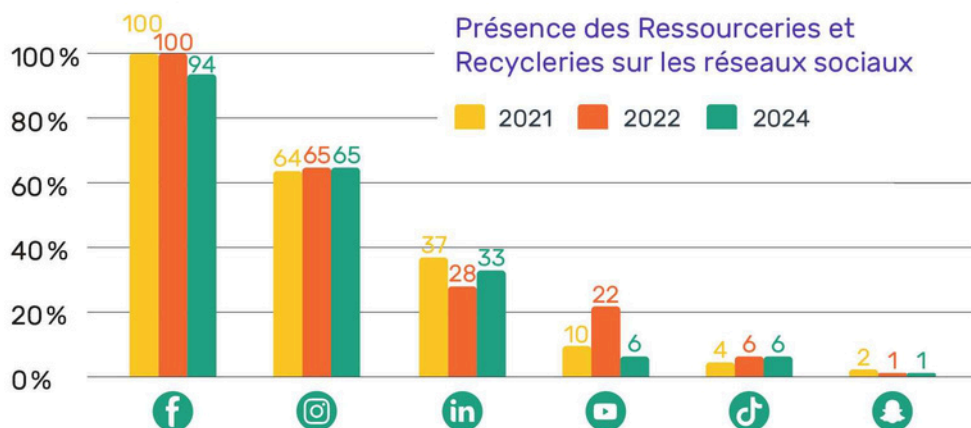


Les Ressourceries et Recycleries ont organisé en 2024 plus de 11000 actions de sensibilisation de toutes sortes (6 095 en 2022 ; 5 338 en 2021 ; 2 378 en 2020), auxquelles ont participé activement 238 389 personnes (195 999 en 2022), à la fois dans les structures et en dehors. Les actions menées et le nombre de personnes sensibilisées ont presque doublé en deux ans, mettant en lumière le rôle essentiel des Ressourceries dans le changement des comportements. Un nombre sans doute sous-estimé, étant donné la difficulté à compter.

Des actions de communication en soutien de la dynamique de sensibilisation des Ressourceries et Recycleries

La communication auprès des usagers·ères, des partenaires et du grand public est indispensable concrètement pour expliquer les activités parfois méconnues des structures : quels objets sont acceptés lors d'un don ? Quelles sont les étapes entre la collecte d'un objet et sa seconde vie ? À quoi sert l'argent issu de la vente ? Pourquoi est-ce important de donner à une Ressourcerie / Recyclerie ses objets inutilisés ? Mais aussi pour illustrer l'engagement des structures et des personnes à la construction d'un monde plus sobre et plus juste.

Les structures communiquent de plus en plus et sont notamment sans cesse plus présentes sur les réseaux sociaux. Facebook est historiquement prépondérant (94 % ont un compte en 2024) mais les structures l'ont bien compris, il s'agit aujourd'hui de toucher (aussi) d'autres publics (plus institutionnels ou plus jeunes) présents sur de nouvelles plateformes. Reste à disposer du temps et des compétences nécessaires...



Toutes les Ressourceries/Recycleries répondantes à l'Observatoire disposaient d'une page Facebook en 2021 et 2022, elles ne sont plus que 94% en 2024.

Réseau social	nb d'abonné·e·s total	nb d'abonné·e·s moyen	nb d'abonné·e·s moyen (2022)	Évolution nb d'abonné·e·s moyen
Facebook	946 787	4 546	3 573	+27%
Instagram	158 068	1 104	984	+12%
LinkedIn	53 709	734	294	+150 %
YouTube	296	21	59	-64 %
TikTok	1 593	123	23	+433 %
SnapChat	132	44	15	+65 %

Depuis 2021, on constate une présence sur les réseaux sociaux globalement stable, après une période de forte hausse que l'on peut interpréter comme l'effet de l' "attrait de la nouveauté". En revanche, le nombre d'abonné·e·s des structures, suit, lui, une dynamique ascendante avec des taux d'évolution assez spectaculaires du nombre d'abonné·e·s total (+80,34% d'abonné·e·s total sur Instagram), c'est le cas aussi du nombre moyen d'abonné·e·s par structure (150% sur LinkedIn en 2022). Cela souligne une montée en compétence globale sur la communication grand public et un intérêt croissant des utilisateur·ice·s pour les messages et informations portés par leur Ressourcerie.

En 2024, + de 880 articles mentionnant une structure adhérente et ses activités ont été publiés dans la presse régionale et nationale, + de 230 émissions de radios et podcasts ainsi que 76 reportages TV (contre 50 l'an passé) ont parlé de leurs missions et impacts sur leurs territoires.

Si les missions de communication et sensibilisation sont devenues plus importantes ces dernières années, les structures peinent à y affecter les moyens nécessaires (5 % des ETP salariés en moyenne). Il existe pourtant un vrai enjeu à mettre en avant ce qui distingue les Ressourceries et Recycleries : la non-lucrativité, l'impact social, la création d'emplois locaux, la réduction des déchets.

NOTRE IMPACT DANS L'INSERTION DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

Comme nous l'avons vu précédemment, les salarié·e·s en insertion (ayant un CDD d'insertion au sein d'une Structure d'Insertion par l'Activité Économique) représentent plus de la moitié de l'effectif salarié des Ressourceries et Recycleries.

À l'issue de leur CDD d'insertion (en général d'une durée de 24 mois), ces salarié·e·s ont construit un projet professionnel, en ayant bénéficié d'un accompagnement pour lever les freins à leur employabilité, avec idéalement une suite de parcours dite « dynamique ».

Les sorties dynamiques comprennent :

- les sorties vers un **emploi durable** : CDI (Contrat à Durée Indéterminée), CDD (Contrat à Durée Déterminée) ou mission d'intérim de plus de 6 mois, création d'entreprise
- les sorties vers un **emploi de transition** : CDD ou mission d'intérim de moins de 6 mois, contrat aidé
- les **sorties positives** : vers une formation ou un emploi d'insertion dans une autre SIAE - Structure d'Insertion par l'Activité Économique, départ à la retraite

En 2024, le taux moyen de sorties dynamiques dans les Ressourceries / Recycleries est de **56 % pour les CDDI** (54 % en 2022).

Préserver les financements dédiés à l'insertion par l'activité économique est donc essentiel. Sans eux, les Ressourceries et Recycleries ne pourraient pas remplir pleinement leur double mission sociale et environnementale : accompagner des personnes vers l'emploi, tout en réparant, réemployant, valorisant et en sensibilisant les territoires aux enjeux de sobriété.

Les structures hors IAE contribuent elles aussi à cette dynamique, en recrutant directement des personnes éloignées de l'emploi sur des contrats de droit commun. Elles proposent ainsi d'autres formes de stabilisation et d'ancrage durable dans l'emploi et dans la vie locale.

zoom sur MOHAMMAD, LA CLÈDE

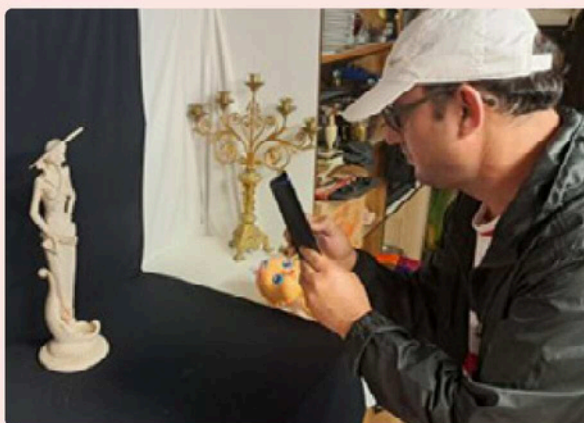
ALÈS, 30, OCCITANIE



Mohammad âgé de 37 ans est arrivé en France en 2021. Il a obtenu un Bachelor en politiques et relations internationales et un master en management au Pakistan et en Inde. Son appétence pour le management de projet et développement numérique et informatique l'ont incité à rejoindre la Clède.

Au cours des seize derniers mois, il a travaillé à la Ressourcerie d'Alès comme vendeur E-Boutique sur la plateforme E-commerce (Label Emmaüs). Ses principales responsabilités comprenaient :

- Photographier les articles et préparer les images pour leur mise en ligne.
- Envoyer et organiser les photos pour les annonces de produits.
- Gérer les commandes des client·e·s, y compris la préparation et l'emballage.



- Participer à l'organisation hebdomadaire du stock et des articles.
- Utiliser des outils comme Google Lens pour déterminer les prix des produits.

Il a également pu travailler son projet professionnel par le biais de l'accompagnement des conseillères en insertion en réalisant des démarches de recherche de

PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel), en bénéficiant d'aide dans ses démarches administratives et recherche d'emplois. Il a pu aussi perfectionner sa maîtrise du français par des cours avec la Maison de l'Emploi.

Tout au long de son expérience, il a « apprécié l'esprit d'équipe, l'environnement positif et le soutien de La Clède. [Il a] également constaté une excellente organisation et une gestion efficace et a apprécié la solidarité et l'encadrement pour atteindre des objectifs communs. »

À la fin de son contrat, Mohammad a été orienté vers une action de parrainage pour développer son réseau professionnel et a poursuivi l'accompagnement avec l'APEC. Il a aujourd'hui pour objectif d'accéder à un emploi.



L'ATELIER D'ÉCO SOLIDAIRE, IMMERSION DANS L'EMPLOI DE L'ESS POUR LES JEUNES

BORDEAUX, 33, NOUVELLE AQUITAINE

Dans un monde en plein bouleversement sociétal et environnemental, le sujet de l'orientation des jeunes vers des métiers qui ont du sens est plus crucial que jamais.

C'est pourquoi, la Recyclerie créative de Bordeaux déploie depuis janvier 2024 un programme de rencontres et d'immersions pour que les jeunes de 16 à 25 ans puissent expérimenter concrètement une profession de l'économie sociale, solidaire et circulaire. Acteur emblématique du réemploi, l'ATELIER D'ÉCO SOLIDAIRE rassemble en un seul lieu une diversité de métiers œuvrant en faveur de la transition écologique (la collecte et la redistribution d'objets de seconde main, l'éducation à l'environnement, l'artisanat...).

Alors qu'il n'y a jamais eu autant de dispositifs d'accompagnement, trouver

sa voie professionnelle est devenu un véritable casse-tête. Tester directement un métier sur le terrain représente donc un puissant levier qui permet de mieux se projeter dans un secteur.



Grâce aux Immersives :

- 128 jeunes ont poussé les portes de la Recyclerie afin de se familiariser avec le secteur de l'ESS et de mieux comprendre son fonctionnement et ses enjeux.
- 18 jeunes ont pu vivre une immersion unique, encadré.e.s par les professionnel.le.s de la Recyclerie. Parmi eux, certain.e.s ont eu des déclics et souhaitent persévérer dans le métier expérimenté, d'autres ont vécu une parenthèse enchantée leur permettant de (re)prendre confiance en leur capacité à faire.

Au vu du succès de ce projet prouvant l'intérêt de ces sujets, les Immersives seront très probablement renouvelées dès septembre 2025, et ouvertes aux adultes en reconversion et/ou ayant connu une rupture professionnelle.

NOTRE IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOLIDARITÉS

Les Ressourceries et Recycleries redonnent une partie des dons qu'elles reçoivent à celles et ceux qui en ont besoin

La solidarité dans les Ressourceries et Recycleries s'exprime, entre autres, par les dons qu'elles font à des particuliers ou à des partenaires. Quoi de mieux que de prolonger la durée de vie d'un objet tout en apportant soutien et aide à une personne qui en a besoin ?

Ainsi, **60 % des structures adhérentes réalisent des dons** et 4 % envisagent de le faire à l'avenir. 23 % seulement le font via un partenariat formalisé, la majorité (77 %) le fait de manière informelle ; 10 % des structures effectuent une valorisation comptable de ces dons¹.

36 % des structures font des dons directement à des particuliers et 73 % d'entre elles le font à des associations. Dans certaines structures, des espaces de gratuité sont également mis en place,

permettant entre autres de laisser une dernière chance à certains objets : 43 % des Ressourceries et Recycleries proposent ce service et 8 % envisagent de le développer¹.

Certains territoires se sont engagés dans le déploiement de dispositifs de redistribution solidaire à plus grande échelle. Malheureusement, ces initiatives qui nécessitent beaucoup d'investissement, ne sont aujourd'hui pas très soutenues par les différentes institutions. Il est certain qu'un soutien sur ces sujets permettrait de rendre beaucoup plus effectif l'accompagnement des personnes.

Voici un panorama (non exhaustif) des initiatives portées par les Ressourceries et Recycleries dans le cadre de leur activité de don :

- La mise en place de boîtes à livres
- Des partenariats avec des acteur·ice·s sociaux·les (CAF - Caisse d'Allocations Familiales, CCAS - Centre Communal d'Action Sociale, CHRS - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, centres sociaux, etc.)
- Des dons à d'autres structures caritatives (Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, etc.)
- Des dons à des associations d'aide aux migrant·e·s, aux personnes isolées, d'aide humanitaire
- Des dons à des associations culturelles
- Des dons aux usagers·ères des magasins (zones de gratuité)
- Etc.



¹ Données 2022

Les Ressourceries et Recycleries sont des lieux d'accueil et d'animation sociale, en particulier pour les jeunes¹

Des dispositifs ou agréments existent aujourd'hui pour permettre aux Ressourceries et Recycleries de structurer cette mission d'animation sociale.

À noter leur rôle particulier dans l'accueil de publics jeunes :

- 45 % accueillent des personnes en Travail d'Intérêt Général (TIG) qui sont majoritairement des jeunes
- 13 % ont l'agrément Jeunesse et Education Populaire
- 6 % disposent de l'agrément Jeunesse et Sport

Elles interviennent également auprès de ce public via d'autres dispositifs :

- Point info Emploi jeune
- Accueil de jeunes de la Mission locale
- Agrément Service Civique
- Accueil de jeunes du SNU (Service National Universel)
- Habilitation pour recevoir des mineur•e•s en réparation pénale
- Prestation de service jeunesse par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Pour une minorité d'entre elles :

- 6 % portent un Espace de Vie Sociale (EVS) (mais de nombreuses Ressourceries ont pour projet de devenir EVS)
- 1 % anime un centre social

Les Ressourceries et Recycleries peuvent aussi intervenir auprès d'autres publics via l'accueil de personnes en PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel).

Plus de 6 000 personnes ont été accueillies en 2022 via un Espace de Vie Sociale, des clubs de prévention, la protection judiciaire de la jeunesse, les TIG.

Les Ressourceries et Recycleries déclarent avoir des liens (formels et informels) avec plus de 2 860 partenaires associatifs sur les territoires.

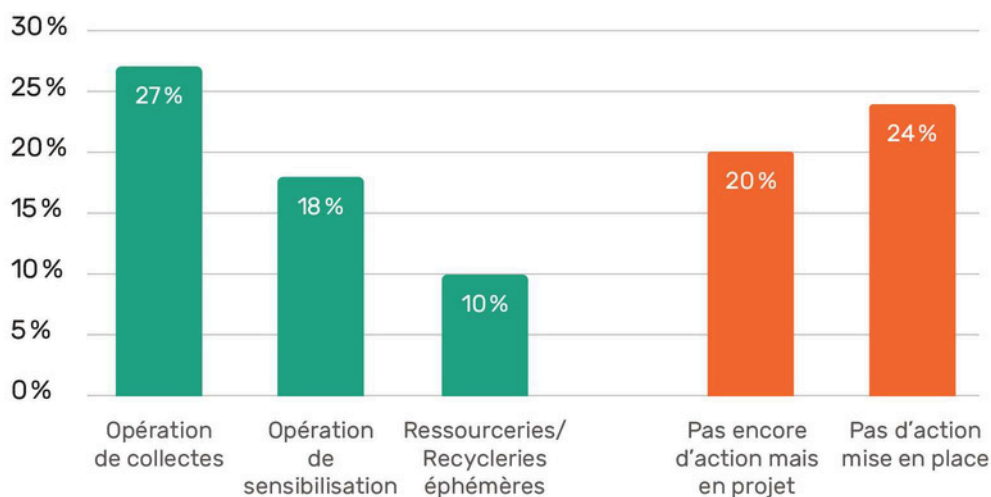
¹ Données 2022

6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

Les Ressourceries et Recycleries créatrices de lien dans l'habitat social

On observe depuis plusieurs années un développement conséquent des liens et des partenariats entre Ressourceries / Recycleries et bailleurs sociaux. Gestion des déchets encombrants, animations, Ressourceries éphémères sont autant d'actions qui utilisent le réemploi solidaire comme levier de sensibilisation et de création de lien social entre les habitant·e·s.

Actions portées par les Ressourceries/Recycleries auprès des bailleurs sociaux (données 2022)



Lecture : Au total, plus de la moitié des Ressourceries/Recycleries (55%) ont porté des actions de sensibilisation, collecte et redistribution auprès des bailleurs sociaux en 2022

42 661 personnes ont été touchées en 2022 par des actions menées par les Ressourceries/Recycleries auprès des bailleurs sociaux.





UNE ACTION MENÉE PAR LA FRINGUE HALLE, CROIX ROUGE INSERTION

Le Neubourg, 27, Normandie

Un défilé de mode solidaire aux couleurs du lien social!

Le 25 avril 2025, la Recyclerie La Fringue Halle de Croix-Rouge Insertion a eu le plaisir de participer à un défilé de mode engagé, organisé par l'association de la maison de quartier, en partenariat avec la délégation locale de la Croix-Rouge française, Les Restos du Cœur et le Secours Populaire.

Dans une ambiance chaleureuse et festive, habitant·e·s du territoire, bénévoles et salarié·e·s en insertion sont devenu·e·s, modèles avec des tenues entièrement issues de la seconde main. Les vêtements, soigneusement sélectionnés

et revalorisés par l'équipe de la Recyclerie, ont illustré combien la mode peut être à la fois belle, responsable et accessible à tou·te·s. Au-delà du défilé, ce moment convivial a renforcé les liens entre les structures solidaires locales et mis en lumière la capacité de la Recyclerie à fédérer des énergies, valoriser les savoir-faire et redonner confiance à chacun·e à travers l'engagement collectif. Cet événement est une belle illustration de l'impact positif que peut avoir La Fringue Halle : bien plus qu'un espace de vente, c'est un véritable lieu de vie et d'animation territoriale, moteur de solidarité, de dignité et de transition écologique.



croix-rouge insertion

FONDÉ PAR LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE +

LA FRINGUE HALLE



NOTRE IMPACT SUR LA REVITALISATION DES TERRITOIRES

Les Ressourceries / Recycleries participent à la redynamisation des territoires ruraux

Les territoires ruraux restent marqués par des fragilités socio-économiques importantes. Selon un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas)¹, le taux de chômage des jeunes y atteint 22,4 % et peut dépasser parfois 40 %, illustrant les difficultés d'insertion professionnelle liées notamment à l'éloignement des bassins d'emploi et aux problèmes de mobilité. Par ailleurs, une enquête nationale menée par l'IFOP pour Familles Rurales en 2025 montre que 59 % des ces habitant·e·s considèrent leur territoire comme abandonné et 48 % en déclin, révélant un sentiment de fragilisation économique et sociale persistant².

C'est pourquoi les Ressourceries sont un vecteur particulièrement fort en zone

rurale de redynamisation du territoire. Selon des études menées par ESS France, l'AVISE (Agence d'ingénierie pour entreprendre autrement) et le RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire) sur l'ESS dans les territoires ruraux, les acteur·ice·s de l'ESS représentent 14% de l'emploi privé³ et le champ associatif en constitue le principal moteur. Elles permettent la création d'emplois pérennes et non délocalisables ainsi que l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, l'accès à des biens ménagers à des prix accessibles à tou·te·s ou même gratuits. Leurs activités permettent aussi de rendre attractif un territoire ayant perdu la plupart de ses commerces, notamment en rendant désirable auprès des jeunes citoyen·ne·s le fait de vivre en territoire rural, par exemple en les accompagnant dans un service civique (250 jeunes en service civique aujourd'hui).

1 <https://igas.gouv.fr/pauvrete-et-conditions-de-vie-des-jeunes-dans-le-monde-rural-comment-adapter-les-reponses-institutionnelles>
<https://igas.gouv.fr/pauvrete-et-conditions-de-vie-des-jeunes-dans-le-monde-rural-comment-adapter-les-reponses-institutionnelles>
https://www.famillesrurales.org/sites/multisite.famillesrurales.org/_files/ckeditor/actualites/fichiers/2025%20Rapport%20d%27%20Etude%20IFOP%20RURALITES.pdf

2 <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2025/11/2025-rapport-d-etude-ifop-ruralites-def.pdf>

3 <https://www.avise.org/ressources/less-dans-les-territoires-ruraux-etude-tressons>



6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

Les Ressourceries et Recycleries adhérentes du RnRR couvrent un territoire correspondant à 35 millions d'habitant·e·s, soit 52 % de la population française contre 46% en 2020 (8 990 communes couvertes, soit 26% des communes, contre 23% en 2020).

Les modèles des Ressourceries et Recycleries s'adaptent aussi bien à des milieux urbains très denses qu'à des territoires ruraux avec un habitat très dispersé ; on observe néanmoins une présence importante en milieu rural puisque

60% des territoires couverts sont « mixte à dominante rurale », « rural avec ville centre » ou « rural dispersé ».

Comme décrit plus haut, dans les équipes salariées, la part des 25-49 ans est majoritaire (63,0 %). Les femmes représentent 59% des salarié·e·s et 49% des salarié·e·s en insertion. (données 2022)

Aider à la multiplication des Ressourceries et Recycleries dans les territoires ruraux est donc un enjeu clé de la transition écologique et sociale, parce que cette transition passe par la revitalisation de ces territoires via des projets fondamentalement humains et engagés dans une dynamique de sobriété.



Les Ressourceries et Recycleries : des tiers lieux au service des habitant·e·s

Les Ressourceries et Recycleries, pour une majorité d'entre elles, cochent toutes les cases et sont de plus en plus nombreuses à vouloir s'engager dans cette dynamique (Le Réseau national des Ressourceries et Recycleries est membre du Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Tiers Lieux).

Comme présenté plus haut, les Ressourceries et Recycleries développent de multiples activités qui répondent aux besoins des territoires au-delà de leur cœur de métier (le réemploi solidaire). Ces actions s'inscrivent dans des expérimentations et permettent de diversifier leur modèle économique : FabLab (partage libre d'espaces, de machines, de compétences et de savoirs), imprimante 3D (fabrication de prototypes, de maquettes ou de pièces de réparation), café associatif, Repair Café, etc.

Pour mémoire, les 5 éléments qui font Tiers-Lieux

1. L'entrepreneuriat ancré dans le territoire

S'y créent des activités à impacts économiques, sociaux et environnementaux positifs à partir des besoins et ressources du territoire

2. L'expérimentation et la création

S'y inventent des modèles économiques hybrides, visant l'autonomie financière par des revenus divers (services, formation, loyers, restauration, fabrication...)

3. Hybridation d'activités et de revenus

Lieux du faire, souples, évolutifs et adaptables, s'y permet l'émergence de projets "hors cadre"

4. Vie, convivialité et mixité

Y priment les rencontres informelles, l'accueil et la convivialité, les interactions sociales imprévues font la valeur du lieu

5. La libre contribution et l'évolutivité

Les usager·ère·s sont impliqués dans le projet, elles et ils le construisent et le font évoluer au fil du temps

6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

Les Ressourceries et Recycleries peuvent intervenir également sur d'autres champs d'activité, via des chantiers d'insertion ou encore dans le cadre d'actions menées par les salarié·e·s et bénévoles et intégré·e·s pleinement au projet associatif.

Voici une liste non exhaustive de l'étendue des domaines d'intervention des structures :

1. Services aux particuliers :

- Une blanchisserie
- La couture
- Une épicerie zéro déchet
- Le second œuvre du bâtiment
- Un atelier vélo

2. Espaces de solidarité :

- Le déménagement solidaire
- Le vestiaire solidaire
- De l'aide alimentaire
- Des actions de solidarité internationale

3. Espaces verts / déchets verts :

- La gestion de composteurs
- Le maraîchage
- L'entretien d'espaces verts



zoom sur

LE 5^e FESTIQUEER – LA BOUCLE

BÈGLES, 33, NOUVELLE AQUITAINE



La Boucle n'est pas qu'un lieu de vie dédié au réemploi et à la réparation. En lien avec le Girofard (centre LGBTQIA+ de Gironde) et le Jardin l'éphémère (jardin partagé), elle souhaite sensibiliser à la culture queer et valoriser ses artistes. Elle participe à diffuser ce message en dehors des grandes villes. C'est ainsi qu'elle a organisé depuis 2022 le FestiQueer à Bègles (33). Ce Festival s'engage à promouvoir la diversité, l'inclusion et la durabilité. C'est un lieu de rencontre et d'intersectionnalité créé sur des valeurs fortes de non-discrimination, d'espace safe, de mise en valeur de cultures marginalisées. Il a pour vocation de créer des connexions uniques entre des publics



qui ne se seraient pas rencontrés autrement et d'éveiller les consciences. Bien que tourné vers la communauté LGBTQIA+, le festival est ouvert à toutes et tous. Curieux·euses, militant·e-s, voisin·e-s, adultes et enfants, tout le monde est bienvenu!

En tant qu'événement queer et écologique, l'objectif est de créer un espace qui promeut l'inclusivité, d'encourager la mixité sociale, découvrir la communauté LGBTQIA+ et encourager à la création artistique. Différents formats et médiums sont proposés, de l'atelier créatif plastique, à la projection de films-débats en passant par un défilé de créations upcyclées et dégenrées.

L'impact économique des Ressourceries et Recycleries

La fonction de redistribution par la vente et le don des objets constitue la finalité du cycle de l'objet dans les Ressourceries et Recycleries. L'objet ne connaît une seconde vie qu'à partir du moment où il est de nouveau utilisé par la personne qui l'a acheté ou qui l'a reçu sous forme de don (ou par la structure qui l'utilise en interne).

Les Ressourceries et Recycleries proposent ainsi différents canaux de vente :

- Vente en magasin : les structures du RnRR comptent **400 magasins** (1,75 en moyenne par structure)
- Vente en ligne (via des plateformes en ligne, comme [Label Emmaüs](#))
- Vente en dehors de la structure (Ressourceries éphémères, vente dans un magasin partenaire, etc.)

La surface moyenne d'un magasin est de **112 m²** : cette évolution, même si elle est à mettre en perspective avec les contraintes d'accès au foncier, traduit la volonté de rendre plus visible le réemploi solidaire via des espaces de vente capables d'incarner une alternative aux magasins de produits neufs.

Chaque magasin comptabilise **1 127 h** **heures d'ouverture par an en moyenne** (**21,9** heures par semaine). La moitié des structures sont cependant ouvertes moins de **1 000 h** par an (**19,2** h par semaine). Près de 6 millions (5 902 848) de **passages en caisse** ont été comptabilisés en 2024 dans l'ensemble des structures, plus d'un million de plus par rapport à 2022 (soit une augmentation de 17%). Ainsi **1 127 passages en caisse** ont été réalisés en moyenne par magasin (11271 en 2022). Le taux de transformation (part des personnes entrant dans le magasin qui ont finalement acheté un ou plusieurs objets) est en moyenne de **12,5%**, un niveau particulièrement élevé ! Par exemple, il est de 8 à 10% dans un magasin traditionnel, de 1 à 3% sur un site de commerce en ligne. Les ventes réemploi des Ressourceries et Recycleries représentent plus de **61,6 millions d'euros**, soit une moyenne de **54 800 €** **par structure et 134 € par magasin**.

Le chiffre d'affaires magasin médian par structure est de **152 018 €** (contre 152 018 € en 2022).

On assiste ainsi à une baisse de près de 30% du chiffre d'affaires magasin médian. Cette baisse importante peut être expliquée par différents facteurs : baisse du pouvoir d'achat liée à l'inflation, diminution de la qualité des produits collectés, pratique de prix de plus en plus solidaires pour que les biens restent accessibles.

Notons également l'émergence d'une concurrence de nouveaux distributeurs de biens de seconde main. Cela revêt à la fois un côté positif : le réemploi est de plus en plus plébiscité et les freins historiques tendent à se lever. Cependant, le secteur devient concurrentiel avec le positionnement de plus en plus important de grandes enseignes des metteurs sur le marché qui utilisent ce moyen pour se débarrasser de leurs surplus, continuer à surproduire et à importer des produits fabriqués à l'autre bout du monde. Ces grandes enseignes souhaitent également développer leur propre offre de réemploi, ce qui les amène à vouloir avoir accès aux gisements les plus qualitatifs, au détriment des Ressourceries. D'où le plaidoyer pour un réemploi solidaire, porté avec l'Union pour le Réemploi Solidaire (URS).

6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

Le panier moyen est de [REDACTED] €, il était de 12 € environ en 2021. Cette baisse est à mettre au regard de l'augmentation du nombre moyen de passages en caisse : en première ligne face à la paupérisation, les Ressourceries touchent un public plus nombreux mais aux difficultés économiques plus marquées.

Le chiffre d'affaires moyen par m² de magasin atteint [REDACTED] €/m², les données variant entre [REDACTED] €/m² pour une structure en démarrage d'activité avec une grande surface de vente et encore peu de chiffre d'affaires et [REDACTED] €/m² pour une structure en milieu urbain dense avec des surfaces de vente réduites mais une clientèle très élevée.

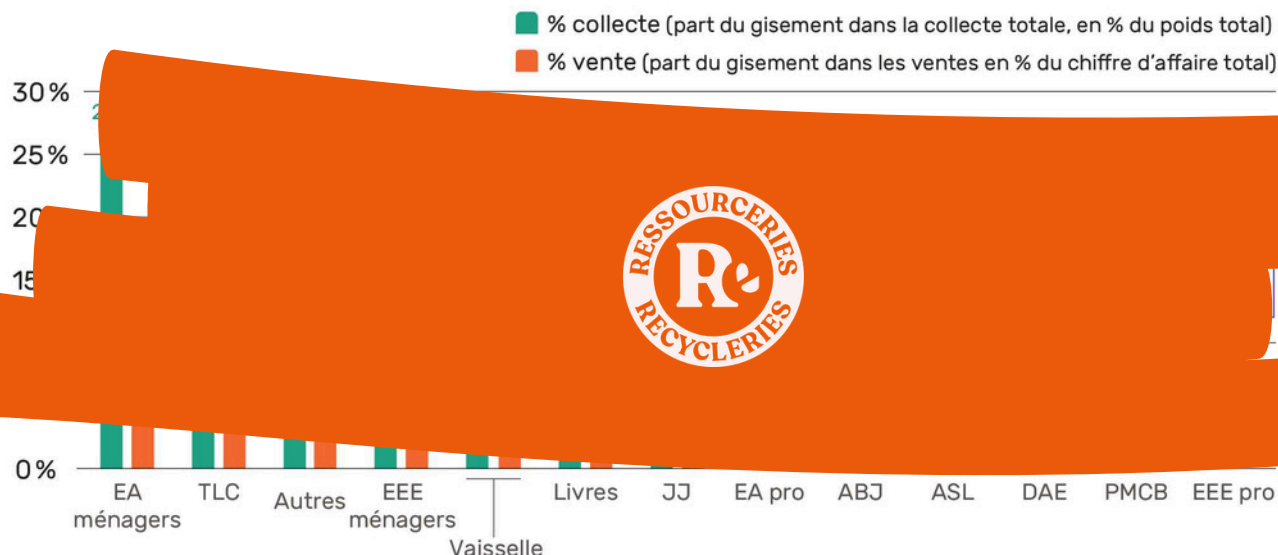
Le graphique ci-contre compare la répartition des ventes par catégorie et la répartition des tonnages collectés. Les ordres de grandeur sont globalement cohérents, mais certains écarts significatifs méritent d'être soulignés. C'est notamment le cas du mobilier ménager, qui représente [REDACTED] % des tonnages collectés, mais seulement [REDACTED] % des ventes. À l'inverse, les textiles, linge de maison et chaussures (TLC) conservent une place majeure dans les ventes ([REDACTED] %) avec un chiffre d'affaires par tonne réemployée parmi les plus élevés.

Répartition des ventes par catégories



Lecture : Le TLC représente [REDACTED] du chiffre d'affaires total des ventes de réemploi en 2024

Répartition des ventes et des tonnages collectés par catégorie



6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

Pour les catégories principales, il est possible de connaître le chiffre d'affaires par tonne réemployée :

CATÉGORIE	CHIFFRE D'AFFAIRES VENTE PAR TONNE RÉEMPLOYÉE			
	2021	2022	2024	évolution
Mobilier ménager				
Mobilier professionnel				
Textiles				
Électroménager				
Électroménager professionnel				
Jouets				
Articles de Sport et de Loisirs				
Articles de Bricolage et de Jardin				
Matériaux				
Autres catégories (vaisselle, bibelots, livres, déco)				
dont livres				
dont vaisselle				
dont autres (bibelots, déco)				
Global	1882 €	2243 €	1882 €	-16%

Sauf rares exceptions, le chiffre d'affaires par tonne réemployée diminue. C'est une tendance qui fragilise le modèle économique des Ressourceries puisque d'un côté, les éco-organismes ne financent pas suffisamment le soutien au réemploi et de l'autre, les ventes qui sont censées équilibrer le modèle, baissent.

Cet effet ciseau a plusieurs explications :

- La baisse de la qualité des objets produits, ce qui diminue leur potentiel de réemploi
- La baisse de la qualité des dons en raison de la concurrence des plateformes de seconde main lucratives type Vinted
- La concurrence des metteurs en marché pour accéder aux gisements pouvant être réemployés pour qu'ils développent le réemploi lucratif
- L'augmentation de la quantité de certains flux qui vient entraver le fonctionnement normal d'une structure (crise des TLC par exemple)



6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

Pour les catégories principales, il est possible de connaître le chiffre d'affaires par tonne réemployée :

CATÉGORIE	CHIFFRE D'AFFAIRES VENTE PAR TONNE RÉEMPLOYÉE			
	2021	2022	2024	évolution
Mobilier ménager				
Mobilier professionnel				
Textiles				
Électroménager				
Électroménager professionnel				
Jouets				
Articles de Sport et de Loisirs				
Articles de Bricolage et de Jardin				
Matériaux				
Autres catégories (vaisselle, bibelots, livres, déco)				
dont livres				
dont vaisselle				
dont autres (bibelots, déco)				
Global	1882 €	2243 €	1882 €	-16%

Sauf rares exceptions, le chiffre d'affaires par tonne réemployée diminue. C'est une tendance qui fragilise le modèle économique des Ressourceries puisque d'un côté, les éco-organismes ne financent pas suffisamment le soutien au réemploi et de l'autre, les ventes qui sont censées équilibrer le modèle, baissent.

Cet effet ciseau a plusieurs explications :

- La baisse de la qualité des objets produits, ce qui diminue leur potentiel de réemploi
- La baisse de la qualité des dons en raison de la concurrence des plateformes de seconde main lucratives type Vinted
- La concurrence des metteurs en marché pour accéder aux gisements pouvant être réemployés pour qu'ils développent le réemploi lucratif
- L'augmentation de la quantité de certains flux qui vient entraver le fonctionnement normal d'une structure (crise des TLC par exemple)

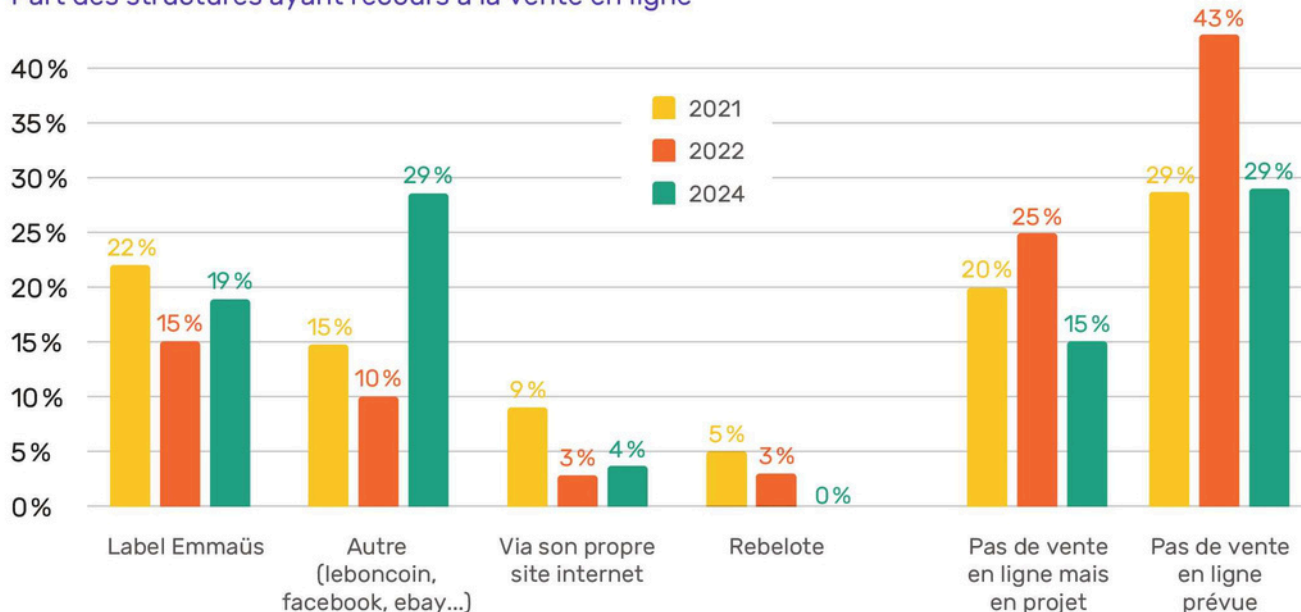


La vente en ligne

La vente en ligne dans les Ressourceries et Recycleries a connu un développement pendant les confinements (2020 et 2021) et la mise en place du « click and collect ». Label Emmaüs est adhérent partenaire du RnRR et une convention nationale a été signée entre les structures. Ce choix tient au fait que Label Emmaüs est aujourd'hui la seule plateforme de vente en ligne ayant pour objectif d'être au service des acteur·ice·s de l'ESS du réemploi. Elle est **non lucrative, pleinement engagée dans la formation et l'insertion professionnelle**. Elle est éloignée du modèle des marketplaces lucratives moins vertueuses qui se concentrent sur les flux à forte valeur marchande ou encouragent la surconsommation, etc.

Aujourd'hui, c'est encore une minorité des Ressourceries et Recycleries qui se positionne sur une activité de vente en ligne et comparativement à 2022, moins de structures envisagent de la mettre en place. Cela nécessite un investissement important de temps pour qu'elle se développe véritablement : choix des objets à vendre en ligne, description et photographie des objets, création des annonces en ligne, interactions avec les acheteur·se·s, conditionnement, envoi des colis, etc.

Part des structures ayant recours à la vente en ligne



Lecture

Presque un tiers (29%) des Ressourceries / Recycleries ont pour projet de développer la vente en ligne, c'est deux fois plus qu'en 2021

Les structures utilisent également d'autres plateformes pour vendre certains objets :

- Facebook
- Leboncoin
- eBay
- Selency / Etsy
- Recyclivre

La vente en ligne représente 874 653 € de recettes commerciales pour l'ensemble des Ressourceries et Recycleries concernées (5 % du total de leurs ventes réemploi). Les ventes en ligne génèrent un chiffre d'affaires moyen de 11 516 € aux Ressourceries / Recycleries concernées.

Les Ressourceries et Recycleries créent des emplois non délocalisables et développent les métiers de la réparation

Les Ressourceries et Recycleries comptent 9 513 salarié.e.s représentant 6 819 ETP : autant d'emplois de proximité non délocalisables qui rendent service aux territoires.

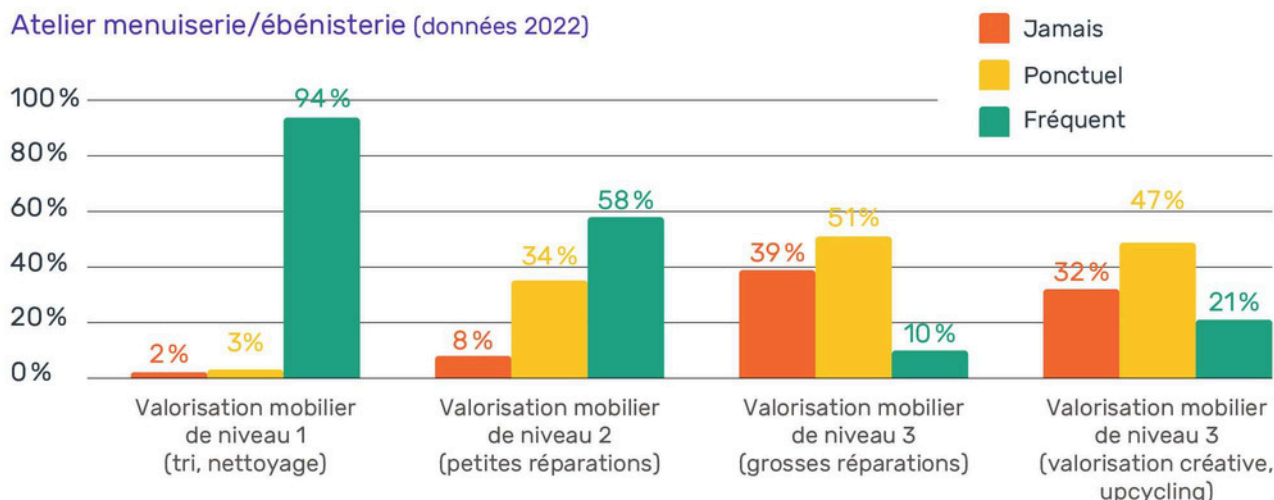
De plus, une Ressourcerie / Recyclerie sur deux développe au moins un atelier de valorisation de menuiserie / ébénisterie, textile, réparation électro. Plus de 30 % des structures envisagent de développer un atelier électro ; la demande est forte de la part des usagers.ères pour bénéficier d'appareils électriques et électroniques à moindre coût.



6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

Les trois graphiques suivants montrent la fréquence de valorisation des structures selon les ateliers et le niveau de valorisation..

Atelier menuiserie/ébénisterie (données 2022)



Pour accroître la valorisation des EA ménagers, les Ressourceries et Recycleries estiment avoir besoin :

- **D'espace.** C'est la réponse largement majoritaire. Les structures ont besoin d'espace pour le stockage, pour la vente mais également pour les ateliers.
- **De ressources humaines,** à la fois de personnes salariées mais également de bénévoles. Certaines structures essaient aussi de sécuriser les compétences internes pour éviter que l'activité s'arrête quand la seule personne compétente s'en va.
- **De la formation.** Il est important que les personnes se forment aux métiers de la menuiserie, de l'ébénisterie pour

développer des niveaux de valorisation plus importants et pour faire en sorte que plusieurs personnes puissent développer ces compétences et ainsi ne pas reposer sur une seule personne.

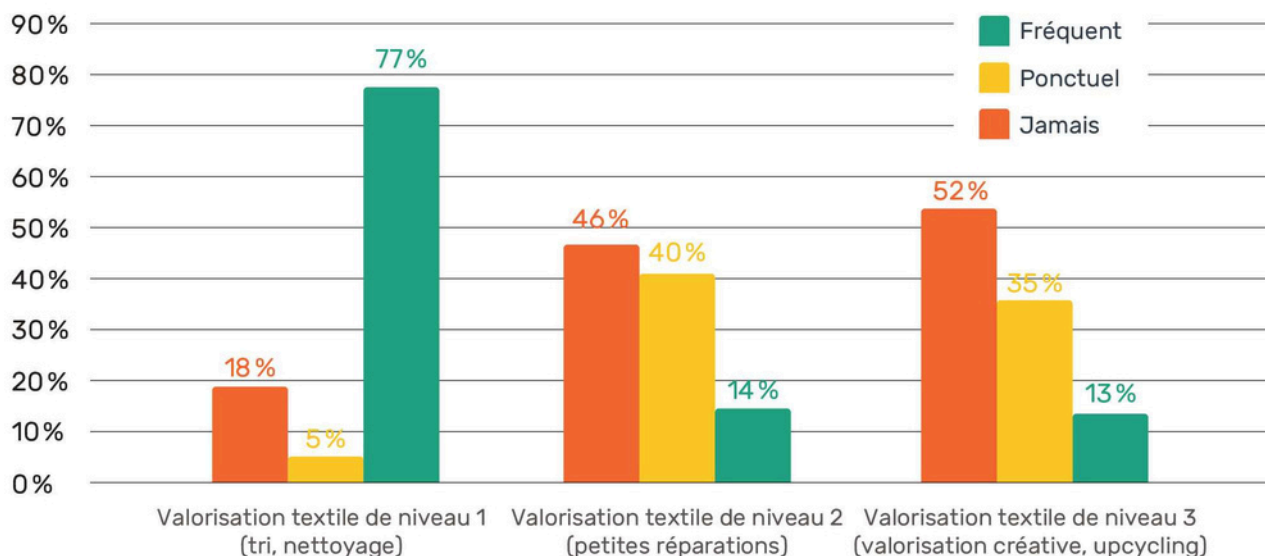
- **De moyens matériels.** Les structures évoquent la nécessité de disposer de moyens financiers pour acquérir de l'outillage professionnel ; certaines proposent également l'aérogommage¹ comme solution pour une valorisation plus aboutie du mobilier.

¹ Principe de décapage des meubles avec de l'air comprimé et un abrasif. Les structures de réemploi peuvent alors proposer à la vente des meubles prêts à relouer.

Pour ce qui est des EA professionnels, les Ressourceries et Recycleries souhaiteraient (par ordre décroissant de récurrence) :

- Une meilleure **communication / sensibilisation** vis-à-vis des professionnels sur les services proposés par les Ressourceries / Recycleries (collecte de EA pros auprès des entreprises, vente de mobilier professionnel).
- La nécessité (exprimée par certains adhérents) de capter **un gisement plus quantitatif et plus qualitatif**.
- Une mise en relation plus importante à mener par l'éco-organisme Valdélia
- Une **mise en réseau** entre structures de réemploi d'un même territoire (les opérations de collecte des EA pros nécessitent parfois de capter des gisements conséquents sur une durée courte, d'où l'importance de développer ces opérations à plusieurs).
- Un soutien pour la réponse à des **marchés publics**.

Atelier textile/mercerie (données 2022)



À la différence de la valorisation des EA, sur les TLC, les Ressourceries / Recycleries se positionnent en très grande majorité sur une valorisation textile de niveau 1. La réparation d'un vêtement est rarement rentable, sauf pour certaines pièces à plus forte valeur marchande, notamment les vêtements de marque. Ainsi, le vêtement en bon état peut être réemployé, le vêtement un peu sale ou qui nécessite une reprise est très rarement remis en état pour être réemployé, il est la plupart du temps envoyé dans la filière TLC (au mieux pour

être recyclé). Aussi, si l'on veut accroître les taux de réemploi, il est absolument nécessaire que le coût financier des ressources humaines sur la valorisation des textiles soit pris en compte.

Pour accroître les volumes de TLC valorisés, les structures ont relevé, comme pour la valorisation des EA ménagers, la nécessité de disposer d'espace supplémentaire, de ressources humaines dédiées et de moyens matériels suffisants.

Elles ont également noté différents enjeux :

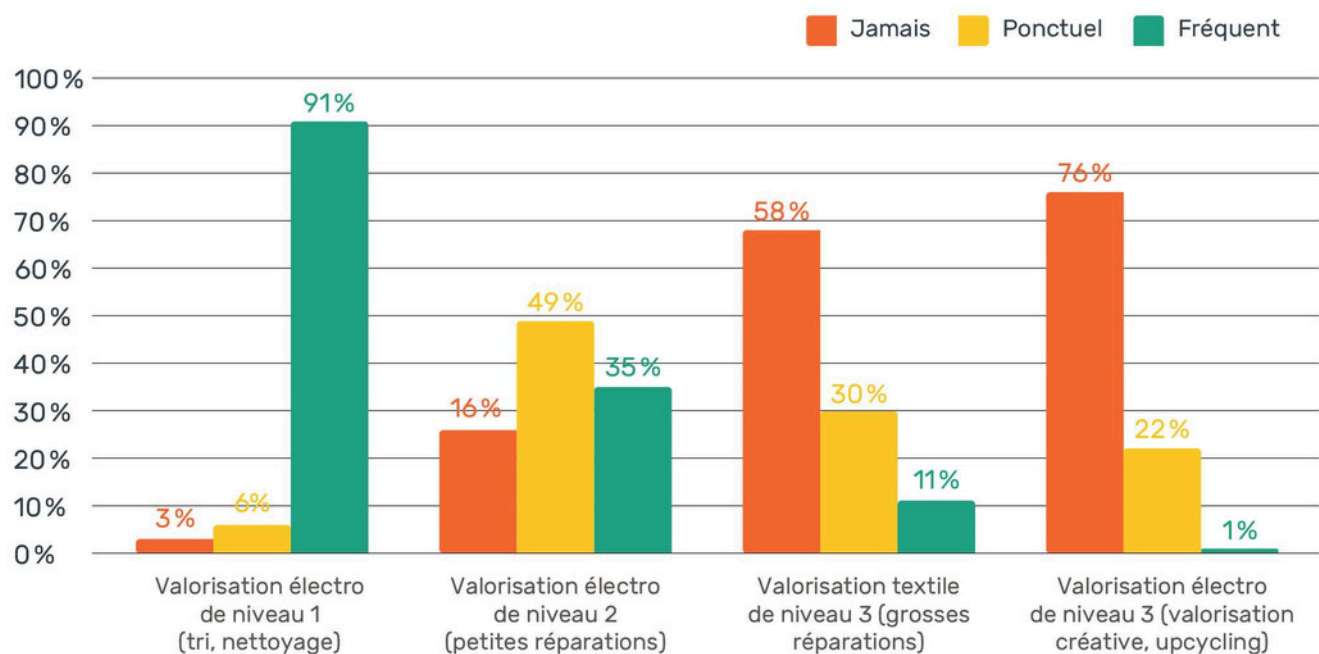
- L'importance de bénéficier de **meilleurs partenariats avec les repreneurs textiles** (fluidité technique, rémunération systématique).
- Le fait de disposer de **dons toujours aussi qualitatifs**.
- La nécessité pour les Ressourceries et Recycleries de bénéficier de **soutiens financiers sur le réemploi** de TLC, en lien avec la filière à REP et en particulier avec l'éco-organisme Refashion.

Par ailleurs, même si un fonds réemploi a été mis en place dans le cadre de la loi AGEC, la crise de la filière textile est venue percuter le réemploi des TLC et le développement de l'ultra fast fashion aggrave encore la situation.

Ces différents éléments illustrent bien la nécessité de relocaliser l'ensemble des activités permettant un traitement de fin de vie des objets vertueux et ainsi de donner les moyens aux acteurs locaux de pouvoir mettre en place une chaîne de valeur adaptée et soutenable tant socialement, qu'économiquement et environnementalement.

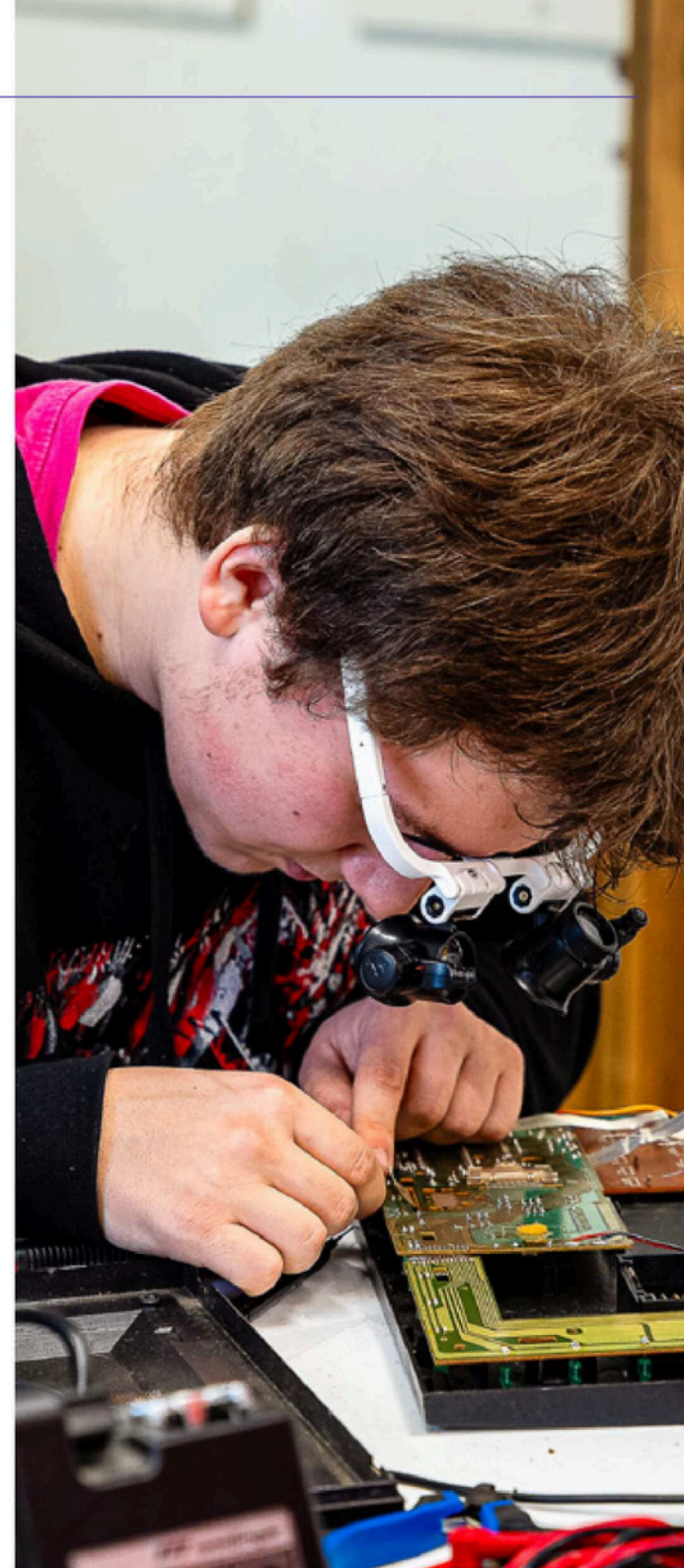
6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

Atelier réparation EEE (données 2022)



De la même manière que pour les EA et les TLC, la capacité de développement de la filière de réemploi des EEE dans les Ressourceries et Recycleries dépend de l'espace (pour l'atelier, le stockage, la vente), des moyens matériels (outillage) et du personnel dédié (nécessité d'avoir des salarié.e.s formé.e.s, importance de stabiliser ces compétences en interne).

Les besoins en formation sont importants sur l'habilitation électrique, la réglementation ou encore de manière très spécifique sur la réparation de cartes électroniques par exemple. Certaines structures réfléchissent également à la mutualisation d'ateliers entre plusieurs acteur.ice.s.



zoom sur

ASSOCIATION L'ABRI

REMIREMONT, 88, GRAND EST

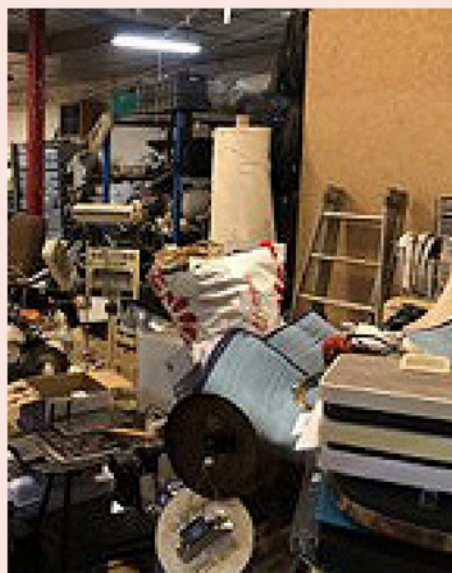


Un vent de changement souffle sur les machines !

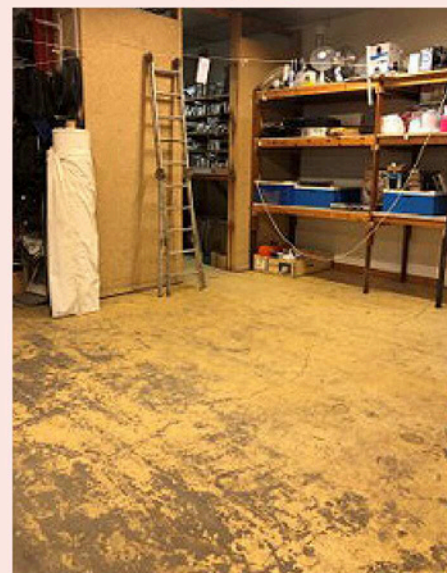
Début 2024, l'atelier de réemploi électroménagers de Ranfaing a connu une véritable métamorphose. Jusqu'alors, l'espace ressemblait davantage à un labyrinthe de pièces détachées qu'à un atelier organisé. Pour la structure "impossible de s'y retrouver : aucun tri cohérent, des appareils hors saison à réparer - comme des radiateurs en plein été -, et des envois vers les Recycleries difficilement maîtrisés".

Pendant une semaine, les deux encadrants techniques ont mobilisé toute l'équipe pour repenser l'atelier de A à Z. Le but ? Professionnaliser l'organisation, sécuriser les postes, améliorer les conditions de travail et renforcer l'efficacité environnementale, sociale et commerciale de la structure. Des investissements concrets ont accompagné cette transformation : tapis isolants,

AVANT



APRÈS



poteaux de délimitation, casque anti-UV électrique, gants isolants, servante d'atelier, ainsi qu'une mise aux normes de l'installation électrique, pour un total de 3 610 €.

Ce projet a été rendu possible grâce à un soutien financier de 10 000 € par l'AMI EEE pour couvrir l'achat des équipements de sécurité ainsi que le recrutement d'un

encadrant technique électroménager supplémentaire à temps plein en 2024. Les effets sont visibles : 23,8 t de produits ont été vendues en 2024, contre 21,4 t en 2023, soit une progression de 11,2 %. Le chiffre d'affaires a bondi de 35 %, preuve de l'efficacité du dispositif.

Ce chantier de réemploi illustre parfaitement la force du collectif au service de l'économie circulaire : une organisation plus juste, une entraide concrète et un engagement partagé pour un territoire plus solidaire et un avenir durable.

6. Au-delà des tonnages : la diversité des impacts des Ressourceries et Recycleries

Pour les autres gisements (hors filières à REP - Responsabilité Elargie des Producteurs), l'augmentation des niveaux de valorisation suppose, là encore, davantage de surfaces d'exploitation, des ressources humaines supplémentaires et des moyens matériels adaptés.

Au-delà de ces besoins transversaux les structures identifient d'autres leviers de développement :

- Pour les **jouets** : la mise en place de partenariats avec des structures spécialisées (ex. établissements scolaires pour la récupération et/ou la revente, plateforme de vente en ligne, etc.)
- Pour les **ASL** (Articles de Sport et de Loisirs) : le développement de partenariats à la fois pour collecter des gisements qualitatifs (en lien avec les magasins et les clubs sportifs) mais aussi avec les structures de réemploi spécialisées (Recycleries sportives), une filière à REP qui développe des moyens financiers à la hauteur des ambitions en termes de réemploi avec une communication grand public pour sensibiliser au réemploi des ASL.
- Pour les **ABJ** (Articles de Bricolage et de Jardin) : des partenariats avec les grandes

enseignes pour la récupération d'invendus¹.

- Pour les **PMCB** (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) : la mise en place de matériaux est de plus en plus fréquente au sein des Ressourceries et Recycleries, l'enjeu est de développer des plateformes de réemploi, avec peut-être la mutualisation de moyens humains et techniques entre plusieurs structures.
- Pour les **autres flux** : le développement de filières de recyclage pour la vaisselle, les plastiques (séparation des différents plastiques pour recyclage effectif, voire la création de filières pour utilisation dans des processus de production avec des imprimantes 3D).

Avec le développement récent de la pratique du vélo, les Ressourceries et Recycleries sont également de plus en plus positionnées sur la réparation de vélos, près de la moitié des structures disposaient d'un atelier cycles en 2024.

Les Ressourceries et Recycleries sont aussi des lieux d'innovation et d'expérimentation de nouvelles pratiques, elles développent

aussi des formes de valorisation plus spécifiques :

- L'upcycling : le fait de réemployer « par le haut » en donnant une valeur supérieure à l'objet ou la matière par une valorisation créative
- La maroquinerie : conception de sacs, de portefeuilles, etc. à partir par exemple de bâches en plastique
- La spécialisation de l'atelier électro avec de la réparation informatique
- La tapisserie
- La soudure
- L'aérogommage (décapage de meubles prêts à relooker)

¹ Le RnRR n'encourage pas ses adhérents sur la récupération d'invendus auprès des grandes enseignes. Le sujet de la défiscalisation des invendus est traversé par une question éthique : est-ce que l'argent public (le manque à gagner fiscal) doit pallier les défaillances du marché qui surproduit ? Et de ce fait, indirectement, rémunérer les acteurs privés pour qu'ils ne mettent pas leurs biens à la poubelle ?



LES RESSOURCERIES ET RECYCLERIES PARTICIPENT À CRÉER LES NOUVEAUX EMPLOIS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les Ressourceries et Recycleries sont de véritables laboratoires de vie, de travail et d'expérimentation. Bien que le réemploi soit loin d'être une activité nouvelle, le contexte économique, social et environnemental actuel lui confère aujourd'hui une place de plus en plus importante.

La croissance du secteur du réemploi a entraîné une démarche de professionnalisation. Pour répondre aux enjeux et volumes attendus, le métier d'agent·e valoriste de Ressourcerie / Recyclerie a évolué et continue de progresser pour devenir une réponse professionnelle à part entière, complémentaire des autres modes de gestion des déchets. Il s'est :

- Professionnalisé en intégrant des procédures techniques propres au secteur des déchets, comme la traçabilité des déchets collectés et le lien avec les éco-organismes dans la valorisation des matières ;

- Diversifié en déployant une expertise technique globale sur la gestion de flux d'objets croissant tout en prenant en compte des spécificités par type d'objets et de techniques de valorisation spécifiques ;

- Structuré sur 4 types d'activités (collecte, valorisation, redistribution et sensibilisation). Cela crée un métier polyvalent et nouveau qui intègre des compétences connues du secteur du déchet tout en s'inscrivant dans une démarche de solidarité

L'évolution de la réglementation a également entraîné une évolution organisationnelle du métier. En particulier à partir de 2008 et la promulgation de la Directive Cadre Européenne, les partenariats entre les structures du réemploi et leurs collectivités locales se sont multipliés, notamment sur la fonction collecte. Que ce soit sous forme de conventions d'objectifs ou dans le cadre de marchés publics, les structures sont



peu à peu devenues de véritables outils de prévention des déchets au service de leurs territoires. Elles ont ainsi diversifié leur fonction collecte notamment par la multiplication d'espaces réemploi sur les déchèteries, avec ou sans présence en continu de salarié·e·s sur site. Ce contexte a impliqué le développement de nouvelles compétences professionnelles visant à identifier le potentiel de réemploi des produits en s'appuyant sur des connaissances fines des matériaux. Ces compétences sont indispensables pour atteindre les objectifs de réemploi et de réutilisation fixés au niveau national. Il en est de même pour la préparation au recyclage des produits non valorisables par réemploi. De nouvelles compétences sont ainsi nécessaires pour trier finement les matières en fonction de leur qualité, amenant à un meilleur taux de recyclage pour les recycleurs. L'évolution des filières REP (nouvelles filières, objectifs de réemploi) affecte nécessairement les structures de réemploi, leurs organisations, mais aussi les métiers liés au réemploi avec de nouveaux champs de compétences à assimiler. Véritables laboratoires de vie, de travail et d'expérimentation, les Ressourceries et Recycleries ont développé tout un éventail de savoir-faire et de pratiques pour partie capitalisés aujourd'hui au sein du RnRR.

C'est ainsi que son organisme de formation dispose de **29 formations sur l'ensemble des missions et fonctions des Ressourceries et Recycleries**. Le RnRR prévoit par ailleurs un travail important de capitalisation sur chacune des filières traitées par les Ressourceries et les Recycleries ainsi que la création de plusieurs certifications. **Ainsi, en décembre 2022, le métier émergent d'« Agent·e valoriste des biens de consommation courante » a été certifié en tant que certification de niveau 3 par France Compétences et celui de « Technicien·ne valoriste du réemploi » en juillet 2023, avec à ce jour 188 personnes certifiées.**

Le RnRR s'est donné pour mission de faire reconnaître les métiers du réemploi et d'encourager le déploiement d'outils et d'actions de formation afin de permettre au maximum de personnes désireuses de se former de le faire dans de bonnes conditions. C'est notamment le sens du projet d'Ecole du Réemploi Solidaire, porté par l'Union pour le Réemploi Solidaire.



7 Des impacts qui ont besoin de soutien public : focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

Les Ressourceries et Recycleries reposent sur des modèles économiques si variés, que l'on peut néanmoins analyser à partir de quelques grands paramètres structurants.

Un premier élément de distinction tient à la structuration sociale des structures, entre celles relevant de l'insertion par l'activité économique, en particulier les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), et celles qui fonctionnent hors IAE, en s'appuyant sur des ressources salariées de droit commun et sur un engagement bénévole important.

Un deuxième élément majeur concerne la place de l'autofinancement, qui dépend fortement du modèle de la structure. Celui-ci repose en grande partie sur la vente d'objets à prix solidaires, dans un contexte où l'équilibre économique est rendu plus difficile par la baisse du pouvoir d'achat, la dégradation de la qualité des gisements et la volonté des structures de maintenir des

prix accessibles.

L'analyse des modèles économiques suppose également d'examiner les différentes formes de partenariats publics, qu'il s'agisse de l'Union européenne, des services de l'État ou des collectivités territoriales. Ces soutiens restent indispensables, dans un contexte marqué par la baisse des financements publics, la montée des financements par appels à projets et le développement de logiques de contractualisation qui peuvent fragiliser les projets associatifs.

Les partenariats privés, notamment avec des fondations, jouent eux aussi un rôle dans l'économie des structures. S'ils peuvent être précieux à l'échelle locale, ils ne compensent ni la baisse des financements liés à l'IAE, ni celle des subventions de fonctionnement. Eux aussi prennent souvent la forme d'appels

à projets, renforçant une logique de financement fléché plutôt qu'un soutien global aux structures.

Enfin, l'analyse doit intégrer la place prise par les fonds réemploi issus des filières REP. Créés dans le cadre de la loi AGECE pour contribuer au financement du réemploi solidaire, ils n'occupent encore qu'une place marginale dans les ressources des structures. Quatre ans après l'adoption de la loi, leur contribution représente à peine 2,4 % des ressources des Ressourceries et Recycleries.

Ce chapitre propose ainsi de mieux comprendre la composition des modèles économiques du secteur, leurs fragilités, leurs évolutions récentes et les conditions nécessaires à leur consolidation. Les partenariats considérés sont ceux en cours en 2024 ou ayant démarré cette même année.

COMPRÉHENSION DES DEUX MODÈLES ÉCONOMIQUES DOMINANTS : LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, ET LES STRUCTURES HORS IAE

Il existe presque autant de formes socio-économiques que de Ressourceries / Recycleries, chacune portant son projet, avec son histoire, son territoire, ses avantages et ses difficultés. Cette diversité est une richesse et fait la force du réseau.

Deux grands modèles économiques dominants peuvent néanmoins être distingués : d'une part les Structures d'Insertion par l'Activité Économique, majoritairement Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), financées pour une grande partie par l'État (Directions Régionales et Départementales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité) et les Conseils Départementaux, qui ont l'obligation de ne pas dépasser un taux d'autofinancement

de 30 % (sauf dérogation), et d'autre part les structures hors IAE dont le modèle économique repose en majorité sur l'autofinancement.

En effet, le budget moyen d'une Ressourcerie / Recyclerie en **SIAE** est d'environ **100 000 €** tandis que celui d'une structure **hors IAE** est de l'ordre de **200 000 €**. Cela s'explique en grande partie par le nombre moyen de salarié.e.s des structures : 10 salarié.e.s dans les structures hors IAE contre 48 salarié.e.s dans les Ateliers Chantiers d'Insertion.



7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

La répartition globale des financements est ainsi sensiblement différente en fonction du modèle comme le montrent les graphiques de cette page.

Les écarts les plus marqués portent sur la part des ventes réemploi (■ % des ressources financières pour les structures hors IAE, ■ % pour les SIAE) et celle des aides à l'emploi (■ des ressources financières pour les structures hors IAE, ■ % pour les SIAE) dans leur modèle économique. Sur les autres catégories, les différences entre les deux modèles sont plus relatives.

Répartition des ressources financières SIAE



Répartition des ressources financières hors SIAE



D'une manière générale, on constate une augmentation de la proportion des ventes dans les ressources. Les ventes représentaient ■ des ressources des structures hors IAE il y a 10 ans, contre ■ aujourd'hui. Une évolution comparable peut être observée pour les ACI: les ventes de réemploi représentaient ■ de leurs ressources en 2014, contre ■ en 2024.



7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

La répartition globale des financements est ainsi sensiblement différente en fonction du modèle comme le montrent les graphiques de cette page.

Les écarts les plus marqués portent sur la part des ventes réemploi (■ des ressources financières pour les structures hors IAE, ■ pour les SIAE) et celle des aides à l'emploi (■ des ressources financières pour les structures hors IAE, ■ pour les SIAE) dans leur modèle économique. Sur les autres catégories, les différences entre les deux modèles sont plus relatives.

Répartition des ressources financières SIAE



Répartition des ressources financières hors SIAE



D'une manière générale, on constate une augmentation de la proportion des ventes dans les ressources. Les ventes représentaient ■ des ressources des structures hors IAE il y a 10 ans, contre ■% aujourd'hui. Une évolution comparable peut être observée pour les ACI: les ventes de réemploi représentaient ■ de leurs ressources en 2014, contre ■% en 2024.

7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

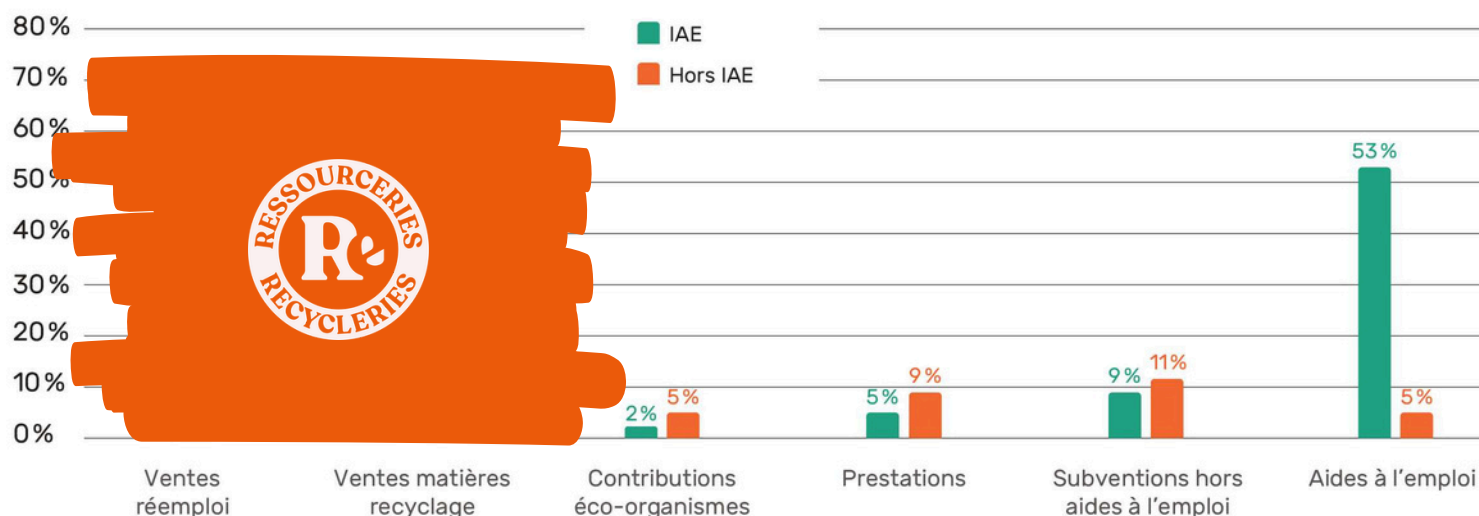
Cette évolution traduit en premier lieu **la montée en compétence des structures sur le réemploi**.

Elle peut également être mise en regard avec la **diminution des financements publics**: en 2012, pour les structures hors IAE, ceux-ci représentaient environ un [REDACTED] en 2024. La part d'aides à l'emploi a particulièrement diminué depuis 2022 pour les structures hors IAE (passant de [REDACTED] en 2022 à seulement [REDACTED] en 2024). En effet, ces dernières années ont vu disparaître un nombre important de dispositifs de soutien à l'emploi associatif. Cette tendance se poursuit encore aujourd'hui, menaçant toujours plus les modèles économiques des structures.

L'analyse proposée ici repose sur une lecture plus fine du modèle économique, à partir des types de ressources regroupés dans les 4 grandes familles présentées ci-dessous:

- L'autofinancement
- Les partenariats avec les acteurs publics: Union européenne, services de l'État et collectivités territoriales
- Les partenariats avec des acteurs privés
- Les fonds réemploi via les filières REP

Répartition des ressources financières selon le statut



Lecture
Les contributions des éco-organismes représentent 5% des ressources financières des structures hors IAE et à peine 2% des SIAE

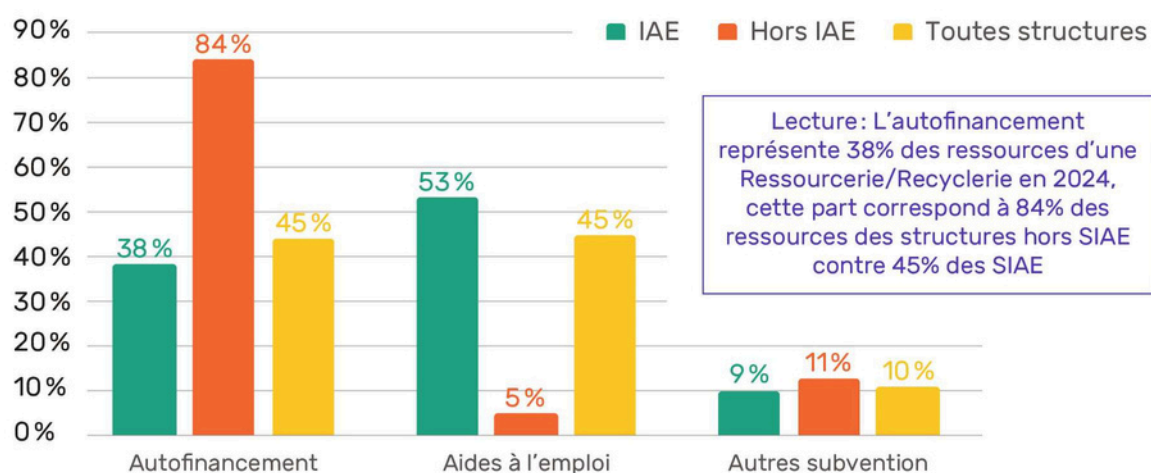
LES RESSOURCERIES/RECYCLERIES N'ONT PAS DE MODÈLE ÉCONOMIQUE AUTONOME

Les services liés à la collecte et au traitement des déchets sont, pour une très large part, supportés par la puissance publique. Situées en amont du traitement des déchets, les Ressourceries et Recycleries sont confrontées au même enjeu : celui d'un équilibre économique qui ne peut reposer sur les seules recettes dites commerciales. Comme l'ensemble du service public de gestion des déchets en France, les Ressourceries et Recycleries ne s'autofinancent pas intégralement.

La part d'autofinancement correspond à la part des ressources marchandes (ventes réemploi, ventes matières, contributions éco-organismes, prestations, etc.) mobilisées pour financer les charges d'exploitation.

Il est à préciser que pour les ACI, l'autofinancement est plafonné juridiquement à 30 % (dans certains cas, il peut y avoir des dérogations pour être autorisé à le dépasser), et à 70 % pour les EI.

Part d'autofinancement selon le statut



Le graphique ci-dessus met en évidence que :

- Les structures hors IAE ont un taux d'autofinancement de **84 %**
- Les structures IAE ont un taux d'autofinancement de **38 %**

Il est intéressant de relever l'évolution de la capacité d'autofinancement des structures sur les dix dernières années. Ainsi, en 2014 :

- L'autofinancement des structures hors IAE était de 59% contre 84% aujourd'hui **(+ 25 points en 10 ans)**
- L'autofinancement des SIAE était de 27% contre 38% aujourd'hui **(+ 11 points en 10 ans)**

Comme décrit précédemment, cette augmentation de la capacité d'autofinancement des structures s'explique notamment par **la baisse des financements publics, particulièrement importante pour les aides à l'emploi, et par la capacité des associations à se recréer des marges de manœuvre dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.**

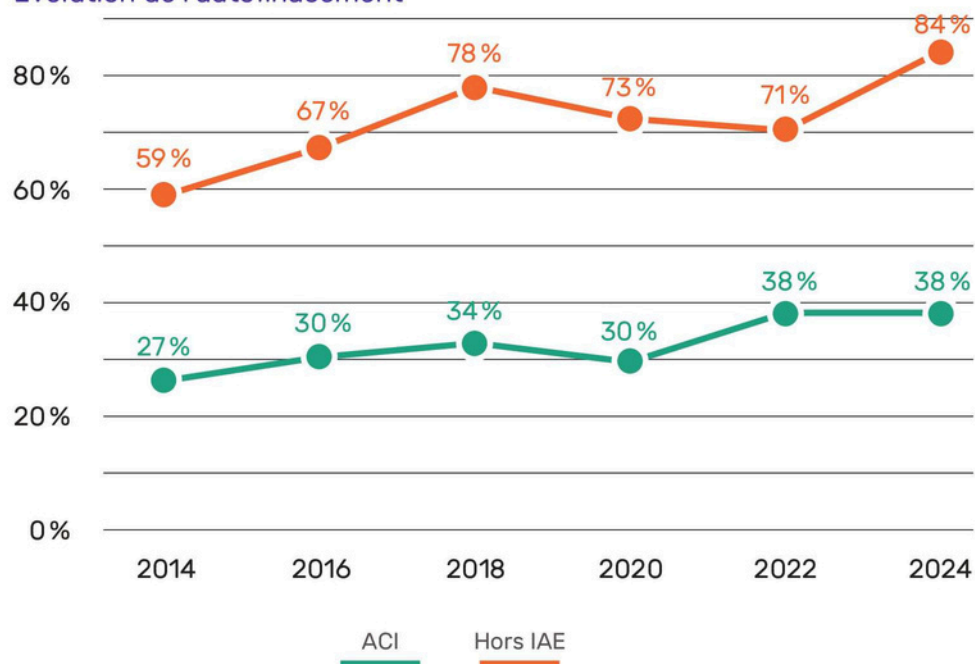
Pour autant, même si la capacité d'autofinancement augmente et outre le fait que quelques rares Ressourceries/Recycleries ont la capacité de s'autofinancer presque intégralement (en structure hors IAE, et avec beaucoup de bénévolat), le graphique ci-dessus amène au constat suivant: **les recettes commerciales des Ressourceries/Recycleries ne peuvent pas couvrir l'ensemble des coûts nécessaires à leur fonctionnement.**

Cela s'explique facilement. Les Ressourceries /Recycleries ne sont pas des brocanteurs. Elles ne choisissent pas les biens en fonction de leur valeur. Elles ont pour objectif de valoriser tout ce qui est valorisable et le vendre au meilleur prix pour permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Or, la fonction de valorisation

est, du point de vue économique, la plus structurellement déficitaire du modèle: le temps de travail qu'elle mobilise ne peut être couvert par le seul prix de vente des objets.

C'est précisément parce que les Ressourceries et Recycleries acceptent tout type d'objet, investissent du temps dans leur valorisation et les redistribuent à des prix accessibles, que ces dernières remplissent une **mission d'intérêt général et se différencient ainsi des acteurs du réemploi lucratif.**

Évolution de l'autofinancement



LES RESSOURCERIES/RECYCLERIES ET LES POUVOIRS PUBLICS : UN PARTENARIAT INDISPENSABLE

Presque toutes les Ressourceries / Recycleries ont au moins un partenariat avec une personne publique. Qu'elles soient structure d'insertion ou hors IAE, ce partenariat prend des formes différentes, selon le domaine financé, le type de

contractualisation choisi et le type de personne publique concernée. Ces partenariats, comme vu précédemment, sont indispensables au modèle économique des Ressourceries / Recycleries.

Partenariat entre la Métropole Aix Marseille et les Ressourceries du territoire pour la gestion d'espaces de réemploi dans les déchèteries

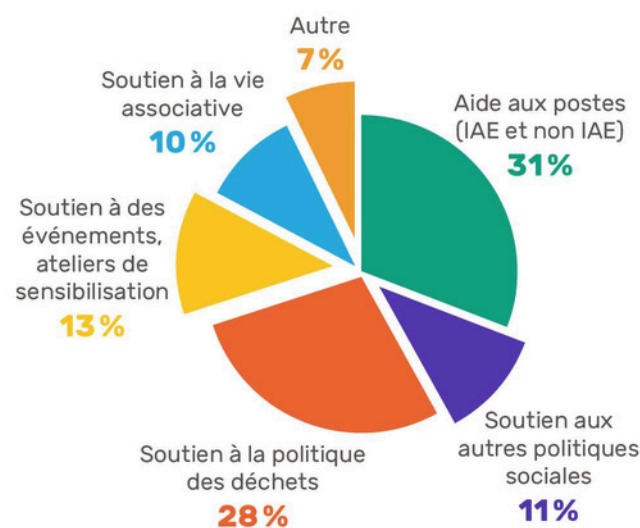


© ARR Paca

Les secteurs financés par les pouvoirs publics

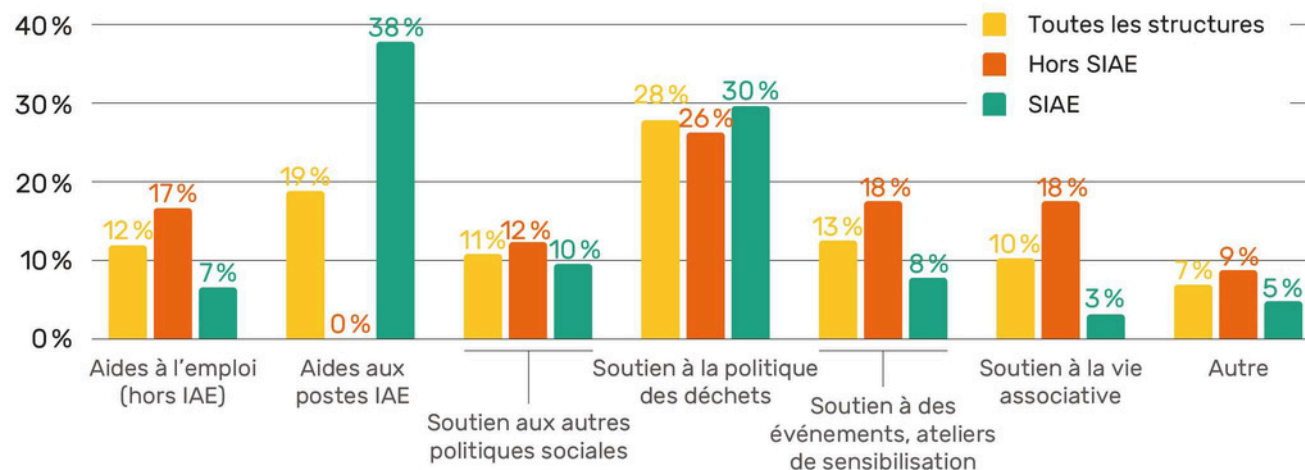
Une première approche par domaine d'activité permet de mettre en valeur les apports associatifs les plus fréquemment soutenus par les pouvoirs publics. Sont considérés ici comme pouvoirs publics: l'Union Européenne, les services déconcentrés de l'État et les agences de l'État finançant les structures ainsi que les collectivités territoriales.

Objets des partenariats publics



13% des partenariats publics avec les Ressourceries/Recycleries en 2024 soutiennent les événements, ateliers et actions de sensibilisation

Répartition des partenariats publics par objet et type de structure



Sur l'ensemble des partenariats publics contractés avec les structures SIAE en 2024, 8% ont pour objet le soutien à des événements, ateliers et actions de sensibilisation, des soutiens deux fois moins importants que pour les structures hors SIAE, pour lesquels ces soutiens représentent 18% des partenariats.

Dans le détail, les différences de partenariat sont nettes entre les deux modèles majoritaires.

Pour l'ensemble des partenariats pour les structures hors IAE:

- 17% ont pour objet les aides à l'emploi
- 26% concernent les politiques déchets
- 12% les autres politiques sociales
- 18% ont pour objet le soutien à des événements et actions de sensibilisation
- 18% concernent le soutien à la vie associative
- 9% concernent d'autres objets

Pour tous les partenariats pour les SIAE:

- 38% des partenariats concernent les aides aux postes IAE (7% pour les hors IAE)
- 30% ont pour objet les politiques déchets
- 10% les autres politiques sociales
- 8% ont pour objet le soutien à des événements et actions de sensibilisation
- 3% concernent le soutien à la vie associative
- Les autres partenariats représentent 5%

7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

L'analyse des partenariats par domaine d'activité financé montre que les Ressourceries / Recycleries ont deux volets principaux :

- Le volet social **en grande majorité**, lié en partie au soutien à l'emploi
- Le volet environnemental via **la prévention des déchets**

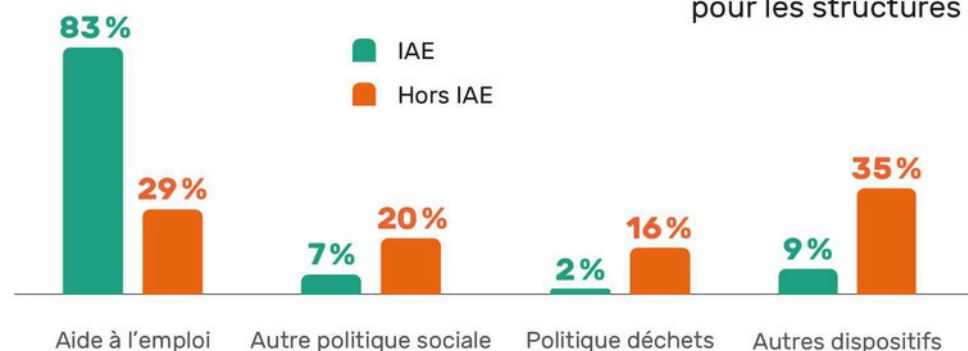
Le soutien à la politique des déchets représente en effet près d'un tiers des partenariats publics conclus avec les Ressourceries/Recycleries. Ce soutien est divers et renvoie aussi bien à une subvention à la tonne collectée et/ou réemployée, à l'accès à un espace de réemploi, à l'autorisation d'accès aux gisements en déchèterie et aux retours pour exutoire (avec ou sans frais), qu'à des prestations de collecte d'encombrants etc. Pour les structures IAE, les soutiens concernent majoritairement des aides aux postes (43% des partenariats publics, 83 % de leurs financements publics octroyés), tandis que pour les structures hors IAE si cette part est moins importante, les soutiens à la vie associative et aux actions de sensibilisation viennent alors peser plus fortement dans la balance.

S'il est clair que le cœur des activités des structures est partiellement financé par des politiques publiques relevant de l'insertion socioprofessionnelle et de la gestion des déchets, les possibilités de mobiliser d'autres types de fonds publics existent compte tenu de la diversité des activités qu'elles portent et des missions d'intérêt général qu'elles remplissent.

En termes de volume financier, une différence très nette existe encore entre les deux modèles principaux.

La majorité des financements publics octroyés aux SIAE (83 % de leurs financements publics) porte sur le soutien à l'emploi. Ces financements ne représentent que 29 % pour les structures hors IAE.

Répartition des financements publics



Lecture
le montant des aides à l'emploi représente 83% du total des financements publics octroyés aux SIAE

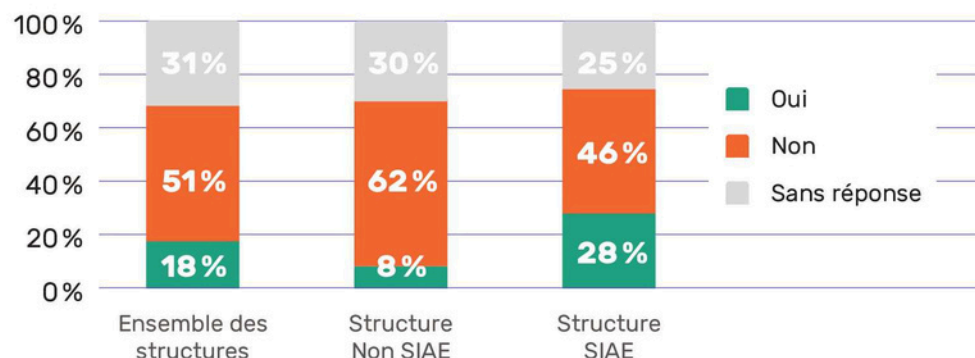


Par ailleurs, si la politique déchets représente un tiers des partenariats publics, ceux-ci sont souvent de nature non financière. Ainsi le soutien financier à la politique déchets ne représente que 2 % des fonds publics perçus par les SIAE et 16 % pour les structures hors IAE.

Les subventions européennes

Un quart des structures répondantes perçoit aujourd'hui des subventions européennes, cela concerne surtout les structures IAE.

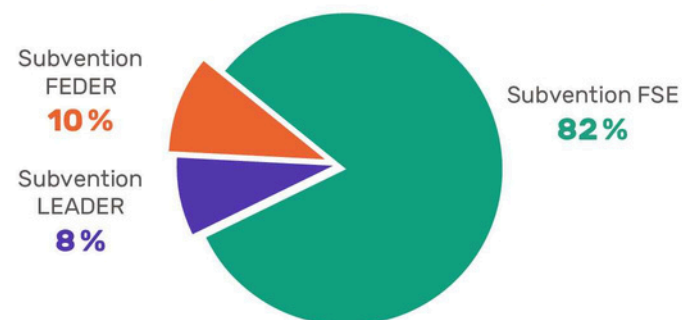
Les Ressourceries / Recycleries avec au moins un partenariat européen



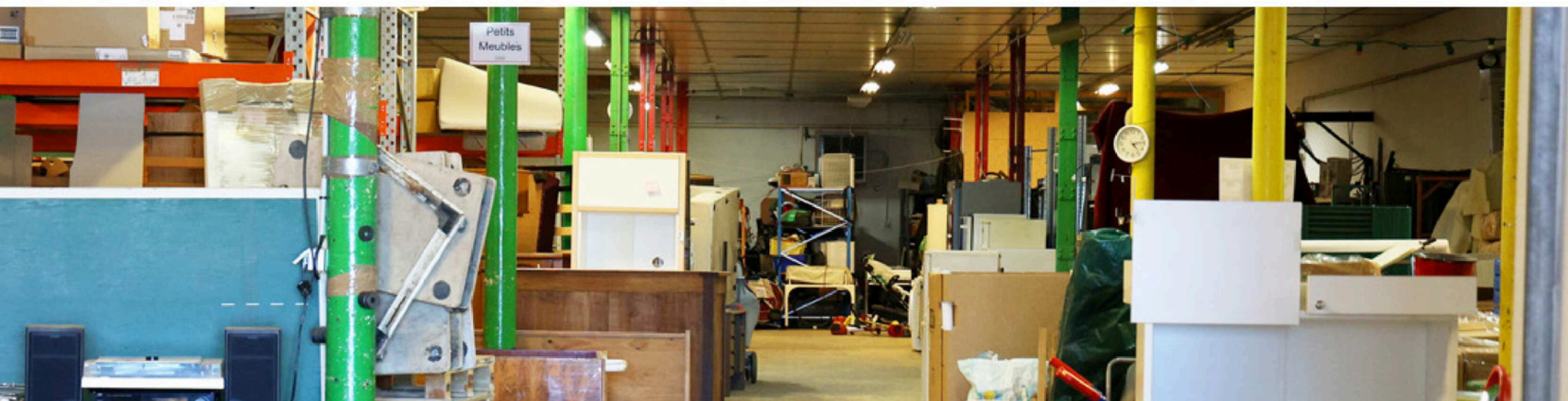
Lecture: Moins de 20% des Ressourceries/Recycleries ont un partenariat avec l'UE en 2024, soit à peine 10% des structures hors IAE contre plus de 40% des structures SIAE

Le Fonds Social Européen (FSE) demeure de loin la principale subvention européenne mobilisée. Il vise la promotion de l'emploi et l'inclusion sociale. Il soutient aussi le développement de l'apprentissage, l'acquisition de compétences, etc.

Types de partenariats européens obtenus par les structures



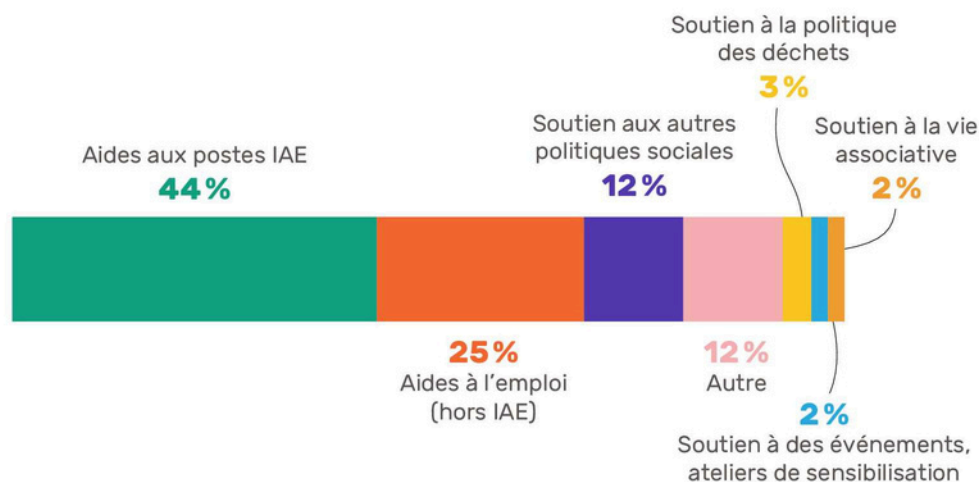
Lecture: 8% des partenariats européens avec les Ressourceries/Recycleries effectués ou en cours en 2024 correspondent à des subventions LEADER



7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

Les subventions européennes concernent donc essentiellement les politiques d'aides à l'emploi et autres politiques sociales :

Thèmes prioritaires des subventions européennes

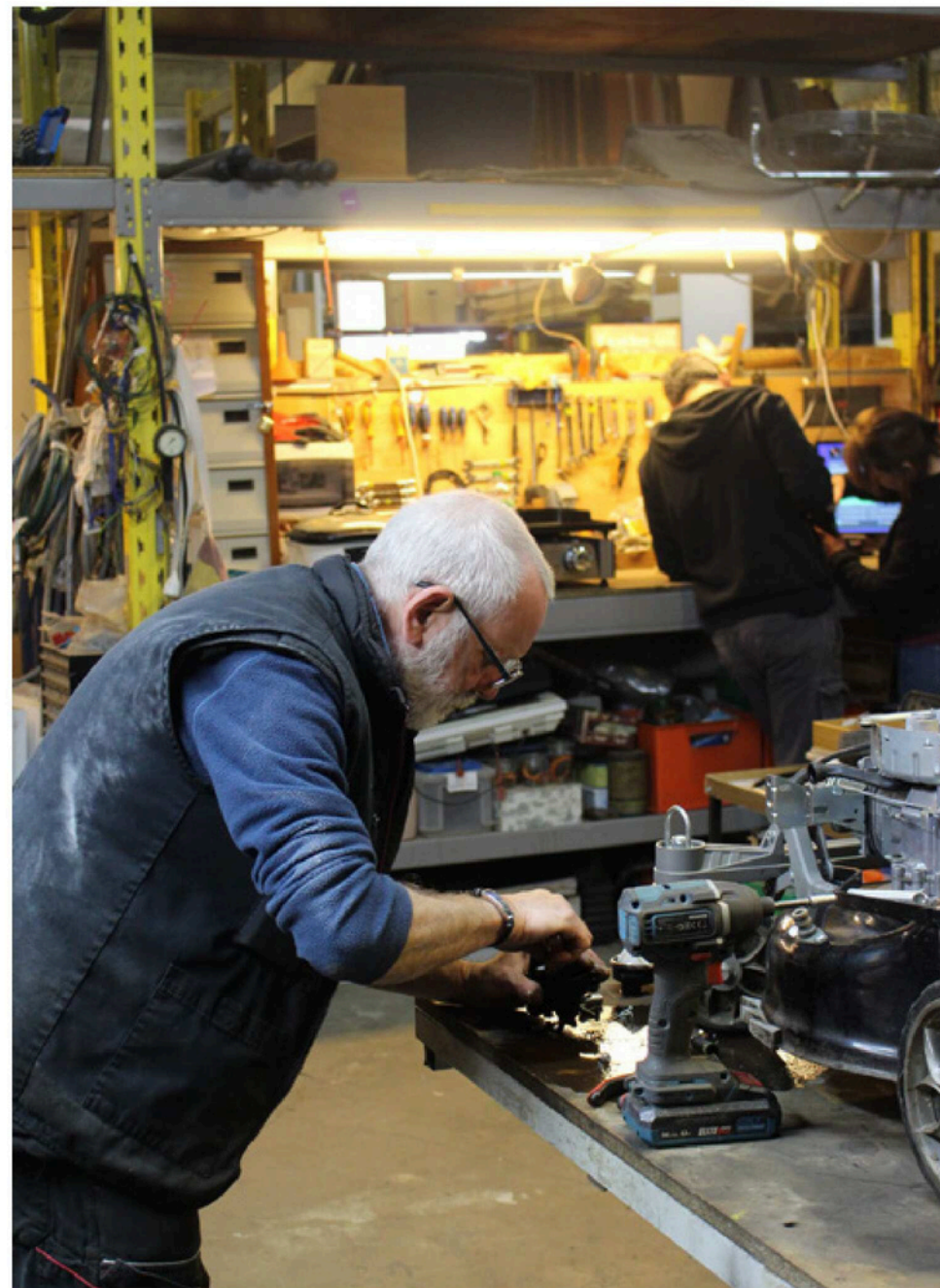


Lecture: 2% des subventions versées par l'UE en 2024 concernaient un soutien à des événements, ateliers et actions de sensibilisation organisés par les Ressourceries/Recycleries

La catégorie "autres" correspond, entre autres, à :

- Des programmes binationaux spécialisés dans le réemploi de matières (textile, plastique, etc.)
- Des soutiens à des investissements
- D'autres aides au développement

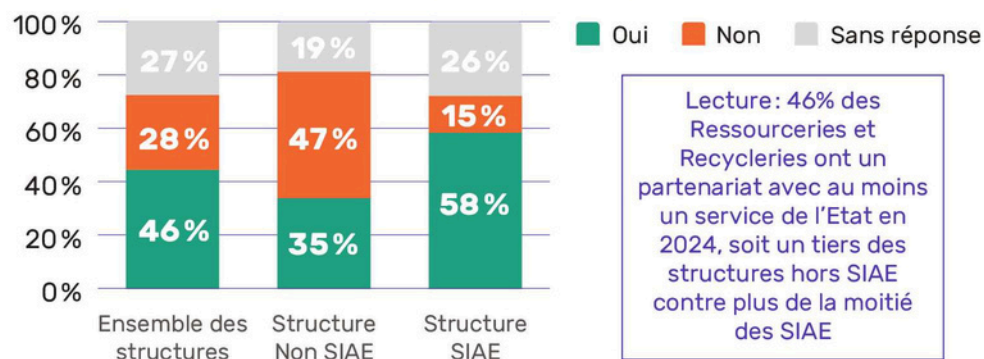
Les subventions européennes s'étalent majoritairement sur 1 an, peu excèdent les 3 ans.



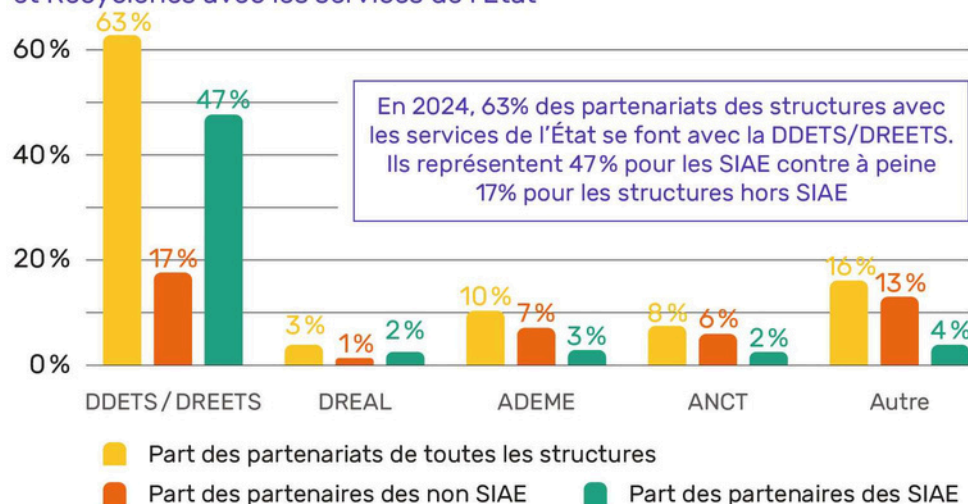
Les partenariats avec les services de l'État

Les deux tiers des structures répondantes ont au moins un partenariat avec un service déconcentré de l'État en 2024, comptabilisant au total plus de 185 partenariats (certaines structures obtiennent des soutiens de différents services).

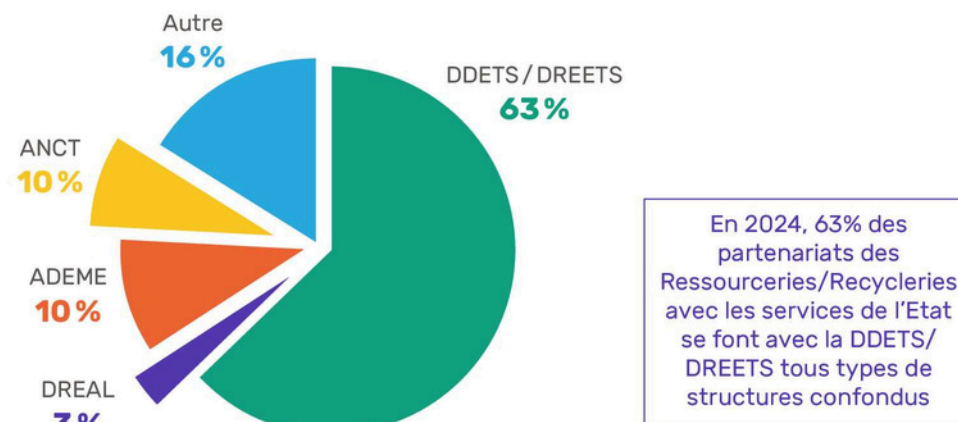
Les Ressourceries/Recycleries avec au moins un partenariat avec l'État



Répartition des partenariats des Ressourceries et Recycleries avec les services de l'État



Services de l'État partenaires des Ressourceries



Sans grande surprise, les DRIETS/DEETS/DREETS, en tant que partenaires publics incontournables pour le financement des aides aux postes, occupent une place centrale. Les SIAE sont donc particulièrement représentées dans ces types de partenariats.

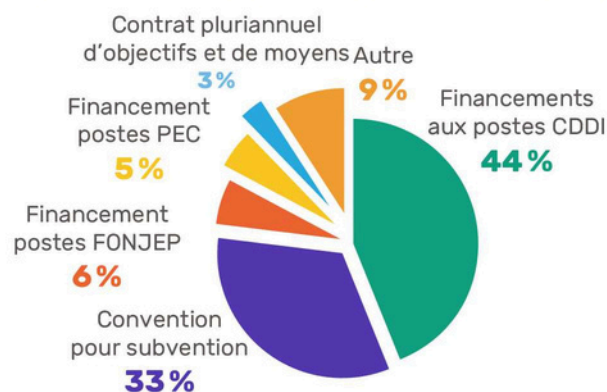
Les autres partenaires correspondent, entre autres, à :

- Des établissements publics de santé (Agences Régionales de Santé par exemple)
- Des ministères: Ministères de la Justice, de l'Economie, de l'Education Nationale, des Solidarités, etc.
- Des services déconcentrés liés notamment à l'éducation, la jeunesse et la vie associative: la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), la Direction de la Jeunesse de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)
- Les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP)

7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

L'analyse des différents types de partenariat avec les services de l'Etat montre que la majorité d'entre eux sont des subventions pour les postes IAE et des conventions de subvention qui concernent notamment le fonctionnement de l'activité d'insertion par l'activité économique.

Type de partenariats avec les services de l'État



Lecture: Un tiers des partenariats des services de l'Etat avec les Ressourceries/Recycleries en 2024 sont des conventions pour subvention

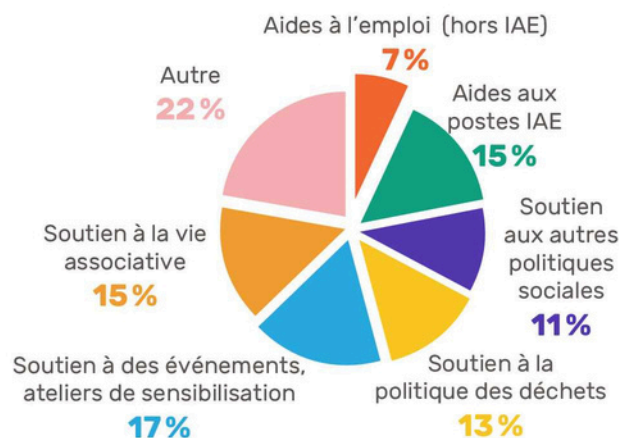
Il existe d'autres formes de partenariats :

- Des conventions de mise à disposition de locaux
- Des soutiens à l'investissement pour aménagement ou construction de locaux
- Le financement et l'accueil des personnes concernées par des TIG (Travail d'Intérêt Général) en partenariat avec le ministère de la Justice

- Des soutiens à l'accompagnement pour des allocataires du RSA
- Des programmes d'accompagnement à l'emploi durable (ex : SEVE Emploi, etc.)
- Des aides aux « postes relais » de l'ADEME qui finance un poste de chargé-e de mission en lien avec l'animation, la communication et formation du public dans des domaines comme celui de l'Economie circulaire

Regardons de plus près les objets des conventions pour subventions. Celles-ci financent des domaines très variés :

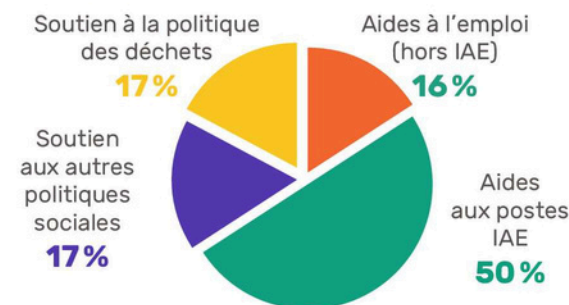
Objets des conventions pour les subventions



15% des subventions versées par les services de l'Etat aux Ressourceries/Recycleries en 2024 concernent la vie associative

Elles peuvent concerner le fonctionnement général des structures, des projets d'investissement, en particulier liés aux locaux, mais aussi des actions plus ciblées selon les politiques publiques mobilisées. Les CPOM, en revanche, portent principalement sur les aides aux postes. Ces conventions sont un type particulier de financement public. Souvent d'une durée de plusieurs années, elles permettent aux associations d'asseoir une partie de leur modèle économique sur un soutien qui, sans être pérenne, donne une visibilité à moyen terme sur leur financement. Elles sont également une illustration de la co-construction possible entre les collectivités et les structures, gage de confiance entre les acteurs.

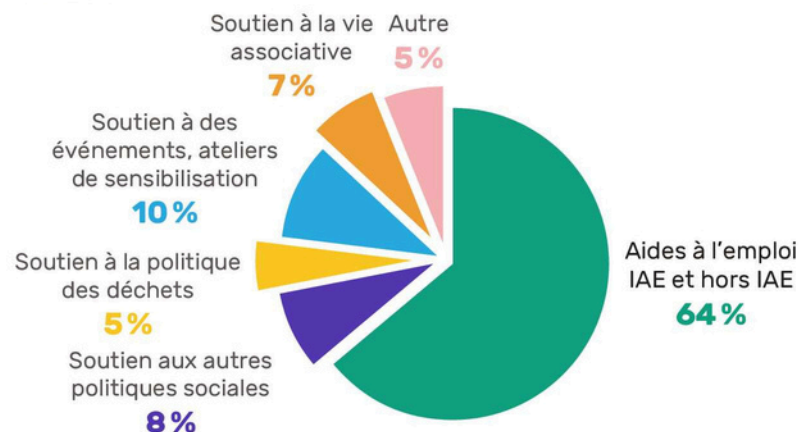
Objets des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)



Lecture: La moitié des CPOM octroyés par les services de l'Etat aux Ressourceries/Recycleries en 2024 soutiennent les postes d'insertion par l'activité économique

7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

Objets des partenariats avec les services de l'État



En 2024, les deux tiers des partenariats des Ressourceries/Recycleries avec un service de l'État concernent les aides à l'emploi (64%)

Au global, ces partenariats avec les services de l'État concernent, pour les deux tiers, des soutiens aux postes IAE et non IAE.

Comme énoncé plus haut concernant les conventions pour subvention, les partenariats avec les services de l'État peuvent concerner :

- Le financement d'étude de faisabilité pour la création ou le développement de Ressourcerie/Recyclerie (via le soutien du fonds économie circulaire de l'ADEME)
- L'investissement dans le foncier (construction, travaux etc.)
- Soutien à la vie associative, au bénévolat (notamment via FDVA)
- Soutien aux dynamiques de solidarités, d'inclusion, de redynamisation des territoires fragilisés (ANCT par exemple)
- Soutiens aux postes
- Plus globalement l'ensemble du fonctionnement de l'activité

Dans la majorité des cas, ces partenariats sont conclus pour des durées d'un à trois ans.

Au regard des missions exercées par les Ressourceries et Recycleries, qui s'inscrivent dans le temps long (création d'emplois, accompagnement de personnes, ancrage territorial, structuration de filières, sensibilisation des publics, développement de coopérations locales...), **des engagements pluriannuels plus solides constituent un enjeu majeur.**

Les engagements sur la durée permettent aux structures de se projeter, de stabiliser leurs équipes, d'investir, de consolider leurs partenariats et de piloter leur activité autrement que dans l'incertitude permanente.

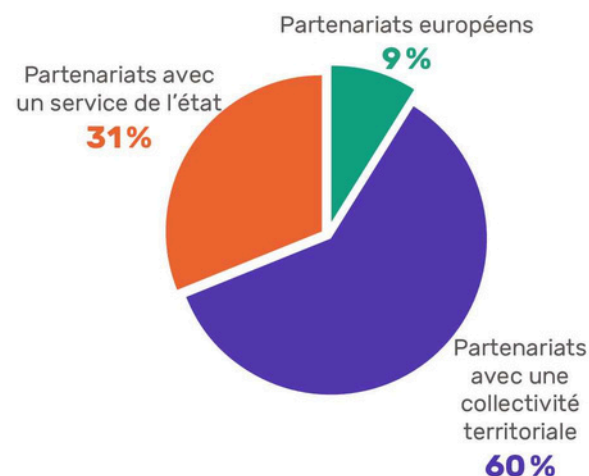
À défaut, une part importante de l'énergie des structures est consacrée à rechercher des financements de court terme et à sécuriser leur avenir immédiat, là où elle pourrait être mobilisée au service de leur utilité sociale, environnementale et territoriale à long terme.

Les partenariats avec les collectivités territoriales

Les Ressourceries et Recycleries ont toujours noué des partenariats avec les collectivités territoriales chargées de la gestion des déchets (collecte, traitement, prévention...).

Aujourd'hui, **92%** des Ressourceries et Recycleries ont un **partenariat formalisé avec une collectivité territoriale** (82% en 2011). En 2024, cela représente plus de **360 partenariats**.

Provenance des partenariats publics



Lecture: 60% des partenariats publics des Ressourceries/Recycleries en 2024 se font avec les collectivités territoriales

Cette place centrale s'explique par le cadre réglementaire : le **réemploi**

s'inscrit pleinement dans la prévention des déchets : c'est l'un des modes prioritaires dans la hiérarchie de traitement des déchets.

Les Ressourceries et Recycleries sont des structures participant à l'atteinte des objectifs fixés au niveau national et européen.

Les principes de la réglementation européenne figurent dans la directive cadre sur les déchets du 19 novembre 2008. Ils ont été transposés en droit français, et intégrés dans le Code de l'environnement, au sein du chapitre prévention et gestion des déchets (article L541-10-1 et suivants du code de l'environnement).

Différentes obligations concernant les collectivités territoriales ont été adoptées telles que :

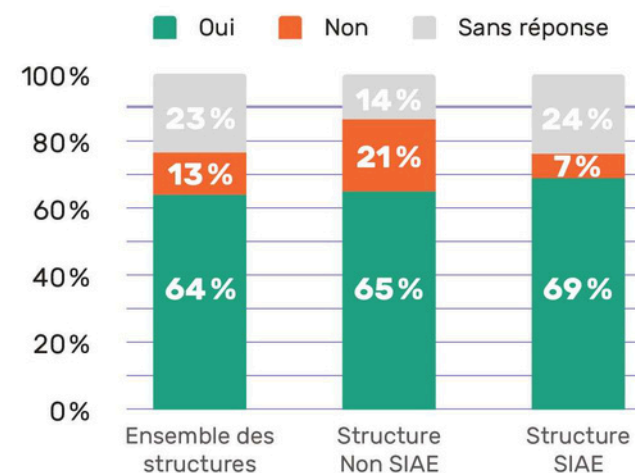
- L'atteinte de l'objectif de l'équivalent de 5% des déchets ménagers et assimilés réemployés en 2030 par rapport à 2010. Au niveau régional, les Conseils régionaux ont une obligation de planification de la prévention à travers un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
- Ainsi qu'au niveau local pour les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) avec les programmes

locaux de prévention des déchets (PLPDMA)

- L'obligation de créer des zones de réemploi en déchèterie lorsqu'un acteur de l'ESS en fait la demande ;
- L'obligation d'un taux de réemploi important dans la commande publique

La plupart des PLPDMA engagés contiennent un volet réemploi / réutilisation / réparation avec très souvent des réflexions sur la mise en place de structures de réemploi de type Ressourceries / Recycleries.

Les Ressourceries / Recycleries avec au moins un partenariat avec une collectivité territoriale



En 2024, 20% des structures hors SIAE n'ont pas de partenariats avec une collectivité territoriale, c'est moins de 10% pour les SIAE

Les collectivités territoriales partenaires des Ressourceries et Recycleries

Les partenariats des **Ressourceries et Recycleries** avec les collectivités territoriales reflètent en grande partie la répartition des compétences publiques en matière de prévention des déchets, d'action sociale et de développement territorial.

Une part importante des partenariats est ainsi nouée avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, qui exercent la compétence de service public de gestion des déchets. Les **communautés de communes** représentent 24 % des partenariats, les **communautés d'agglomération** 13 %, les **métropoles** 7 % et les **communautés urbaines** 2 %. Ces collectivités sont en première ligne pour développer des politiques de prévention des déchets, notamment dans le cadre de leur **Programme Local de Prévention des**

Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Les **Ressourceries et Recycleries** constituent pour elles des partenaires opérationnels privilégiés pour développer des actions de réemploi et de sensibilisation des habitant·e·s.

Les **syndicats mixtes de traitement des déchets** représentent également une part importante des partenariats (17 %). Bien que leur rôle principal concerne le traitement des déchets, ils interviennent aussi de plus en plus dans les politiques de prévention. Dans certains territoires, les EPCI leur délèguent même la mise en œuvre d'actions de prévention, ce qui peut les amener à soutenir financièrement des initiatives de sensibilisation, de réemploi ou de réduction des déchets portées par les **Ressourceries et Recycleries**.

Les **communes** représentent 17 % des partenariats. Elles jouent souvent un rôle déterminant dans l'implantation et le développement des **Ressourceries et Recycleries**, notamment en

facilitant l'accès au foncier. Elles peuvent également soutenir les structures dans leurs missions de dynamisation de la vie locale, de mobilisation citoyenne ou de développement de l'économie sociale et solidaire et de la solidarité de proximité.

Les **départements** représentent 13 % des partenariats. Compétents en matière d'action sociale, ils sont des interlocuteurs importants pour les **Ressourceries et Recycleries** qui développent des actions de solidarité. Cela se traduit notamment par des partenariats autour de l'équipement de personnes bénéficiaires du RSA, de familles à faibles ressources ou de publics accompagnés par les services sociaux.

Enfin, les **régions** représentent 6 % des partenariats. Elles disposent notamment de compétences en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, de soutien à l'emploi et à la formation, ainsi que de planification et de coordination des politiques de prévention et de gestion des

déchets à l'échelle régionale, ce qui peut se traduire par un soutien aux initiatives de réemploi et aux structures qui les portent.

Cette diversité de partenaires publics illustre ainsi la pluralité des **utilités sociales, environnementales et territoriales** portées par les Ressourceries et Recycleries, qui les amène à s'inscrire à l'intersection de plusieurs politiques publiques et à coopérer avec une multiplicité de collectivités.

D'autres structures ont conclu des partenariats avec les Ressourceries / Recycleries sur l'année 2024 :

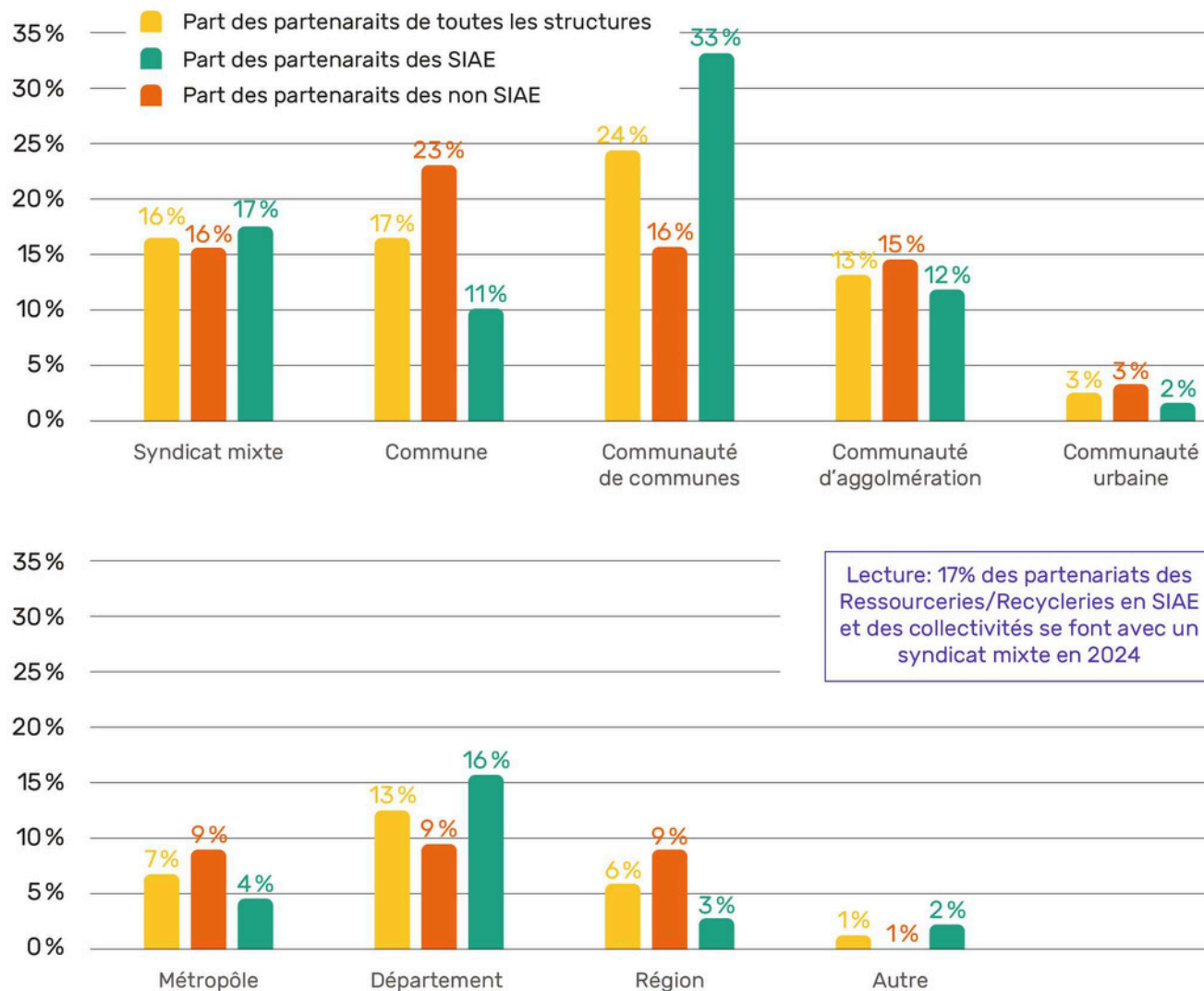
- Des bailleurs sociaux publics rattachés à une collectivité territoriale
- Des Groupements d'Intérêt Public, structure de coopération de droit public rassemblant différents acteurs, ne relevant ni d'une collectivité territoriale ni d'un service étatique, qui fonctionnent de manière autonome

Des partenariats différents selon les modèles de structures

Le graphique met en évidence des différences de partenariats selon le modèle des structures.

Les **Ressourceries et Recycleries SIAE** développent davantage de partenariats avec les **communautés de communes** ainsi qu'avec les **départements**. Cette configuration reflète le positionnement particulier de ces structures, à l'interface entre les politiques de **prévention des déchets** et les **politiques sociales**, notamment celles liées à l'insertion professionnelle et à l'accompagnement de publics en situation de précarité. À l'inverse, les **Ressourceries et Recycleries non SIAE** apparaissent relativement plus liées aux **communes**, aux **régions** ou encore aux **métropoles**. Ces partenariats traduisent souvent un ancrage dans des dynamiques de **développement territorial**, de **mobilisation citoyenne**, ou encore de **déploiement de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire** à l'échelle locale. Ces différences illustrent ainsi la diversité des positionnements et des rôles que peuvent occuper les Ressourceries et Recycleries selon leur modèle et leurs missions.

Répartition des partenariats des Ressourceries et Recycleries avec les collectivités territoriales



Les types de partenariats

Les partenariats conclus par les **Ressourceries et Recycleries** prennent des formes variées, mais la **subvention reste le mode de soutien le plus fréquent et structurant**.

On compte ainsi 42 % de **conventions de subvention** et 9 % de **Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens**, auxquels on peut ajouter la **mise à disposition de locaux** (6 %) et l'**accès gratuit à la déchèterie** (9 %) comme des formes de subvention en nature.

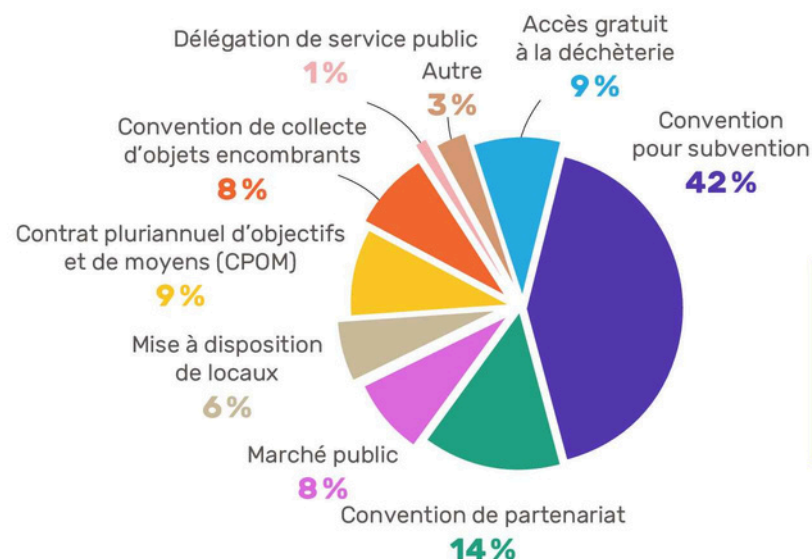
Ces soutiens sont essentiels, car l'activité des Ressourceries et Recycleries ne peut pas entièrement s'autofinancer. La **remise gratuite en déchèterie** constitue un apport fondamental: il s'agit de déchets qui auraient de toute façon été traités par le service public de gestion des déchets. La **mise à disposition de locaux** est également cruciale, le foncier étant le **deuxième poste de dépense le plus lourd après les salaires**. Pouvoir compter sur le soutien des collectivités pour les locaux permet aux structures de se développer et de se concentrer sur leurs missions. Parallèlement, 8 % des partenariats passent par des **marchés publics**, ce qui témoigne d'un développement encourageant de la commande publique favorisant le

réemploi (les collectivités territoriales ayant aujourd'hui une obligation de réemploi dans leurs achats). Toutefois, ces marchés peuvent aussi être sur une prestation de service sur l'activité même de Ressourcerie (sur la collecte, la valorisation ou encore la sensibilisation). Or, il est important que les marchés publics ne remplacent pas la subvention, qui reste la forme de partenariat à privilégier entre un acteur public et une association afin d'éviter la marchandisation du secteur (cf la **circulaire relative aux nouvelles**

relations entre les pouvoirs publics et les associations du 29/09/2015 et la charte d'engagements réciproques).

Une part non négligeable des partenariats (14 %) se fait via des **conventions de partenariat dont la forme et le fond ne permettent pas facilement de déterminer s'il s'agit d'une subvention ou d'une prestation de service** et traduisent la zone de flou qui existe entre projets d'initiatives citoyennes et réponse à un besoin de la collectivité.

Type de partenariat avec les collectivités territoriales



Lecture :
9 % des partenariats effectués entre Ressourceries/Recycleries et une collectivité territoriale concernent l'accès gratuit et le retour sans frais des objets non valorisés en déchèterie

7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

D'autres types de partenariats conclus avec les collectivités territoriales existent :

- Des baux emphytéotiques
- Ou encore des conventions sociales

La politique des déchets est un enjeu prioritaire dans les soutiens des collectivités territoriales. Elle renvoie à :

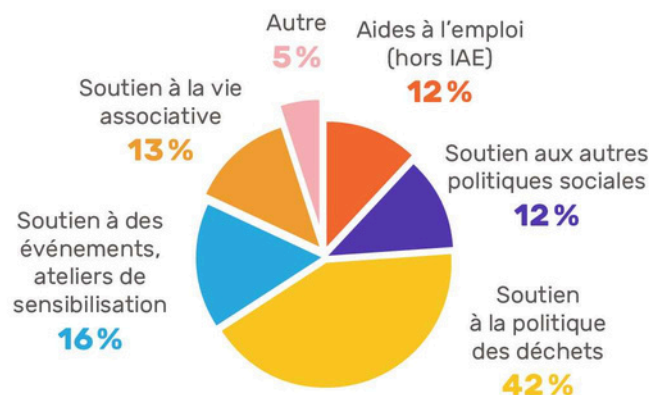
- des subventions à la tonne collectée et/ou réemployée,
- l'accès à un caisson de réemploi, aux gisements en déchèterie
- l'autorisation de retour sur les exutoires (avec ou sans exonération de frais)
- La sensibilisation du public aux enjeux liés au réemploi, à la réparation, à la sobriété
- des prestations de collecte d'encombrants

D'autres partenariats peuvent porter sur :

- La formalisation des prestations (ex : Gestion Urbaine de Proximité, suivi et entretien d'espaces, intervention ponctuelle d'agent·e·s valoristes, etc.)
- Des fonds d'innovation et projets de développement
- Des aides liées au foncier notamment pour la remise aux normes de locaux.

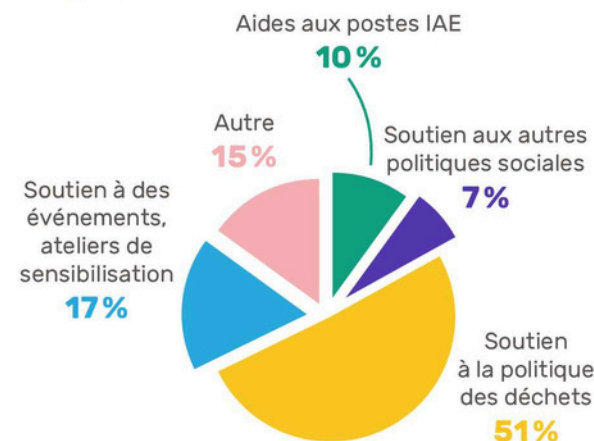
Dans le détail pour certains types de partenariats :

Objets des partenariats avec les collectivités territoriales



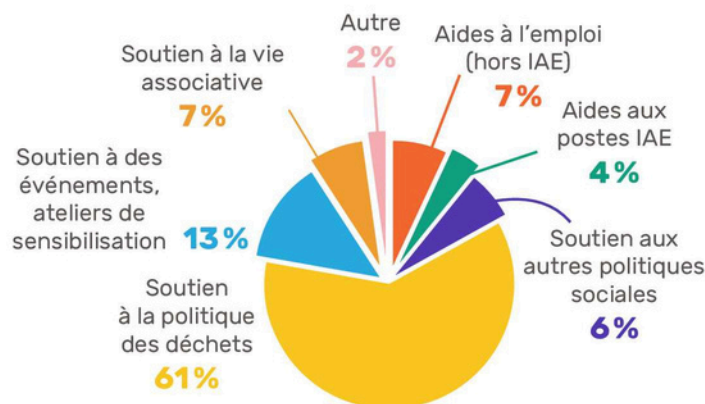
Lecture :
42% des marchés publics entre Ressourceries/Recycleries et collectivités territoriales concernent la politique des déchets

Marché public



Lecture :
La moitié des marchés publics entre Ressourceries/Recycleries et collectivités territoriales concerne la politique des déchets

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyen (CPOM)



Lecture :
61% des CPOM entre Ressourceries/Recycleries et collectivités territoriales concernent la politique des déchets

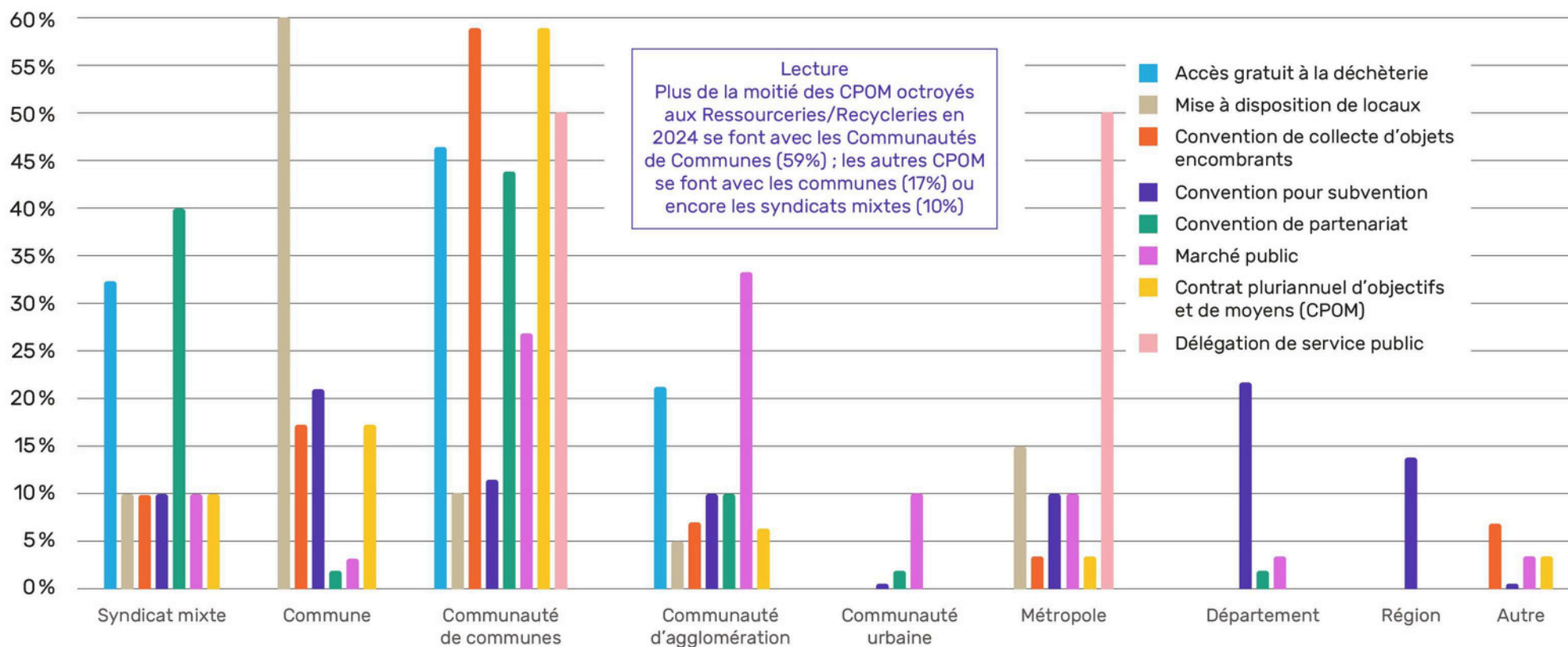
7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

Les marchés publics ont parfois d'autres objets tels que :

- Le soutien à des prestations de réparation et l'accompagnement de bénévoles
- Le suivi et entretien de matériel d'animation et d'évènements
- etc.

Le graphique ci-dessous retrace les objets des partenariats selon leur origine

Différentes collectivités territoriales pour différents types de partenariats



7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

Le soutien à la collecte constitue souvent un bon point d'entrée dans la relation avec une collectivité territoriale, en lien direct avec le service public de gestion des déchets et avec l'obligation, issue de la loi AGECE, de créer des espaces de réemploi en déchèterie.

Cependant, si les collectivités territoriales, sont les actrices les plus proches des Ressourceries et Recycleries, en l'absence d'obligation légale à les financer, une très grande hétérogénéité existe dans la façon dont elles soutiennent leur activité. En effet :

- Les subventions octroyées par les collectivités représentent en moyenne [] de leurs ressources pour les SIAE et [] pour les structures hors IAE
- Les prestations pour les collectivités représentent [] du budget des structures, tous modèles confondus.

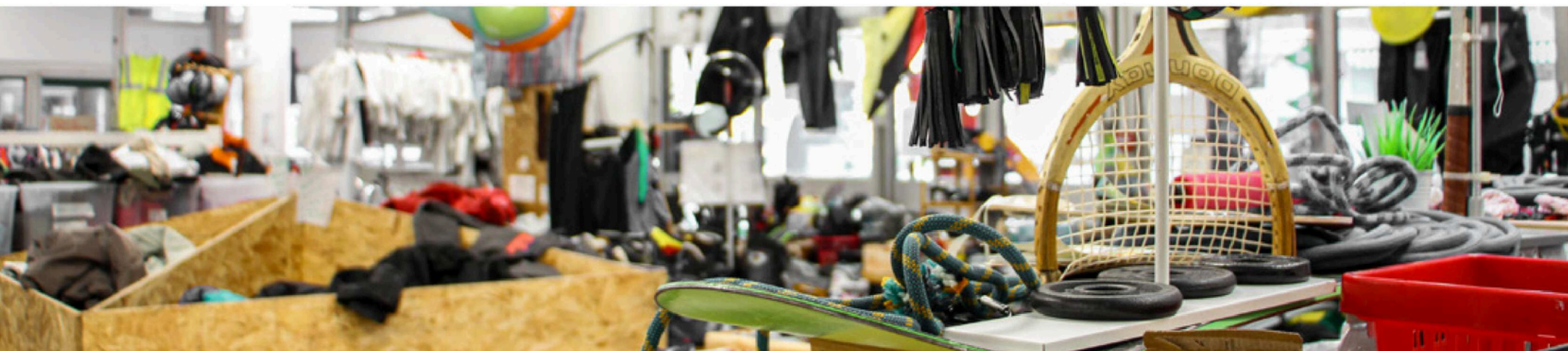
La plupart des collectivités citées sont des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Les EPCI ont aujourd'hui la charge du service public de gestion des déchets ainsi que la responsabilité à la fois de la rédaction du Plan Local de Prévention et de gestion des Déchets (PLPDMA) et de la mise en œuvre d'une politique de réduction et prévention des déchets. Il est donc logique qu'elles soient les principales financeuses des Ressourceries / Recycleries.

La part prépondérante des partenariats avec des communautés de communes confirme la tendance observée par ailleurs, à savoir que la majorité des Ressourceries / Recycleries est située dans des territoires à dominante rurale.

Les communes représentent tout de même près de 17% des partenariats. Le lien avec

la commune permet de développer des partenariats prenant en compte la pluralité des apports de la Ressourcerie / Recyclerie sur un territoire ; ce niveau institutionnel étant le plus concerné par la présence d'une structure du réemploi solidaire et son impact tant au niveau environnemental que social sur la commune. Le partenariat peut notamment plus facilement donner lieu à une subvention de fonctionnement global.

Si beaucoup de partenariats avec les collectivités se font sur 1 an et souvent de manière renouvelable, une part importante dépasse les 5 ans contrairement à d'autres types de partenariats publics (voir ci-dessous).

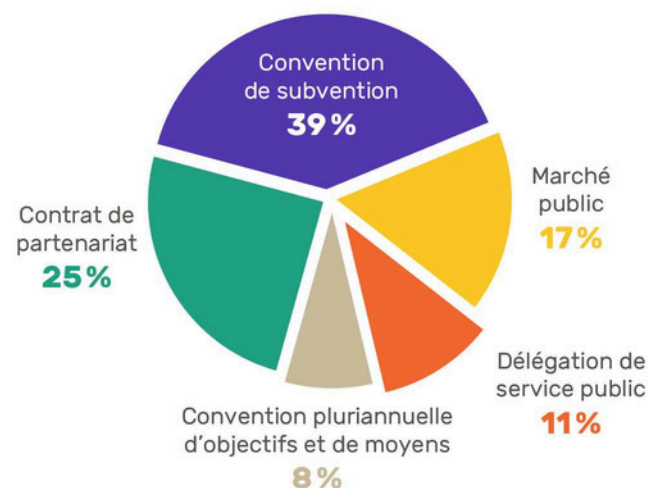


Les types de partenariats : de la subvention à la commande publique

Les associations et les collectivités territoriales entretiennent des liens d'interdépendance importants marqués par une évolution significative du mode de financement des associations :

- D'une part, la privatisation de leurs ressources. La part des financements privés est en forte augmentation dans le budget global des associations. Alors qu'ils représentaient 46 % du total en 1999, en 2017, ce sont 56 % des financements qui sont d'origine privée.
- À la privatisation des ressources associatives s'ajoute un second phénomène : l'évolution des modalités de financement de la part des collectivités publiques. En 2005, les subventions publiques étaient deux fois supérieures aux commandes publiques puisqu'elles représentaient plus de 34 % du budget total du secteur, les commandes publiques représentant alors 17 % de ce budget. En 2017, ces dernières (24 %) ont supplanté les subventions (20 %)¹. Les Ressourceries / Recycleries sont directement concernées par ces évolutions.

Type de conventionnement avec des collectivités territoriales (données 2022)



Lecture :
En 2022, 17 % des partenariats des Ressourceries/Recycleries avec les collectivités territoriales étaient des marchés publics

Le graphique ci-dessus met en avant :

- La **subvention a toujours une place importante dans les relations collectivités territoriales / associations** (51 % des partenariats contractualisés). Cela comprend des subventions simples et des subventions liées à un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.
- **Mais la commande publique est d'ores et déjà devenue un mode de partenariat important** (23 % des partenariats contractualisés) : les contrats de partenariat (14 %), les marchés publics (8 %), les délégations de service public (1 %, contre 4 % en 2021).

¹ Extrait de l'ouvrage "Sociologie du monde associatif", RECMA - Revue internationale de l'économie sociale, Simon Cottin-Marx 2019/n°254

7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

Nous soulignons toutefois une confusion concernant le terme de « contrat de partenariat ». Juridiquement, les contrats de partenariats renvoient aux partenariats publics/privés, utilisés principalement dans le domaine du BTP pour de très gros projets d'infrastructures, aujourd'hui connu sous le nom de « marché de partenariat ». Or, il apparaît que l'utilisation faite ici renvoie davantage à une forme de prestation de service de la part de l'association pour la collectivité, c'est-à-dire un marché public. Nous pensons qu'il existe aussi un certain nombre de partenariats faisant en fait référence à une subvention mais ayant été dénommés contrat de partenariat. Il en reste néanmoins que l'utilisation de la commande publique en lieu et place de la subvention ne cesse de se développer dans le milieu du réemploi solidaire.

Position du RnRR sur le sujet de l'utilisation grandissante de la commande publique comme mode de partenariat entre associations du réemploi solidaire et collectivités

Le RnRR soutient prioritairement le système de convention pour subvention comme mode de conventionnement.

En effet, nous constatons que :

- **La commande publique privilégie les grosses structures mettant en péril la diversité du secteur associatif et la grande majorité des Ressourceries et Recycleries**

C'est 1 Ressourcerie/Recyclerie sur 4 dans le Réseau qui compte entre 0 et 10 salariés. Ce sont ces structures qui n'ont pas toujours la capacité de se positionner sur des marchés publics, que ce soit en termes d'ingénierie ou de ressources humaines disponibles pour réaliser les activités demandées.

- **La commande publique engendre une transformation du modèle associatif vers un modèle d'entreprise, décourageant ainsi le bénévolat**

Or, le bénévolat est une ressource extrêmement précieuse et un facteur clef de mobilisation citoyenne.

Selon les méthodes de valorisation, le bénévolat pourrait représenter entre 0,9 et 1,9 % du PIB. Il est estimé à près de 40 milliards d'euros en France, soit 1/3 de la valeur ajoutée créée par le secteur associatif.

En 2024, les Ressourceries / Recycleries comptaient 5 128 personnes bénévoles, ce qui représente 547 ETP. Ils sont en majeure partie dédiés aux activités de valorisation () et de vente (). L'activité de valorisation (tri, nettoyage, réparation) est en effet une activité chronophage qui nécessite des compétences techniques et sur laquelle il peut être difficile économiquement de mobiliser du personnel salarié. La perte de cette richesse impactera puissamment le modèle économique des structures mais aussi leur raison d'être en tant qu'association.

Part des ETP bénévoles (données 2022)



En 2022, la moitié du temps bénévole est consacrée à la valorisation des objets

- **La commande publique engendre une mise en concurrence des associations avec les acteurs marchands entraînant un risque élevé d'assujettissement aux impôts commerciaux**

La mise en concurrence a pour effet et pour objet de susciter et de générer une concurrence commerciale. Même dans des secteurs d'activité où les associations disposaient d'un quasi-monopole de fait, les appels à concurrence ont amené les entreprises commerciales à se positionner et à investir de nouveaux marchés. Cette situation rend les associations passibles des impôts commerciaux.

- **La commande publique fait perdre toute forme de créativité, d'autogestion et d'initiative à l'association, la poussant à devenir un simple prestataire de service**

Le développement des appels d'offres au détriment de la subvention pousse l'association à devenir prestataire de service, l'engage dans des appels d'offres qui orientent son action associative exclusivement sur les besoins de la personne publique, avec les moyens financiers fixés par elle pour les prestations. L'association n'est plus maîtresse de son projet et sa capacité à être force de proposition n'est de facto plus reconnue et soutenue.



Les sujets faisant l'objet de partenariats

Les objets des partenariats entre Ressourceries / Recycleries et collectivités territoriales sont multiples (classés selon leur degré de récurrence) :

1. Soutien à la collecte (réemploi sur déchèterie, sur rendez-vous, apport volontaire)
2. Soutien au réemploi (soutien global lié à une mesure de l'activité – tonnage collecté, réemployé ou temps passé)
3. Soutien au dispositif d'insertion
4. Soutien au fonctionnement
5. Soutien à la sensibilisation
6. Soutien au foncier (mise à disposition d'un local ou aide au paiement du loyer)
7. Soutien au démarrage

Le soutien à la collecte comme objet principal de soutien de la part des collectivités est lié au service public de gestion des déchets (SPGD) et à l'obligation pour les EPCI (loi AGECE) de créer des espaces de réemploi en déchèterie. Cet objet est un très bon moyen de débiter une relation avec une collectivité territoriale. Le RnRR défend cependant le nécessaire soutien au **fonctionnement global de l'association par l'utilisation d'une CPOM** (Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens) qui est le meilleur type de

conventionnement possible pour assurer à l'association un fonctionnement pérenne et serein et une bonne mise en œuvre de son projet (car comment collecter et valoriser si les structures n'ont pas la capacité de payer leurs loyers et les charges inhérentes au fonctionnement ?).

Les montants des partenariats

Les montants de financement / prestations accordés par la collectivité territoriale varient énormément d'une structure à une autre. Nous distinguons entre autres :

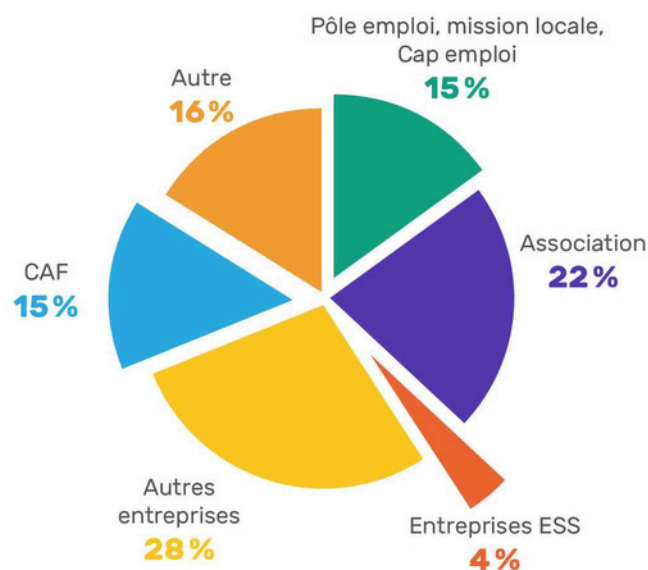
- Des partenariats (principalement des subventions et des contrats de partenariat) avec des financements à l'année, variant de quelques milliers d'euros jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros pour des conventions multi objectifs (réemploi, insertion, etc.)
- Des partenariats plus massifs (souvent des marchés publics ou encore des délégations de service public) avec le financement d'activités globales (collecte en porte à porte, exploitation de la Ressourcerie, etc.) et des montants plus importants pouvant dépasser 100 000 €/an.



Les partenariats privés

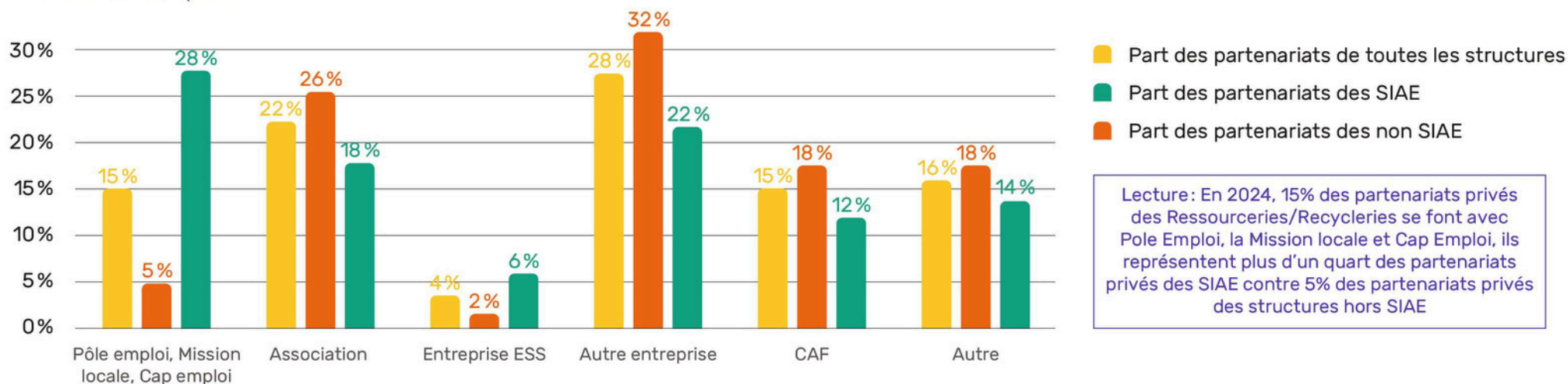
En 2024, 26% des Ressourceries / Recycleries, soit un tiers parmi les répondantes, déclarent avoir un partenariat avec un acteur privé. Au cours de l'année 2024 on compte plus de 115 partenariats, avec un nombre de partenariats sensiblement égal entre les structures SIAE et hors SIAE. Parallèlement aux soutiens publics, ces acteurs jouent donc un rôle dans l'activité des Ressourceries sur plusieurs aspects.

Acteurs privés partenaires des Ressourceries et Recycleries



Lecture : La CAF est à l'origine de 15% des partenariats privés effectués avec les Ressourceries/Recycleries en 2024

Répartition des partenariats des Ressourceries et Recycleries avec des acteurs privés



Lecture : En 2024, 15% des partenariats privés des Ressourceries/Recycleries se font avec Pole Emploi, la Mission locale et Cap Emploi, ils représentent plus d'un quart des partenariats privés des SIAE contre 5% des partenariats privés des structures hors SIAE

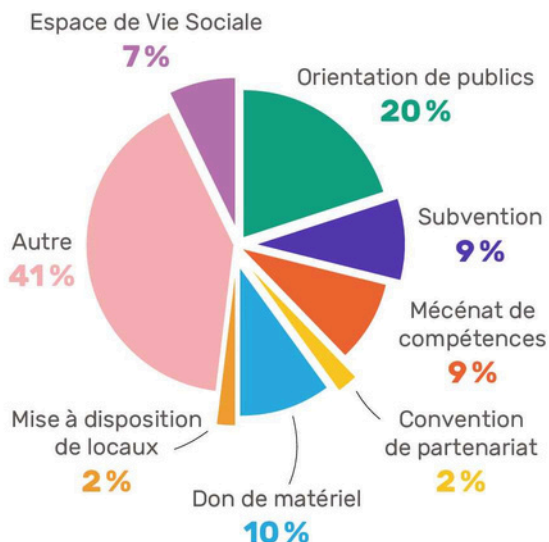
Les autres acteurs privés sont des fondations, des banques, des bailleurs sociaux, des organismes de protections sociales.

7. Des impacts qui ont besoin de soutien public: focus sur les modèles économiques des Ressourceries/Recycleries

L'orientation des publics se réfère aux liens entre acteurs privés et Ressourceries/Recycleries pour améliorer les trajectoires des salarié·e·s en parcours. En effet, des partenariats peuvent se former pour offrir des débouchés aux salarié·e·s venant des Ressourceries vers des emplois durables ou des formations qualifiantes. À l'inverse les salarié·e·s peuvent être orienté·e·s par les acteurs privés vers une Ressourcerie pour la suite de leur parcours.

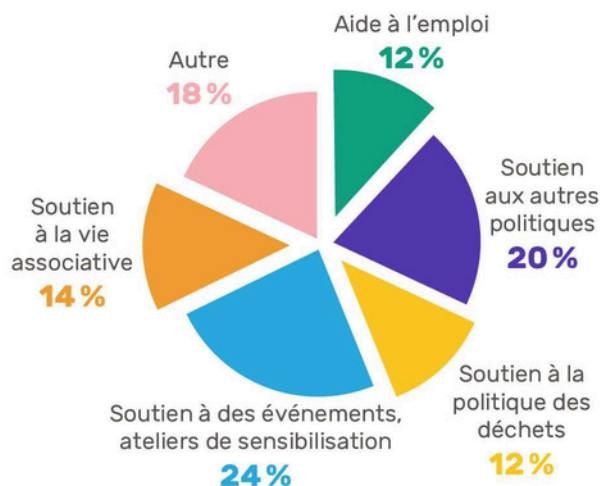
La catégorie « autres » correspond à des partenariats divers et hétérogènes allant de l'échange de services, au mécénat financier en passant par de la reprise de textile. Cette diversité des types de partenariats s'explique par les spécificités territoriales. En effet, chaque partenariat qui se tisse répond à des besoins propres aux acteurs, créant des synergies multifformes et ancrées localement.

Types de partenariats privés



Lecture:
En 2024, 9% des partenariats des Ressourceries et Recycleries avec des acteurs privés concernent du mécénat de compétences

Objets de partenariats



Lecture:
Un quart des partenariats des acteurs privés avec les Ressourceries/Recycleries en 2024 soutiennent les événements, ateliers et actions de sensibilisation



LES RESSOURCERIES/RECYCLERIES ET LES FONDS RÉEMPLOI DES FILIÈRES REP

Malgré le développement des filières REP, la part des contributions des éco-organismes au modèle économique des Ressourceries et Recycleries reste extrêmement faible:

2,4% des ressources des structures

Elle demeure année après année à environ 1% des financements pour les SIAE, alors même que les aides à l'emploi baissent régulièrement. Par ailleurs, nous avons vu plus tôt que la part des éco-organismes dans le financement des structures hors IAE était d'environ 5% en moyenne, un chiffre à première vue comparable à la part des aides à l'emploi. Cette donnée mérite néanmoins d'être nuancée: cette part comprend les soutiens au réemploi mais aussi des dispositifs propres

à chaque éco-organisme (par exemple l'AMI textile) qui ne sont pas pérennes, sont souvent complexes d'accès et ne concernent qu'une petite part des structures.

Ainsi, si les structures hors IAE perçoivent en moyenne 7000 € par an des différents éco-organismes, la médiane de ces soutiens n'est que de 2864 € par an et par structure (la moitié d'entre elles touche moins que cette somme). La confrontation de ces deux chiffres illustre de façon criante l'asymétrie des soutiens entre les différentes structures et le peu d'impact des éco-organismes dans leurs modèles économiques.

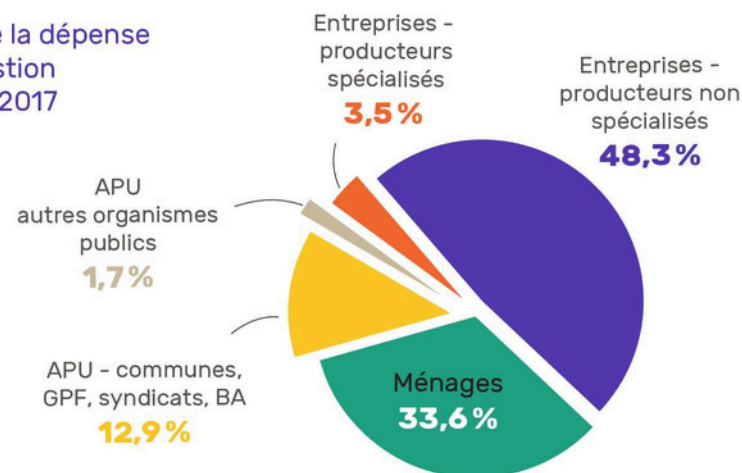
Ce constat sans appel interroge sur l'efficacité du système de REP et sa capacité, dans ses règles de fonctionnement actuelles, à soutenir comme il le devrait les structures

du réemploi solidaire et leur nécessaire développement.

Cela peut être mis en parallèle avec la part de contribution des éco-organismes au budget global du Service de Prévention et Gestion des Déchets.

En 2017, les entreprises non spécialisées contribuent au financement de la moitié des dépenses de gestion des déchets avec **9,4 Md€** versés (49 %), devant les ménages

Financement de la dépense nationale de gestion des déchets en 2017



avec **6 Md€** (34 %) et les administrations publiques pour **2,6 Md€** (13 %). **La contribution des éco-organismes (les producteurs spécialisés) s'élève seulement à 3,5 % du coût total.** Cela représente 1,2 milliard € sur 18,3 milliards € de dépense publique... soit le prix de la taxe que l'État français a payé cette année à l'UE pour non-respect de nos obligations en matière de recyclage plastique.

GLOSSAIRE

AAVA: Atelier d'Adaptation à la Vie Active
ABJ: Articles de Bricolage et de Jardin
ACI: Atelier Chantier d'Insertion
ADEME: Agence de la Transition Écologique
AGEC: Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
AMI: Appel à Manifestation d'Intérêt
ASL: Article de Sport et de Loisirs
AVISE: Agence d'ingénierie pour entreprendre autrement
CAF: Caisse d'Allocations Familiales
CCAS: Centre Communal d'Action Sociale
CDD: Contrat à Durée Déterminée
CDDI: Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI: Contrat à Durée Indéterminée
CHRS: Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CPOM: Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens
DAE: Déchet d'Activités des Entreprises
DEETS: Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité
DJEPVA: Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
DRAJES: Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DREETS: Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DUERP: Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
EA: Élément d'Ameublement
EBE: Entreprise à But d'Emploi
EEDD: Education à l'Environnement et au Développement Durable
EEE: Equipement Electrique ou Electronique
EI: Entreprise d'Insertion
EPCI: Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERP: Établissement Recevant du Public
ESAT: vtablissement et Service d'Aide par le Travail
ESS: Économie Sociale et Solidaire
ESUS: Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
ETP: Équivalent Temps Plein
EVS: Espace de Vie Sociale
FDVA: Fonds de Développement pour la Vie Associative
FSE: Fonds Sociaux Européens
FILE: Fonds Initiatives Locales contre l'Exclusion
GIE: Groupement d'Intérêt Économique
IAE: Insertion par l'Activité Economique
ICPE: Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDCC: Identifiant De la Convention Collective
IGAS: Inspection Générale des Affaires Sociales

OACAS: Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activité Solidaire
OPCO: Opérateur de Compétences
PEC: Parcours Emploi Compétences
PLPDMA: Plan Local de Prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
PMCB: Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment
PME: Petite ou Moyenne Entreprise
PMSMP: Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PRPGD: Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
PTCE: Pôle Territorial de Coopération Économique
REP: Responsabilité Elargie des Producteurs
RnRR: Réseau national des Ressourceries et Recycleries
RR: Réseau Régional
RTES: Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire
SCIC: Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SIAE: Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SPGD: Service Public de Gestion des Déchets
SPIP: Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
TIG: Travail d'Intérêt Général
TLC: Textile Linge de maison Chaussures
TZCLD: Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée



Attribution
pas d'utilisation commerciale
pas de modification
CC BY-NC-ND

Réseau National des Ressourceries & Recycleries

www.ressourcerie.fr

